

ces détails déchirants, furent envoyés dans la tour pour le soigner.

Ce n'était pas assez pour les régicides d'avoir enlevé Louis XVII à la Reine; elle-même, en vertu d'un décret la Convention, fut transférée le 1^{er} août 1793, dans la prison de la Conciergerie du Palais. Vivement inquiète sur les suites de cet enlèvement, Madame Élisabeth m'envoya l'ordre de mettre tout en usage pour l'instruire de la véritable position de la Reine¹.

Les renseignements que je parvins d'abord à me procurer me paraissant trop vagues, je conçus et j'exécutai le projet d'aller moi-même à la Conciergerie les vérifier.

A peine eus-je franchi le premier guichet qu'une

yeux s'humectèrent de larmes lorsqu'elle montra à madame Hûe un portrait et quelques souvenirs du Dauphin.

Elle entretint beaucoup son interlocutrice de la mort du jeune Prince. A chacune de ses paroles, madame Hûe, émerveillée autant qu'attendrie, s'écriait, en se détournant vers mademoiselle Hûe sa fille : « Écoute, mon enfant, écoute bien le récit de madame Lasne, c'est de l'histoire qu'elle nous conte, et tu seras heureuse plus tard de la raconter à ton tour! » Mais mademoiselle Hûe trouvait l'histoire trop longue, et c'est d'une oreille distraite qu'elle écoutait à demi ce qu'elle n'a pu, comme l'eût désiré sa mère, nous raconter elle-même. Ajoutons que François Hûe et sa famille furent toujours persuadés de la mort de Louis XVII au Temple.

1. « Quoi! jusque-là! il a pénétré jusque-là! » s'écria Madame Élisabeth quand elle apprit que François Hûe s'était introduit à la Conciergerie (*Mémoire de madame de Tourzel*).

personne qui me parut sensible, jugeant à mon air que j'étais embarrassé de la marche à tenir dans cette triste demeure, vint à moi, me tendit la main, et me conduisit dans un endroit écarté :

— Fiez-vous à moi, me dit-elle. Qui êtes-vous? Quel intérêt vous amène? Ne me dissimulez rien.

Cette invitation amicale détermina ma confiance; je m'ouvris à cette femme. Elle répondit avec complaisance à toutes mes questions.

— Vous voyez, lui dis-je, le motif qui m'amène. Faire passer à la Reine des nouvelles de ses enfants, informer ses enfants et Madame Élisabeth de l'état où la Reine se trouve est mon unique objet. Il est digne de vous de me seconder.

Cette femme le promit et me tint parole.

J'appris qu'elle se nommait madame Richard, et qu'elle était femme du concierge de la prison.

Dans la correspondance qu'elle me permit d'entretenir par la suite, avec elle, au Temple, Madame Élisabeth la désigna sous le surnom de « Sensible ».

Qu'on me permette de rapporter ici une anecdote que je tiens d'elle-même :

La Reine lui avait un jour témoigné l'envie de manger du melon. Cette femme, qui prenait le plus grand soin de Sa Majesté et qui veillait à

tous ses besoins autant que c'était en son pouvoir, courut au marché le plus proche de la prison.

— Il me faut un excellent melon, dit-elle à une marchande qui la connaissait.

— Je te devine, lui répondit celle-ci. Le melon que tu demandes avec tant d'empressement est, j'en suis sûre, pour notre malheureuse Reine. Choisis, prends ce qu'il y a de plus beau.

Elle-même lui donna celui qu'elle croyait le meilleur. La dame Richard voulut payer.

— Garde ton argent, lui répliqua la marchande, et dis à la Reine qu'il y en a parmi nous qui gémissent...

Elle allait en dire davantage lorsque la concierge se retira, porta le melon à la Reine et lui rendit compte de ce qui s'était passé. Sa Majesté fut attendrie.

Quelques mois après, un prisonnier assassina, dit-on, la femme Richard¹.

L'habitation de la Reine à la Conciergerie était une chambre au rez-de-chaussée, basse, étroite et

1. Madame Richard, née Barrassin, fut, en effet, assassinée par un prisonnier que ses soins venaient de rendre à la santé (Enquête de madame Simon Vouet sur Marie-Antoinette). Son mari et elle avaient été incarcérés pendant six mois aux Madelonnettes à la suite des soins trop empressés qu'ils avaient donnés à la Reine.

humide. Elle y respirait l'odeur infecte qui s'exhalait du voisinage. L'humidité avait fait séparer de la toile le papier dont le mur avait été couvert. Il n'en restait plus que des lambeaux. Des sangles renouées en plusieurs endroits avec des cordes, une paille à demi pourrie, un matelas déchiré, une couverture aussi usée que malpropre composaient le lit de la reine de France; un mauvais paravent lui tenait lieu de rideaux. C'était là que Sa Majesté passait la nuit à essayer de reposer sa tête des douloureuses méditations de la journée.

Un prisonnier, dit-on, avait procuré à la Reine quelques livres pour la distraire. En les rendant, elle écrivit avec une épingle sur un feuillet blanc. *Marie-Antoinette.*

Pour se faire un autre objet de distraction, la Reine tira les fils d'une vieille tenture et, à l'aide de deux bouts de plume, elle tricota une espèce de jarretière que le sieur Bault, concierge¹,

1. La femme Bault, dont le mari avait été concierge de la prison de la Force, a laissé une relation sur son séjour à la Conciergerie (Lenôtre l'a reproduite, p. 279, *op. cit.*). Elle conte qu'à l'époque de la destitution de Richard, il était question de nommer à sa place « l'horrible Simon ». Mon mari, ajouta-t-elle, ayant l'honneur de connaître M. Hûe et M. Cléry, nous leur fîmes séparément part de notre dessein d'entrer à la Conciergerie. Ils nous y encouragèrent.... Plus tard, mon mari,

recueillit avec soin, et qu'il me confia pour en faire hommage à Madame Royale, qui le reçut avec un respect religieux¹.

Mais que ces détails ne m'empêchent pas de conter le résultat de ma visite.

Madame Richard, à qui je m'étais confié, apprit à la Reine que j'avais pénétré jusque dans sa prison.

— Quoi! jusqu'ici! s'écria Sa Majesté...

Le succès justifia ma hardiesse, et, pendant quelques semaines, j'eus la consolation de pro-

quand il avait des informations par M. Hûe qui avait conservé ses correspondances avec le Temple et ne craignait pas de pénétrer aussi de temps en temps à la Conciergerie, pouvait quelquefois répondre à la Reine quand elle lui demandait des nouvelles.

1. Lorsque cet ouvrage fut achevé, la Reine, écrit madame Bault, le laissa tomber un jour à ses pieds, au moment où mon mari entra dans sa chambre. Il devina sur-le-champ la pensée de la Reine, s'avança rapidement vers elle, tira son mouchoir qui parut lui échapper, en couvrit la jarrettière et ramassa le tout ensemble. Nous conservâmes religieusement ce tissu précieux. Je le donnai à M. Hûe qui devait accompagner S. A. R. Madame, à Vienne; il lui remit en la joignant à Huningue (Cf. également à ce sujet les dépositions de Rosalie Lamorlière). Cette tresse a été exposée en 1894 à la Galerie Sedelmeyer, dans la collection de M. le marquis de Villefranche en même temps que différents objets appartenant à la famille Hûe et provenant de la maison royale. Il en existe une reproduction au musée Grévin. Enfin M. le comte de Reiset, le savant historien, si dévoué à la mémoire de la Reine, et à la parfaite obligeance duquel nous devons de précieux renseignements, y fait également allusion dans sa publication du *Journal de Madame Eloff*.

curer aux princesses captives dans le Temple des nouvelles de la Reine.

Alors se préparait dans le silence la procédure monstrueuse où, jusque dans la nature, tout fut outragé.

Cependant je conservais encore quelque espoir. Ma confidente à la Conciergerie l'entretenait par ses rapports et voulait le faire partager à la Reine.

— Madame, lui disait-elle, je parlais de vous, ce matin, avec l'accusateur public. Voici comment il s'exprimait :

» — Je ne sais pourquoi la Reine a été transférée de la tour du Temple à la Conciergerie. Dans les pièces qui m'ont été remises, aucune n'est à sa charge.

» Madame, je ne désespère pas, continuait cette femme, qu'incessamment vous soyez reconduite au Temple.

» — Vous le croyez, répondit la Reine, pour moi je suis loin de l'espérer. Ils ont immolé le Roi! Ils me feront périr malheureuse comme lui. Non, je ne reverrai plus mes enfants ni ma tendre et vertueuse sœur! »

A ces mots la Reine fondit en larmes.

Dans ces circonstances un fidèle sujet conçut le

projet d'offrir à la Reine des moyens d'évasion : C'était un chevalier nommé M. de Rougeville¹. Une femme aimée du municipal Michonis fut mise dans la confiance, et s'engagea à seconder le projet. Elle redoubla de soins pour le municipal et l'invita à diner. M. de Rougeville fut du nombre des convives et passa pour un étranger. Pendant le repas, la conversation étant devenue plus intime, on la fit adroitement tomber sur les événements du jour.

— Ce doit être, dit M. de Rougeville, un étrange spectacle qu'une Reine et surtout une Reine de France, enfermée dans un des cachots de la Conciergerie!

— Ne la connaissez-vous pas? demanda le municipal.

— Non, répondit avec indifférence cet officier.

— Voulez-vous la voir? reprit le municipal, je peux vous faire entrer dans sa prison.

M. de Rougeville ne montra aucun empressement. Les convives, qui étaient dans le secret, l'invitèrent à accepter la proposition; il y consentit. L'heure fut prise pour le jour même. Dans

1. On connaît tous les détails de la *Conspiration de l'Œillet*. Il s'agit ici du fameux *Chevalier de Maison-Rouge*, en réalité A.-D.-J. Gonze de Rougeville (1761-1814).

l'intervalle, sous le prétexte que ce jour était la fête de la dame du logis, M. de Rougeville fit acheter un bouquet et le donna à cet officier, qui s'absenta pendant quelques instants; il plaça avec adresse dans le calice de la fleur un papier roulé sur lequel était écrit : *J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent.*

Sur le soir, le municipal mena M. de Rougeville à la Conciergerie. Introduit dans la chambre de la Reine, cet officier s'aperçut que Sa Majesté le reconnaissait. Après quelques mots indifférents, il feignit de croire que son œillet devait faire plaisir à la Reine, et s'empressa de le lui offrir; elle l'accepta. Avertie par un coup d'œil d'y chercher ce qu'il renfermait, Sa Majesté se retira dans un coin de la chambre, ouvrit l'œillet, y trouva le papier et lut ce qui était écrit.

Déjà la Reine traçait avec une épingle sa réponse négative, lorsqu'un des gendarmes en faction à la porte du cachot entra brusquement et saisit le papier. Grande rumeur dans la prison; dénonciation à la Commune et au Comité de sûreté générale. Aussitôt la femme du concierge de la prison et son fils furent arrêtés comme complices. On les enferma au couvent des Madelonnettes; ils y furent mis au secret; quelques jours après ils

recouvrèrent leur liberté. M. de Rougeville s'était sauvé : sa tête fut mise à prix. Le détail de ce fait m'a été donné par M. Pommier, l'un des convives. J'ai été prisonnier avec lui à l'hôtel de la Force, il a péri sur l'échafaud.

Voici une anecdote un peu antérieure et qui m'a paru mériter d'être recueillie. Vers la fin de l'hiver 1794, des municipaux, dont était le sieur Coutan, attendris sur le sort de la Reine et de la famille royale, projetèrent de les faire évader de la prison du Temple¹. L'exécution de ce dessein paraissait facile. Il ne s'agissait que de faire entrer furtivement des habits à peu près semblables à ceux des commissaires municipaux et surtout des écharpes tricolores, afin de faire sortir sous ce travestissement la Reine et Madame Élisabeth. Quant au jeune Roi et à Madame Royale, rien n'était plus aisé que leur évasion. Chaque jour, un homme du dehors venait avec deux petits garçons allumer les réverbères intérieurs et extérieurs de la tour. Gagné à prix d'argent il aurait substitué le jeune Roi et Madame Royale à ces deux enfants et les aurait emmenés. Mais, soit faute de hardiesse chez les officiers municipaux,

1. Cf. pour le détail plus exact de toute cette affaire le savant ouvrage de M. Paul Gaultot, *Un complot sous la Terreur*.

soit par l'effet de la perfidie de Tison qui soupçonna le projet et le dénonça, soit enfin par défaut d'argent, rien ne s'effectua. Un million de livres prélevé sur les millions sans nombre dépensés depuis le commencement de la guerre, des intelligences ménagées avec certains municipaux, auraient sauvé trois têtes augustes, mais, le dirons-nous? les souverains ont la plupart regardé ces sanglants spectacles avec une inexplicable tranquillité.

CHAPITRE VI

(13 octobre 1793-février 1794.)

François Hûe est arrêté le 13 octobre 1793 et conduit au comité révolutionnaire de la section des Tuileries. — Il est interrogé et envoyé au Comité de sûreté générale de la Convention. — Le lendemain, il est incarcéré à la Force d'où on le transfère au Faubourg Saint-Antoine puis à Port-Royal. — M. de Malesherbes.

Cependant, ma visite à la Reine devait être bientôt suivie de mon propre internement. Tandis que je vivais à Paris, évitant, le plus possible, le contact du public, la Terreur sévissait dans toute sa force. La Convention décrétait que les prêtres insermentés, les nobles et les magistrats et toutes personnes réputées riches et suspects seraient incarcérés. C'était ma condamnation. J'y étais résigné. Dans ces jours de calamité, l'échafaud suivait de près la prison. Je regardais la perte de ma vie comme un sacrifice inévitable. J'étais pré-

paré¹. Mes serments, moins encore que les affections de mon cœur m'enchaînaient à Paris. Jamais je ne me serais consolé d'avoir, par mon éloignement volontaire, perdu quelque occasion de servir la famille royale. Mère auguste! Pouvais-je oublier la promesse que vous aviez exigé de moi, lorsque, avant la journée du 10 août 1792, prévoyant déjà que ce fils si cher serait arraché de vos bras, vous me fîtes promettre de lui rendre les soins qu'en d'autres temps ma place m'eût commandés.

Les risques auxquels m'exposait la prolongation de mon séjour à Paris ne tardèrent pas, en effet, à se réaliser. Dans la matinée du 13 octobre 1793, revenant de la place Louis-le-Grand, je traversais le jardin des Tuileries où je n'entrais plus que rarement pour ne pas accroître mes peines par l'amertume des souvenirs qu'il me rappelait. Un homme m'arrêta.

1. Ne semble-t-il pas que cette phase de François Hûe retrace en quelque mots le général état d'âme des royalistes du temps? Le dévouement absolu n'était point chose si rare qu'on y attachât la pensée d'un mérite extrême. Il paraissait naturel de mourir pour la cause de ceux qu'on aimait, et la pensée d'un trépas imminent était si vraisemblablement établie dans l'esprit de chacun qu'on arrivait à la concevoir avec une résignation... nous dirions presque une insouciance, en vérité toute française.

C'était un aide de camp de Ronsin, chef de l'armée révolutionnaire. Il marchait, dans cet instant, à la suite d'Henriot, commandant de la garde nationale parisienne. M'ayant reconnu pour avoir été dans le temps au service de la famille royale, il me conduisit à Henriot et lui dénonça mes précédentes fonctions. Sans autre information, ce commandant ordonna à deux fusiliers de me conduire au Comité révolutionnaire de la section des Tuileries. En vain je réclamai mon renvoi devant ma propre section : on n'écouta point mes remontrances; je fus entraîné.

Déposé dans un corps de garde voisin, j'attendis jusqu'au soir que les membres du comité eussent le loisir de m'entendre. Objet de la curiosité du public, je voyais aller et venir, dans la pièce où j'étais gardé, des gens de toute espèce. Les uns, avec l'air de la simple curiosité, d'autres avec l'expression d'une joie cruelle, s'approchaient pour me considérer : « Tu es donc, me disaient-ils avec ironie, l'homme du ci-devant? Eh bien, ton tour est venu! »

Enfin, à dix heures du soir, on me conduisit au comité révolutionnaire. L'homme qui m'avait arrêté, ayant couru à ce comité pour prévenir

mes juges, je ne doutai pas qu'il n'y fût allé fournir des moyens de m'embarrasser. Ils cherchèrent, en effet, à me surprendre par des questions insidieuses. « Aimais-tu le roi, me demandait-on, excite-t-il tes regrets? »

Cette question cachait un piège d'autant plus dangereux que la peine de mort était prononcée contre quiconque émettait un vœu en faveur de la royauté et de la maison régnante :

— Distinguez, repris-je froidement, l'homme d'avec le roi, le sujet d'avec le serviteur.

— Pourquoi cette question? dit au président l'un des membres du comité. N'a-t-il pas été libre d'aimer la personne qu'il servait?

— Mais aimais-tu la Constitution de 1791?

— J'en avais juré le maintien, répondis-je, car je l'avais acceptée comme le Roi et tout le monde, en une époque où ce serment était exigé dans les moindres formalités de la vie coutumière.

Cette réponse ne suffit pas au tribunal qui me tint à grief d'être nommé dans le testament de Capet.

— Malgré le ton ironique dont on parle ici de ce testament, répliquai-je, je vous déclare — et j'en demande acte — que loin de croire que ce

dernier témoignage des bontés de mon maître puisse m'inculper, je ne m'en crois que plus sûr de la bienveillance et de la sauvegarde de tous les Français.

Tandis qu'on rédigeait le procès-verbal de mon interrogatoire, un pourvoyeur de l'échafaud, homme d'aspect féroce appartenant à cette catégorie de gens envoyés dans les campagnes voisines pour amener aux prisons de Paris les personnes prétendues suspectes, entra dans la salle et prononça quelques mots qui me firent frémir.

— Citoyen, dit-il au président, je loue ton zèle, mais à n'aller que le pas, tu ne feras que glaner. Va au grand galop, et la récolte sera complète.

Incertains du parti qu'ils devaient prendre, les membres du comité arrêterent de me renvoyer au Comité de sûreté générale de la Convention.

Deux commissaires furent chargés de m'y conduire et d'y remettre copie de mon interrogatoire. Ce nouveau tribunal n'ayant pas loisir de m'entendre je fus consigné dans un corps de garde et exposé toute la nuit aux outrages d'une soldatesque effrénée.

Le lendemain, à onze heures du soir, seulement, le Comité de sûreté générale, qui ne chômait guère dans ses condamnations, fut libre d'en-

tendre mes déclarations. Mais à peine étais-je entré dans la salle qu'une grande clameur s'éleva de tous côtés :

— A la Force! A la Force!

A l'instant même, deux gendarmes s'emparèrent de moi, me lièrent les mains et m'entraînèrent, au milieu de la nuit, dans cette prison. Peu préoccupé de mon sort je ne songeais alors qu'à la situation alarmante de la Reine qui absorbait toutes mes pensées... Quelques jours après, le bruit des tambours se fit entendre dans les rues qui avoisinaient ma prison... La Reine n'était plus! Majestueuse et gracieuse sur le trône, elle mourait après s'être montrée sublime dans l'adversité!

De la Force, où je demeurai quelque temps, je fus transporté dans un lieu de réclusion situé dans le faubourg Saint-Antoine d'où je cherchai vainement à m'évader. De là je fus transféré à Port-Royal¹, qu'on appelait alors Port-Libre, où

1. Nous avons retrouvé le registre d'écrou de François Hûe ainsi conçu. « Le 25 vendémiaire, a été incarcéré en dite maison par ordre signé Vadier et Parris, membres du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, *François Hûe*, âgé de trente-cinq ans, natif de Fontainebleau, demeurant quai de l'Égalité, arrêté pour mesure de sûreté générale. « Signé Richelot, c. g. de la Force. » En marge est un cachet sur lequel est écrit Prison de la Force.

je fus rejoint par M. de Malesherbes¹ avec lequel j'avais entretenu déjà d'anciennes relations².

Dès le mois de septembre 1793, Malesherbes ayant reçu du Comité de sûreté générale l'avis secret de quitter Paris afin de ne pas courir le risque d'être enveloppé dans le procès de la Reine, m'avait prévenu de son départ et m'avait également exhorté à quitter Paris. Mon attachement à la famille royale me retenait à Paris. J'exprimai mes motifs à M. de Malesherbes qui les comprit et m'écrivit dans ces termes :

« Si je m'absente moi-même, c'est pour conserver avec ma liberté le moyen d'offrir à la Reine les mêmes services que j'ai pu rendre au Roi. Vous qui ne quittez pas la capitale, dépêchez-moi un courrier à l'instant où vous croirez que mon ministère, et même le sacrifice de ma vie peuvent être utiles à Sa Majesté. A tout événement, suppliez la Reine et Madame Élisabeth de ne point

1. M. de Boccielli, « peintre de l'ancien roi de Pologne », peignit à Varsovie en 1804 un portrait de François Hûe « apprenant la mort de la Reine dans la prison de la Force ». L'original en est au château de Saint-Sauveur. Il a été reproduit dans le *Journal de M. Th., duchesse d'Angoulême* (Paris, Firmin Didot, 1892), ouvrage publié par les soins de la famille Hûe.

2. Hûe y connut également Monseigneur de Bausset avec lequel il demeura, par la suite, dans les meilleurs termes.

faire appeler auprès d'elles M. de Firmont, ce serait l'exposer infailliblement à perdre la vie! »

Au mois de mars précédent, j'avais envoyé à M. de Malesherbes des cheveux du feu Roi, et l'ancien ministre m'avait remercié par cette lettre :

Malesherbes, le 4 avril (1793).

« J'ai reçu, monsieur, avec la plus vive reconnaissance le plus précieux de tous les présents. Il acquiert encore un nouveau prix pour moi, me venant de la main du plus fidèle serviteur de notre malheureux maître.

» Mon premier mouvement a été d'aller à Fontainebleau vous en marquer toute ma reconnaissance et de vous prier d'en venir recevoir les tendres assurances dans ma retraite. On m'a fait faire attention que, dans les moments de crise où nous sommes, les meurtriers du Roi ayant, partout, des émissaires qui veillent à toutes mes actions et, vraisemblablement, aussi, aux vôtres ne manqueraient pas de dire que les partisans de la maison royale se réunissaient pour tramer des complots contre leurs assassins. Il y a des gens de bien qui ont été persécutés sur des indices qui n'étaient pas plus forts que celui-là.

» Cette considération m'a empêché depuis longtemps d'aller à Paris, où j'ai des affaires; mais je ferai ce voyage dès que l'orage du moment sera un peu calmé. Je m'empresserai, en passant à Fontainebleau, de vous y voir, et si vous n'y étiez pas, ce sera à Paris que j'irai vous embrasser, et mêler mes larmes aux vôtres.

» Je vous prie d'être très persuadé, monsieur, de mon sincère attachement.

» MALESHERBES¹. »

C'est donc au fond d'une prison que je devais me rencontrer de nouveau avec le ministre de mon Roi! Si quelque chose put y suspendre ma douleur de la mort du Roi, ce fut le plaisir de

1. Malesherbes était voisin de campagne de M. Gillet de la Renommière, ami de François Hûe et très lié avec lui ainsi qu'avec sa femme, née Élisabeth Marinier de Banassat. Or il vint un jour visiter madame de la Renommière, qui attendait son quatorzième enfant. Et comme il lui exprimait sa sympathie plus que ses compliments au sujet de cette prochaine naissance, son interlocutrice s'écria : « Oh! c'est pour moi, monsieur de Malesherbes, la chose la plus insignifiante du monde. Je suis fort habituée à ce genre d'incidents, mais ce qui me consterne en la circonstance, c'est le choix d'un parrain. Je crains vraiment de lasser la patience de ma famille et je me verrai, pour cette fois, obligée de choisir le premier pauvre du village... — Je vous demande la charité, » lui répondit, en s'inclinant, M. de Malesherbes. Et c'est ainsi qu'il fut, en 1783, parrain de mademoiselle Henriette Gillet de la Renommière, qui épousa plus tard M. de Mazonod et fut mère de la baronne André Hûe.

converser avec ce respectable vieillard et de m'entretenir avec lui de l'objet commun de nos regrets. Je ne pouvais aller que la nuit et sans lumière dans le réduit où couchait M. de Malesherbes. Quel tendre accueil je recevais de ce nouveau Socrate! Avec quel respect je recueillis ses paroles dont je veux me faire ici l'interprète.

CHAPITRE VII

(Février-septembre 1794).

Entretien de Malesherbes et de Hûe dans la prison de Port-Royal, sur la mémoire de Louis XVI. — Traits de bonté du monarque. — Mort de M. de Malesherbes. — Élargissement de Hûe.

« Mon ami, me dit-il un jour, vous survivrez, je l'espère, au supplice qui m'attend. Retenez donc ce que vous méritez d'entendre : ajoutez aux traits sous lesquels vous avez connu le plus vertueux et le plus courageux des hommes les traits que je veux vous faire connaître. »

Quelques jours après, M. de Malesherbes, cédant à mes instances, voulut bien me donner un écrit qui contenait en substance les différentes conversations que je vais rapporter.

Le concierge de la prison où j'étais, accordant quelquefois à mon fils, alors âgé de huit ans¹, la

1. André Hûe.

permission de me voir, je cachai soigneusement sous ses habits l'écrit de M. de Malesherbes, ainsi que plusieurs mots et renseignements précieux que j'avais recueillis. Mon fils, au sortir de la prison, m'informa, par un signal dont nous étions convenus, que ces papiers étaient en sûreté.

— J'ai vu Louis XVI arriver au trône, me disait M. de Malesherbes. Quoique dans l'âge où les passions sont les plus vives et les illusions les plus fortes, il y apportait des mœurs pures, le mépris du faste, une sage disposition au tolérantisme et le désir inépuisable de faire le bien. Son esprit pour la religion était égal à la fermeté de sa croyance. Plus d'une fois, m'exprimant combien il souhaitait que je partageasse ses opinions religieuses il me disait :

» — Sans religion, mon cher Malesherbes, point de vrai bonheur pour les sociétés et pour les individus. La religion est le plus ferme lien des hommes entre eux, elle empêche l'abus de la puissance et de la force, protège le faible, console le malheureux, garantit dans l'ordre social l'observation des devoirs réciproques. Croyez-moi, il est impossible de gouverner les peuples par les principes de la philosophie.

» Cette conviction était chez Louis XVI la

base solide de ses vertus. Elle le rendit époux fidèle, père tendre, bon frère, bon maître, en un mot, un modèle de vertus morales et domestiques.

» A mon entrée dans le ministère, désirant vérifier les motifs des lettres de cachet précédemment données, j'avais conçu le projet d'une visite générale des prisons d'État. J'aurais voulu que le Roi fit lui-même la visite de quelques prisons, qu'il en connût le local et le régime intérieur; je désirais surtout que des prisonniers, trop légèrement ou depuis trop longtemps enfermés, reçussent de la bouche même du monarque l'annonce de leur liberté. Le fond de mon projet plut beaucoup au Roi, il m'ordonna d'en suivre l'exécution et d'y employer les intendants des provinces.

» — Pour moi, ajouta-t-il, je ne visiterai aucune prison. Faisons le bien, monsieur de Malesherbes, mais faisons-le sans ostentation.

» C'est ainsi que le Roi mettait sur ses vertus un voile qu'il étendait jusque sur ses connaissances. C'est un mal; un Roi doit laisser voir les unes et les autres. Un jour, travaillant avec Sa Majesté, je fus surpris du développement et de l'étendue de ses lumières. Le Roi s'en aperçut.

» — J'ai senti, me dit-il, au sortir de mon éducation, que j'étais loin encore de l'avoir com-

plétée. Je formai le plan d'acquérir l'instruction qui me manquait. Je voulus savoir les langues anglaise, italienne et espagnole : je les appris seul. Je me rendis assez fort dans la littérature latine pour traduire aisément les auteurs les plus difficiles. Ensuite, m'enfonçant dans l'histoire de France, je m'imposai la tâche d'éclaircir ses obscurités. Je méditai la législation et les coutumes du royaume; je comparai la marche des différents règnes; j'analysai les causes de leur prospérité et de leurs revers. A ce travail habituel je joignais la lecture de tous les bons ouvrages qui paraissaient. Ceux qui traitaient des matières d'administration ou de politique m'attachaient spécialement; j'y faisais mes observations.

» Cet avenu du Roi, continua M. de Malesherbes, me donna une haute idée de la constance de son caractère et de sa capacité. Chaque jour, pendant mon ministère, j'eus occasion de reconnaître que la timidité assez habituelle dans ce Prince n'était que l'effet d'une trop grande modestie, qui le tenait continuellement en garde contre la présomption et le portait à penser que ses ministres avaient, en affaires, un discernement supérieur au sien; voilà ce qui lui faisait sacrifier si facilement son opinion à celle de son Conseil. Ce bon prince

craignait aussi de ne pas rendre clairement sa pensée. — J'aime mieux, me disait-il un jour, laisser interpréter mon silence que mes paroles.

» Du même fonds de modestie naissait l'indécision apparente que vous lui avez peut-être entendu reprocher. J'en étais journellement le témoin au conseil d'État, j'ai vu qu'elle n'était en lui que l'hésitation sur le meilleur parti à prendre, et sur les nombreuses difficultés qui se présentaient.

» — Quelle responsabilité! disait-il souvent : chacune de mes actions influe sur le sort de vingt-cinq millions d'hommes! »

Si, dans le cours de cette révolution, il lui est arrivé quelquefois de prendre le mauvais parti, c'était, m'a-t-il répété, par des raisons qui eussent rendu celui qu'il a pris le meilleur, sans les trahisons contre les quelles la prudence la plus éclairée n'a point de précaution à prendre.

» Le Roi me savait un gré particulier du dédain que j'avais pour ces formes extérieures que le monde appelle grâces, mais qui, trop souvent, sont le masque de la fausseté.

» — Monsieur de Malesherbes, me disait-il, vous et moi, avons ici le ridicule de tenir aux mœurs du vieux temps; mais ce ridicule ne vaut-il pas mieux que les beaux airs d'aujourd'hui?

d'hui? Leur vernis cache souvent de vilaines choses.

» Le Roi n'ignorait pas les plaisanteries que la jeunesse de la Cour se permettait sur ses manières : il méprisait sa critique.

» Dans mon ministère, je ne le vis ordonner ou approuver aucune dépense superflue.

» — Soyons, disait-il à ses ministres, avares dispensateurs du trésor public; il est le prix des sueurs et quelquefois des larmes du peuple.

» Malheureusement tous ses ministres ne partagèrent pas ce sentiment.

» J'ai souvent admiré l'opinion flatteuse que le Roi avait de sa nation, il mettait de l'orgueil à rappeler et à compter les grands hommes qu'elle a produits. Il ordonna de rassembler leurs statues dans la galerie du Louvre, le ciseau des meilleurs artistes fut employé à les exécuter. C'était offrir aux talents et aux vertus un objet d'émulation, et aux arts un moyen d'encouragement.

» — Je veux avoir sous les yeux, me disait Sa Majesté, les images de ceux à qui la France doit sa gloire; les voir chaque jour sera pour moi une leçon et une jouissance.

» Le Roi fit modeler à la manufacture de porcelaine de Sèvres ces statues en proportions

réduites et les distribua dans ses appartements intérieurs.

» A peine arrivé au ministère, je m'occupai de rendre au Roi le cœur d'une partie de ses sujets, et aux protestants la jouissance de l'état civil. J'eus à cet égard plusieurs entretiens avec lui. Frappé des considérations que je lui présentais :

» — Oui, me disait-il, je conviens avec vous que l'humanité réclame la tolérance. La persécution ne convertit point, elle ne fait que des hypocrites et des traîtres. La douceur qui persuade vaut mieux que la sévérité qui aigrit : aussi ne veux-je pas que, pour l'unique fait d'opinion religieuse, aucun Français soit recherché ou puni. Mais la loi qui statue sur le sort des protestants est une loi de l'État. Louis XIV en est l'auteur, les cours souveraines sont d'avis de la maintenir. Ne déplaçons pas les bornes anciennes; la sagesse les a posées. Défions-nous surtout des conseils d'une aveugle philanthropie.

» J'ai plus d'une fois remarqué que dans les changements proposés au Roi, rien ne l'arrêtait autant que son respect pour les anciennes institutions, et surtout que la mémoire de Louis XIV.

» — Sire, reprenais-je, les temps et les circonstances demandent d'autres mesures. Ce qui fut

jugé utile par Louis XIV peut aujourd'hui devenir nuisible. D'ailleurs, l'utilité ni la politique ne prescrivent jamais contre la justice.

» — Où est donc, répliqua le Roi, l'atteinte portée à la justice? Le salut de l'État n'est-il pas la suprême loi? Depuis près de deux cents ans, des guerres de religion agitaient la France. Louis XIV, en éloignant de la famille quelques membres turbulents, a voulu ramener la paix dans son sein; comme Roi c'était son devoir. Que les protestants, s'ils trouvent ma domination trop dure, vendent ce qu'ils possèdent dans mes États et qu'ils aillent s'établir ailleurs; je ne l'empêche pas. Mais la justice est-elle de sacrifier au bien-être d'un petit nombre de mes sujets la tranquillité de tous?

» Malgré mes tentatives fréquemment réitérées, je n'obtins du Roi, en faveur des protestants, que la suppression des dispositions pénales portées contre eux. Le cardinal de Loménie, sans doute par l'ascendant de l'état qu'il professait, fut plus heureux que moi. Sous son ministère, les protestants ont recouvré la puissance de l'état civil. Cette faveur méritait de leur part quelque reconnaissance. Vous savez comme moi que le Roi n'a point eu de plus mortels ennemis.

Le nom du cardinal de Loménie amena M. de Malesherbes à me parler du ministère en général; et des continuelles mutations qui s'y opéraient.

« On les a attribuées, me dit-il, tantôt à l'inconstance, tantôt à la faiblesse du Roi; elles ne doivent l'être ni à l'une ni à l'autre. Tant que vécut le comte de Maurepas, ce principal ministre, arbitre de tous les choix, fit et défit les ministres. Après sa mort, le Roi crut ne pouvoir mieux faire que de se déterminer par l'opinion publique, cette opinion l'a souvent égaré.

» Il est si rare que le public, toujours prompt à s'enthousiasmer ou à se prévenir, juge d'une manière saine des talents et des vertus! D'ailleurs, pour faire un bon ministre, l'instruction et la probité ne suffisent pas. Turgot et moi en avons été la preuve, notre science était toute dans les livres, nous n'avions nulle connaissance des hommes.

» Heureusement, je ne fus pas longtemps à le reconnaître. Ne convenant pas plus au ministère que le ministère et la cour ne convenaient à mes goûts, je demandai au Roi la permission de me retirer.

» — Pourquoi? me répondit-il avec bonté.

» — Sire pour la retraite et pour l'étude.» — Que

ne puis-je en faire autant! reprit le Roi, car dans les temps où nous vivons...

» Débarrassé des affaires, j'avais partagé mon temps entre mes goûts champêtres, mes livres, ma famille et mes amis. La révolution m'a rappelé à la ville. Tant que je l'ai pu, je me suis tenu à portée du Roi, et quand la Convention l'a mis en jugement, j'ai sollicité et j'ai obtenu l'honneur de le défendre.

» La première fois qu'à ce titre, il me fut permis de pénétrer dans la tour du Temple, le Roi m'eut à peine aperçu, que, sans me laisser le temps d'achever ma révérence, il vint à moi, et, me serrant dans ses bras :

» — Ah! c'est vous, mon ami! me dit-il les yeux baignés de larmes; vous voyez où m'ont conduit l'excès de mon amour pour le peuple et cette abnégation de moi-même qui me fit consentir à l'éloignement des troupes destinées à défendre mon pouvoir et ma personne contre les entreprises d'une Assemblée factieuse. Vous venez m'aider de vos conseils, vous ne craignez pas d'exposer votre vie pour sauver la mienne, mais tout sera inutile.

» — Non, Sire, je n'expose pas ma vie, et même j'ose croire que celle de Votre Majesté ne

court aucun danger. Sa cause est si juste et les moyens de défense si victorieux!

» — Non, ils me feront périr. N'importe! Ce sera gagner ma cause que de laisser une mémoire sans tache. Occupons-nous de mes moyens de défense.

» Ensuite le Roi me questionna sur MM. Tronchet et de Sèze, mes adjoints. Le premier, ayant été membre et président de l'Assemblée constituante, lui était connu. Il me demanda quelques renseignements sur M. de Sèze qu'il ne connaissait que comme un avocat renommé.

Lorsque le Roi fut conduit à l'Assemblée dite Convention nationale, pour y être interrogé, on le fit attendre vingt-trois minutes dans une salle qui précédait la barre de l'Assemblée. Sa Majesté se promenait. MM. de Sèze et Tronchet se tenaient, ainsi que moi, à quelque distance du Roi. Il m'adressait de temps à autre la parole; j'employais à lui répondre, les mots *Sire, Votre Majesté*. Treilhard, l'un des députés, entra tout à coup, et, furieux d'entendre les expressions dont je me servais en parlant du Roi, il se plaça entre lui et moi.

» — Qui vous rend donc si hardi, me dit-il, de prononcer ici des mots que la Convention a proscrits?

» — Mépris pour vous, lui répondis-je et mépris de la vie.

» J'eus dans la tour, avec le Roi, plusieurs entretiens dans lesquels il me fit d'importantes ouvertures. Il me parla de la guerre des puissances alors coalisées contre la France :

» — La guerre, me disait-il, dùt-elle opérer le rétablissement de mon trône, est un moyen violent qui, loin de me ramener les cœurs, ne fera que les aigrir davantage. Le trône, reconquis par la force, éprouvera chaque jour de nouvelles secousses. L'épuisement des finances et une sage politique ne permettront pas de garder longtemps au sein du royaume des troupes étrangères en assez grand nombre pour m'aider à y rétablir l'ordre. Ces troupes seront à peine éloignées que les factieux intrigueront de nouveau. Il serait beaucoup plus heureux pour moi et beaucoup plus sûr pour le repos de l'État, que je dusse à l'amour des Français le retour à mon autorité.

» Ma première idée avait été que, n'osant prononcer contre le Roi un décret de mort, la Convention nationale le condamnerait à la déportation. Dans cette hypothèse, je lui demandai quel pays il préférerait habiter.

» — La Suisse, répondit-il, ce que l'histoire rapporte du sort des rois fugitifs...

» — Mais, Sire, repris-je, si, rendu à lui-même, le peuple français vous rappelait. Votre Majesté voudrait-elle revenir?

» — Par goût, non, par devoir, oui; mais dans ce cas je mettrais à mon retour deux conditions : l'une, que la religion catholique, apostolique et romaine continuerait, sans néanmoins exclure les autres cultes, d'être la religion de l'État; l'autre, que la banqueroute, si elle était inévitable, serait déclarée par le pouvoir usurpateur. C'est lui qui l'aurait rendue nécessaire, ce serait à lui d'en porter la honte.

» Un jour, la conversation ayant pour objet les divers partis qui divisaient la Convention :

» — La plupart des députés, me dit le Roi, auraient été faciles à acheter.

» — Eh bien! Sire, quel motif a pu retenir Votre Majesté? Les moyens lui manquaient-ils?

» — Non, j'avais les moyens. L'argent m'était prêté; mais un jour il eût fallu le rembourser des deniers de l'État. Je n'ai pu me résoudre à les faire servir pour la corruption. Les fonds de la liste civile, n'étant que la juste représentation des fonds de mes domaines, me laissaient peut-être

plus de liberté mais l'irrégularité des paiements et la nécessité de mes dépenses opposaient de grands obstacles. »

» Un autre jour, le Roi me laissa connaître la détresse absolue dans laquelle on le tenait depuis sa captivité :

» — Vos deux collègues, me dit-il, se sont dévoués pour ma défense. Ils me consacrent leur travail, et, dans la position où je suis, je n'ai aucun moyen d'acquitter ma dette envers eux. J'ai songé à leur faire un legs, mais le payerait-on?

» — Il est payé, Sire!... Le Roi en les choisissant pour ses défenseurs a immortalisé leur nom.

» Dans le même entretien, ayant vu le Roi sensiblement peiné de ne pouvoir faire à qui que ce fût la moindre largesse, j'arrivai le lendemain au Temple avec une bourse remplie d'or.

» — Sire, lui dis-je, en la lui présentant, permettez qu'une famille riche en partie de vos bienfaits et de ceux de vos aïeux, dépose cette offrande à vos pieds. »

Le Roi hésita. J'insistai; il se rendit à mes instances. J'ai su depuis qu'après sa mort cette bourse avait été trouvée intacte parmi ses effets. Le Roi avait eu la précaution d'y attacher cet

avis écrit de sa main : *Argent à rendre à M. de Malesherbes*. Cette recommandation n'a point été suivie.

» Un jour que j'étais revenu au Temple, après avoir passé presque consécutivement trente-six heures dans plusieurs comités de la Convention, le Roi m'en fit des reproches.

» — Mon ami, me dit-il, pourquoi vous exténuier de la sorte? Ces fatigues fussent-elles utiles à ma cause, je vous les interdrais; mais vous ne m'obéiriez pas. Du moins, abstenez-vous-en quand je vous assure qu'elles seront infructueuses. Le sacrifice de ma vie est fait, conservez la vôtre pour une famille qui vous chérit. »

» Le Roi était si frappé du pressentiment de sa mort, que, dès le premier jour où je fus admis à le voir, il me prit à l'écart et me dit :

» — Ma sœur m'a donné le nom et la demeure d'un prêtre insermenté qui pourrait m'assister dans mes derniers moments; allez le voir de ma part, disposez-le à m'accorder ses secours. C'est une étrange commission pour un philosophe; mais si vous étiez à ma place, combien je vous souhaiterais de penser comme moi! Je vous le répète, mon ami, la religion console tout autrement que la philosophie.

» — Sire, repris-je, cette commission n'a rien de si pressant.

» — Rien ne l'est davantage pour moi, répondit-il.

» Quelques jours après le Roi me montra, écrits de sa main, son testament et un codicille. Sa Majesté me permit d'en prendre une copie, sur laquelle même sont quelques corrections de sa main. J'emportai ces pièces avec moi; je suis parvenu à les envoyer hors de France; j'ai même acquis la certitude qu'elles sont arrivées à leur destination.

» Dès mon entrée au Temple, le Roi m'avait exprimé l'envie de lire quelques journaux. Je m'empressai de satisfaire ce désir. J'étais souvent témoin du sang-froid avec lequel il lisait les motions qui se faisaient contre lui à la tribune. Néanmoins, parmi les qualifications qu'on lui prodiguait, celle de *tyran* l'offensait toujours :

» — Moi! tyran! disait-il; un tyran rapporte tout à lui; n'ai-je pas constamment tout rapporté à mon peuple? Qui d'eux ou de moi hait plus la tyrannie? Ils m'appellent tyran, et savent, comme vous, ce que je suis.

» Je lui apportai aussi un exemplaire de la romance faite alors et chantée dans tout Paris.

Elle était intitulée *Louis XVI aux Français* et parodiée sur ce passage de Jérémie : *Popule meus, quid feci tibi?* « O mon peuple, que t'ai-je fait? » Sa lecture procura au Roi quelques instants de consolation.

» Un matin, j'attendais dans la salle du conseil le moment d'être introduit dans la tour; je parcourais quelques feuilles périodiques. Un municipal m'interpella :

» — Comment, me dit-il, vous, l'ami de Louis, osez-vous lui communiquer des écrits dans lesquels il est habituellement si maltraité?

» Louis XVI, répondis-je, n'est pas un homme comme tant d'autres. — Ce municipal était un gentilhomme.

» Le Roi voyait avec une surprise mêlée de peine des gentilshommes servir basement les ennemis du trône et de la noblesse.

» — Que des hommes, me disait-il, nés dans une condition obscure, que des gentilshommes, même, qui n'ont jamais été dans le cas de me connaître, aient cru et suivi aveuglément les ennemis de mon autorité, je ne m'en étonne pas; mais que des gens, attachés au service de ma personne et la plupart comblés de mes bienfaits, aient grossi le nombre de mes persécuteurs, voilà ce

que je ne saurais concevoir. Dieu m'est témoin que je ne conserve contre eux aucun sentiment de haine; et même s'il était en mon pouvoir de leur faire du bien, je leur en ferais encore.

Tandis que M. de Malesherbes m'honorait de ces entretiens, un événement affreux vint les suspendre pour quelque temps. La même prison renfermait avec ce respectable vieillard ses enfants et ses petits-enfants. C'était à qui allégerait le plus le poids de sa captivité. Chaque jour, quelques amis se réunissaient à cette intéressante famille, et en partageaient à l'envi les égards et les soins. Soudain, un ordre du tribunal révolutionnaire cita, devant ce tribunal de sang, M. Lepelletier de Rosambo, gendre de M. de Malesherbes¹. Le digne fils de M. de Rosambo conduisit son vertueux père jusqu'au guichet de la prison. Ce guichet, qui s'ouvrit pour envoyer à la mort ce magistrat aussi courageux que fidèle, se referma sur son fils jusqu'au moment où la plus grande partie de cette famille malheureuse fut traînée à l'échafaud.

Lorsque M. de Malesherbes eut payé à la nature

1. Le Pelletier de Rosambo, président à mortier au parlement de Paris.

le tribut de douleur qu'il lui devait, je le priai de reprendre avec moi ses conversations nocturnes; il se plaisait tant à me parler du Roi, que malgré ses chagrins il se rendit à mes instances.

« Je ne vous ai pas encore entretenu, me dit-il, d'un cruel sujet de peine pour le Roi : c'est de l'injustice des Français envers la reine.

» — S'ils savaient ce qu'elle vaut, m'a-t-il répété souvent avec amertume, s'ils savaient à quel degré de perfection elle s'est élevée depuis nos infortunes, ils la révèreraient, ils la chériraient : Mais, dès avant nos malheurs, ses ennemis et les miens ont eu l'art, en semant des calomnies parmi le peuple, de changer en haine cet amour dont elle fut si longtemps l'objet.

Puis, entrant dans le détail des griefs qu'on lui imputait il faisait l'apologie de la Reine.

« — Vous l'avez vue, me disait-il, arriver à la cour; elle sortait à peine de l'enfance. Ma grand'mère et ma mère n'étaient plus, mes tantes lui restaient; mais leurs droits sur elle n'étaient pas les mêmes. Placée au milieu d'une cour brillante, vis-à-vis d'une femme que l'intrigue y soutenait, chaque jour la Reine, alors Dauphine, avait sous les yeux l'exemple du faste et de la prodigalité. Quelle opinion ne dut-elle pas concevoir de sa

puissance et de ses droits, elle qui réunissait sur sa tête tant d'avantages. Vivre dans la société de la favorite était indigne de la Dauphine. Forcée d'embrasser une sorte de retraite, elle adopta ce genre de vie exempt d'étiquette et de contrainte; elle en porta l'habitude sur le trône. Ces manières, nouvelles à la cour, se rapprochaient trop de mon goût naturel pour que je voulusse les contrarier. J'ignorais alors de quel danger il est pour les souverains de se laisser voir de trop près. La familiarité éloigne le respect dont il est nécessaire que ceux qui gouvernent soient environnés. D'abord, le public applaudissait à l'abandon des anciens usages; ensuite il en a fait un crime. La Reine voulut avoir des amies. La princesse de Lamballe fut celle qu'elle distingua davantage. Sa conduite dans le cours de nos malheurs a pleinement justifié ce choix. La comtesse Jules de Polignac lui plut; elle en fit son amie. A la demande de la Reine j'accordai à la comtesse, depuis duchesse de Polignac, et à sa famille, des bienfaits qui éveillèrent l'envie. La Reine et son amie sont devenues l'objet de la plus injuste censure. Il n'est pas, ajoutait le Roi, jusqu'à son sentiment pour l'empereur Joseph II, son frère, que la calomnie n'ait attaqué. D'abord on a débité sour-

dement, puis, imprimé dans plusieurs journaux, enfin on a affirmé à la tribune de l'Assemblée nationale, que la Reine avait fait passer à Vienne et donné à l'empereur des millions sans nombre; calomnie atroce qu'un député du clergé a victorieusement détruite. Les factieux, continuait le Roi, ne mettent cet acharnement à décrier et à noircir la Reine que pour préparer le peuple à la voir périr : sa mort est résolue. En lui laissant la vie, on craindrait qu'elle ne me vengeât. Infortunée princesse! Mon mariage lui promit un trône; aujourd'hui quelle perspective lui offre-t-il!

» En prononçant ces derniers mots, le Roi me serra la main et laissa échapper quelques larmes.

» La veille, le Roi m'avait demandé si j'avais rencontré dans les environs du Temple la *femme blanche*. « Non, Sire, lui répondis-je... »

» — Eh quoi! répliqua-t-il en souriant, vous ne savez donc pas que, suivant le préjugé populaire, lorsqu'un prince de ma maison va mourir, une femme vêtue de blanc erre autour du palais?

» Quand malgré les soins de mes collègues et les miens, le fatal jugement eut été prononcé, ils me prièrent de prendre sur moi la douloureuse commission de l'annoncer au Roi. Je le vois encore; il avait le dos tourné vers la porte, les coudes

appuyés sur une table et le visage couvert de sa main. Au bruit que je fis en entrant, le Roi se leva.

» — Depuis deux heures, dit-il, en me fixant, je recherche en ma mémoire, si, durant le cours de mon règne, j'ai donné volontairement à mes sujets quelque juste motif de plainte contre moi. Eh bien, je vous le jure en toute sincérité, je ne mérite de la part des Français aucun reproche, jamais je n'ai voulu que leur bonheur. »

» Alors, prenant la parole, j'annonçai au Roi le jugement rendu par la Convention; et, comprimant la douleur dont j'étais navré :

» — Un espoir, lui dis-je, nous reste encore : l'appel à la nation.

» Un signe de tête m'indiqua qu'il n'en attendait rien. Sa résignation, son courage, firent sur moi l'impression la plus vive. Le Roi s'en aperçut.

» — La Reine et ma sœur, dit-il, ne montreront pas moins de force et de résignation que moi. Mourir est préférable à leur sort.

» Malgré l'opinion du Roi, continua M. de Malesherbes, l'appel à la nation me laissait encore quelque espérance; mais Sa Majesté connaissait mieux que moi ses implacables ennemis. Je comptais aussi sur quelque mouvement favorable. Revenant avec mes collègues de l'Assemblée, où nous

étions allés, de la part du Roi, notifier sa déclaration d'appel, quelques personnes qui m'étaient inconnues m'avaient entouré dans les corridors de la salle et m'avaient assuré que de fidèles sujets arracheraient le Roi des mains de ses bourreaux, ou périraient avec lui. Je le dis au Roi.

» — Les connaissez-vous, me répondit-il?

» — Non Sire, mais je pourrais les retrouver.

» — Eh bien, tâchez de les rejoindre et déclarez-leur que je les remercie du zèle qu'ils me témoignent. Toute tentative exposerait leurs jours et ne sauverait pas les miens. *Quand l'usage de la force pouvait me conserver le trône et la vie, j'ai refusé de m'en servir, voudrais-je aujourd'hui faire couler le sang français?*

» Après cette pénible conférence, j'eus encore une fois l'honneur d'entretenir le Roi. Au moment de me séparer de lui, je ne pus retenir mes larmes.

» — Sensible vieillard, dit le Roi en me serrant la main, ne pleurez pas : une meilleure vie nous réunira. Je regrette de quitter un ami tel que vous. Adieu! Au sortir de ma chambre, contraignez-vous; il le faut. Songez que l'on vous observera.... Adieu!... Adieu!...

» Je sortis du Temple, le cœur brisé. Un Anglais de ma connaissance, m'ayant rencontré la veille

du jugement rendu par la Convention, m'avait dit :

» — Ce qui rassure les bons citoyens, c'est que le plus malheureux des Rois a pour défenseur le plus vertueux des hommes.

» — Si Louis XVI succombe, lui répondis-je, le défenseur du plus vertueux des Rois sera le plus malheureux des hommes.

» Dès ce moment ma réponse se réalisa.

Je me plaisais aussi à citer à M. de Malesherbes quelques particularités propres à faire connaître, jusque dans les plus petites choses, le caractère du Roi, dont son ministre me peignait les principaux traits. Je me borne ici à en rapporter une. J'ai dit que la Reine avait eu la bonté de se charger des enfants de M. de Chaumont, l'un de mes camarades; c'était d'après la connaissance que j'avais donnée à Sa Majesté du peu de fortune que le père leur avait laissé. Un jour que, dans une pièce de l'appartement du Roi, je voulais prendre dans mes bras la plus jeune de ces enfants, âgée de six à sept ans, le Roi entra, et la trouvant se mutinant contre moi.

« — Quoi! dit le Roi, est-ce que Zoé n'est pas sage?

» — Sire elle se refuse à mes caresses.

» Le Roi affectant un ton sévère lui dit :

« — Zoé, si vous avez l'avantage d'être élevée

par les soins de la Reine, vous en avez la première obligation à M. Hûe. Embrassez-le; je n'aime pas les ingrats.

Un prince si bon a trouvé des ingrats.

Quelques semaines après que M. de Malesherbes m'eut conté ces précieux détails, périt le même jour ¹, en vertu d'un jugement du tribunal révolutionnaire, M. de Malesherbes, madame de Rosambo sa fille ², M. et madame de Chateaubriand ³. J'étais aussi présent à ce dernier départ. Quel spectacle! M. de Malesherbes, courbé sous le poids des ans, s'appuyait sur madame de Rosambo qui était suivie de sa fille et de son gendre.

Madame de Rosambo aperçut mademoiselle de Sombreuil: « Adieu, mon amie lui dit-elle, Adieu! Vous avez eu la gloire d'arracher votre père aux mains du bourreau. J'ai la consolation de mourir avec le mien! » Madame de Sénozan ⁴, sœur de M. de Malesherbes, eut bientôt le même sort ⁵.

1. 22 avril 1794.

2. Antoinette-Marguerite-Thérèse Le Pelletier de Rosambo, née Lamoignon-Malesherbes.

3. Jean-Baptiste-Auguste, comte de Chateaubriand, ancien capitaine de cavalerie, et Aline-Thérèse Le Pelletier de Rosambo, sa femme, fille de la précédente.

4. Anne-Nicole Olivier, marquise de Sénozan, née Malesherbes, périt sur l'échafaud en même temps que Madame Élisabeth, le 10 mai 1794.

5. Quand François Hûe donna, en 1814, une édition de ses

Après la mort de M. de Malesherbes, je fus transféré dans la prison du Luxembourg. O vous! épouse chérie, qui à travers mille dangers ¹ m'avez prodigué tant de soins! et vous, âmes sensibles qui, dans ces tristes lieux, avez adouci l'amertume de mes chagrins, recevez l'hommage d'une reconnaissance que le temps ne saurait affaiblir.

Dernières années de Louis XVI, dans lesquelles il faisait l'éloge de M. de Malesherbes, il reçut les remerciements de M. Le Pelletier de Rosambo, petit-fils de Malesherbes, de la comtesse de Tocqueville, sa petite-fille, et enfin de sa propre fille, la marquise de Montboissier-Canillac qui, le 3 septembre 1814, le remerciait de « l'hommage rendu à la mémoire de son père, hommage dont elle sentait tout le prix et qui, sous la plume de M. Hûe, montrait la bonté de son cœur et la justesse de son esprit ».

1. A une date que nous ne saurions préciser, madame Hûe apprit qu'on devait venir l'arrêter chez elle, quai de l'Égalité. Elle eut le temps de se réfugier chez ses amis, M. et madame Henry, en leur hôtel de la rue Chabanais. M. Henry, neveu du chanoine Henry, qui avait donné à madame Hûe la bénédiction nuptiale en 1781, lui était attaché par les liens d'une intimité d'enfance. A peine était-elle arrivée chez ses amis que plusieurs membres du Comité révolutionnaire, avertis de sa nouvelle retraite, ou tout au moins la suspectant, se présentèrent chez M. et madame Henry, qui les laissèrent perquisitionner avec le plus grand calme. Leurs recherches furent vaines. Ils s'en allèrent en maugréant sans avoir mis la main sur l'accusée. Madame Henry avait eu la présence d'esprit de faire pénétrer son amie dans un cabinet noir et de la dissimuler dans une large armoire à coulisse qui n'apparaissait point aux regards. Nous tenons cette anecdote de madame Duchanoy, née Culhiat de Coreil, petite-fille du baron Henry, qui nous a dit qu'on voulait alors conduire madame Hûe aux Madelonnettes. L'armoire qui dissimula madame Hûe se voit encore dans un appartement du n° 6 de la rue Chabanais.

Toute la famille de François Hûe était alors inquiétée. L'oncle

Pendant de longs mois je demeurai dans cette prison, dans l'attente perpétuelle du trépas¹.

Encore une fois cependant, ma vie fut épargnée, alors que tant d'autres plus utiles étaient fauchées par l'échafaud. Six semaines après la mort du tyran, de l'infâme Robespierre, je sortis de prison après onze mois de détention.

de madame Hûe, J.-B. Brion, greffier en chef du Parlement de Paris, dut quitter son logis du quai des Miriamiones et se réfugier, sous la Terreur, dans la maison de campagne de M. Henry précité, sise à Bagneux. Il y demeura pendant huit jours, se dissimulant à chaque alerte dans une large cheminée à double fond où on lui apportait sa nourriture (Anecdote contée par mademoiselle Determe, petite-fille du baron Henry). Ces deux événements resserrèrent entre les familles Hûe et Henry, une ancienne amitié que le temps n'est pas encore parvenu à détruire.

1. On a souvent attribué, dans la famille de Hûe, les circonstances qui le sauvèrent plusieurs fois de la mort, à l'influence déjà grandissante de Joséphine de Beauharnais.

Une ancienne intimité unissait en effet Joséphine de la Pagerie à la famille Hûe. Elle tutoyait même le fils de François, André Hûe, qu'elle avait connu dans son enfance. La veuve de ce dernier, la baronne Hûe, née Mazenod, nous a conté fréquemment l'anecdote suivante sans pouvoir, à notre vif regret, nous en préciser les détails. Joséphine aurait une fois convié à souper madame Hûe, qui désirait obtenir l'élargissement de son mari, alors incarcéré dans une des nombreuses prisons qu'il occupa.

Elle l'aurait réuni à sa table, de même que son fils André, à un révolutionnaire fort influent (Barras?), pour que tous deux implorassent sa clémence.

Il paraît qu'au dessert le « révolutionnaire influent », fort enflammé par la beauté de madame Hûe, promit « d'exercer sa clémence », mais embrassant le jeune André Hûe en jetant sur sa mère un regard des plus tendres, il lui dit : « Porte de ma part ce baiser à ta maman ». Et Joséphine, indignée,

s'écria fort impétueusement : « Oh ! citoyen, ne souille pas cet enfant d'une pareille mission ! »

D'autre part, la baronne des Michels, fille de M. Fagnan, secrétaire du comte Mollien, et de mademoiselle Pinodel de Champarmois, cousine germaine de François Hûe, se plaisait à répéter sur ses vieux jours, vers 1882, aux descendants de Hûe : « Ma mère a sauvé pendant la Révolution la tête de votre bisaïeul ! » Madame Fagnan était, paraît-il, fort liée avec madame Joséphine de Beauharnais. Peut-être appuya-t-elle auprès de son amie la cause de M. Hûe ?

CHAPITRE VIII

(Septembre 1794-18 décembre 1795.)

Vaines tentatives de François Hüe et de sa femme pour rentrer au Temple. — Lettres de madame Hüe au Comité de sûreté générale. — Les romances de Lepitre. — Consolations apportées à Madame Royale pendant sa captivité. — M. et Madame Hüe dans la Rotonde. — Libération de Madame Royale. — Hüe obtient l'autorisation de l'accompagner à Vienne. — Conversation avec le ministre Benezech.

Aussitôt après ma sortie de prison, instruit de l'état dans lequel se trouvait le fils de mon Roi, je sollicitai auprès du Comité de sûreté générale l'autorisation de m'enfermer de nouveau avec Louis XVII et de lui donner mes soins. Ma demande fut rejetée sous prétexte que le jeune Roi était soigné par les commissaires du Temple¹...

1. Nous supprimerons ici le récit que Hüe retraça de la mort de Louis XVII. Il n'en fut pas témoin, et les détails qu'il donne sont ceux que l'on retrouve dans tous les Mémoires du temps. Au reste, on peut lire dans les *Dernières années de Louis XVI* quelques-unes de ces pages et des réflexions poli-

Après la mort du Prince, le 8 juin 1795, j'appris que le Comité avait arrêté qu'une femme serait donnée à Madame Royale pour la servir. Ignorant que madame de Chantrène¹ avait été immédiatement nommée à cet office, ma femme sollicita vainement d'entrer au Temple et écrivit dans ce but les deux lettres suivantes :

*Aux citoyens du Comité de sûreté générale
de la Convention nationale.*

« Instruite d'un arrêté pris au Comité de sûreté générale, par lequel il a été dit qu'une citoyenne serait placée auprès de Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon, détenue dans la tour du Temple, la

tiques que l'étendue donnée à ce volume ne nous a pas permis de reproduire ici. Ajoutons cependant, comme nous l'avons rapporté plus haut, que malgré qu'on en ait dit, François Hüe et son fils André ne doutèrent jamais de la mort de Louis XVII au Temple. Les partisans de la « Survivance » ont toujours trouvé en eux d'inébranlables adversaires. Sans entrer dans cette question qui a fait couler tant de flots d'encre, parfois inutiles, nous rappellerons que l'impératrice Joséphine, à laquelle on a voulu attribuer l'évasion de Louis XVII, était fort liée avec François Hüe. « Jamais, disait madame André Hüe, elle n'aurait eu le courage de dissimuler à mon beau-père la survivance d'un prince pour lequel il aurait donné sa vie et qu'il pleura jusqu'à sa mort. »

1. Madame Bocquet de Chantereine, née Hilaire de la Rochette, avait été mise par les soins du gouvernement auprès de Madame Royale.

citoyenne Victoire-Madeleine-Henriette Hutin, âgée de trente-quatre ans, native de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, épouse de François HÛe, natif de Fontainebleau, demeurant ensemble à Paris, quai de l'Égalité, n° 6, Ile de la Fraternité, précédemment attaché au service de Louis XVI et de sa famille, qu'il a suivis au Temple où il a été enfermé avec eux, ladite citoyenne demande à être nommée par vous, pour donner ses soins à Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon.

» La citoyenne HÛe n'a rien à redouter sur les informations que vous prendrez sur ses mœurs. Épouse et mère, elle en remplit fidèlement tous les devoirs.

» V. M. H. HUTIN HÛE.

» Ile de la Fraternité, quai de l'Égalité, n° 6. »

» 7 messidor, l'an III de la République française
(25 juin 1795).

*Au citoyen Bergoing,
président du Comité de sûreté générale.*

« Citoyen,

» Je viens pour la quatrième fois vous demander réponse à l'adresse que j'ai présentée au comité

pour être placée auprès de Marie-Thérèse-Charlotte Bourbon. Je sens que beaucoup d'affaires peuvent vous empêcher de vous occuper de ma pétition; mais mon impatience redouble par le retard et par l'idée accablante que cette jeune et malheureuse personne languit, de plus en plus, par le défaut des soins et des consolations qu'elle recevrait d'une personne qui serait admise à partager et à soulager sa solitude et ses malheurs¹.

» Salut et fraternité. »

» HÛE.

Décadi 10 messidor, l'an III de la République française
(28 juin 1795).

Peu de temps après cette requête, le bruit courut dans Paris que la captivité de Madame avait reçu quelque adoucissement et qu'il lui avait été permis de descendre de la tour dans le jardin du Temple où la suivaient sa chèvre et son petit chien *Coco*²,

1. « Cet honneur, écrit M. de Beauchesne (*Op. cit.*, t. II, p. 331) ne pouvait être accordé à madame HÛe. Rendons lui l'hommage qui dépend de nous en faisant connaître un acte de dévouement, sympathique à tout le monde, mais qui, sous un tel nom, n'étonnera personne. »

2. La duchesse d'Angoulême donna plus tard à madame HÛe une miniature représentant *Coco*, son chien favori qui la suivit en exil.

seules distractions qui lui fussent laissées. Dès lors, je louai une chambre contiguë aux murs de cette prison ¹. De mes fenêtres je voyais Madame et je pouvais en être aperçu; elle put même entendre chanter dans cette chambre une romance qui lui annonçait que bientôt les portes de sa prison allaient s'ouvrir :

Calme-toi, jeune infortunée,
Bientôt, ces portes vont s'ouvrir,
Bientôt, de tes fers délivrée
D'un ciel pur tu pourras jouir....

L'auteur de cette romance était M. Lepitre ², officier municipal.

C'est là aussi que j'amenaï mademoiselle de Brévannes ³, pour qu'elle essayât, en faisant de la musique, de distraire cet ange de vertu et de

1. La Rotonde, où HÛe loua cette chambre, était une grande maison ovale actuellement démolie. Entre elle et la rue du Temple se sont élevées depuis les halles aux vieux habits connues sous le nom de Marché du Temple.

2. Lepitre, né en 1763, ancien professeur de rhétorique à l'Université, chef d'institution, rue Saint-Jacques, membre de la Commune de 1789 et de la Commune provisoire le 2 décembre 1792, désigné huit jours plus tard pour prendre part à la surveillance des prisonniers du Temple. Cet individu, « gros, petit, boiteux et laid », se piquait de belles-lettres. Il est l'auteur d'une relation bien connue sur son séjour au Temple.

3. Mademoiselle Le Pilleur de Brévannes, plus tard baronne de Charnacé.

douleur. Mademoiselle de Brévannes a composé, à cette occasion, la complainte suivante de la *Jeune prisonnière* (paroles et musique), qu'elle a chantée en cet endroit :

Du fond de cette tour obscure
Où m'a confinée le malheur,
Vainement toute la nature
Me paraît sourde à ma douleur.
Ah! cependant des cœurs sensibles
Que je sais s'occuper de moi
Rendent mes chaînes moins pénibles
Et me prouvent encor leur foi !....

1. HÛe, par un scrupule de modestie, s'est gardé de transcrire la suite de cette romance qui célèbre son attachement à la fille de Louis XVI et le compare à Blondel auprès de Richard. On conserve dans la famille HÛe un tableau de l'époque représentant la tour et le jardin du Temple où se promène Madame Royale. On y aperçoit les fenêtres de la Rotonde derrière lesquelles madame HÛe accompagnait sur la harpe mademoiselle de Brévannes et madame Duguerre, artiste de Louvois, qui venait également y chanter aux heures de promenade de Madame.

Devant cette toile, d'exécution médiocre mais d'expression très vive, on ne peut se défendre d'un sentiment d'émotion réelle. En face d'elle, l'imagination, remontant le cours des ans, se transporte aux heures où se déroulaient ces pénibles scènes. En vérité, ce ne devait pas être chose banale que le spectacle de ces trois jeunes femmes, émues et tremblantes, venant en compagnie du serviteur de Louis XVI, vieilli par la douleur, dans la chambrette de la Rotonde. Et on les voit, tous quatre, dans quelque mansarde misérable, au cours d'une de ces journées accablantes de l'été parisien, bravant l'émotion pour chanter tour à tour les mièvreries de Dorilas et de Célis, cependant que la fille de Louis XVI les écoute, anxieuse de deviner l'énigme de leurs romances, dans le triste jardin du Temple où son petit chien Coco la suit, en folâtrant, dans la maigre verdure des plates-bandes....

Mademoiselle de Brévannes y faisait également entendre la complainte suivante :

COMPLAINTÉ PASTORALE
qui se chante alternativement.

DORILAS

Mes yeux, fondez-vous en eau,
Prenez le deuil, ô nature.
Cessez vos chants, tendre oiseau,
Fanez-vous, fleurs et verdure,
Le modèle des vertus
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

CÉLIS

Victime de son amour,
Pour le bien qu'il voulait faire
Il s'est vu ravir le jour
Par ceux dont il fut le père;
Vains regrets, pleurs superflus!
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

DORILAS

Protecteur des malheureux,
Ferme appui de l'innocence,
Seul, il comblait tous nos vœux.
Il était notre existence;
Le modèle des vertus,
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

CÉLIS

Pour éclairer ses bienfaits,
Au ciel brillait chaque aurore
Sans le plus noir des forfaits,
Il ferait du bien encore,
Vains regrets? pleurs superflus!
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

DORILAS

O douleur! O jour affreux?
Détestable sacrifice!
Par des monstres furieux,

Il est conduit au supplice,
Le modèle des vertus,
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*).

CÉLIS

Louis voit couler son sang,
Quoi, dit-il, tout m'abandonne!
Amis, je meurs innocent,
Et cependant, je vous pardonne...
Vains regrets, pleurs superflus!
Louis bien-aimé n'est plus (*bis*)¹.

Le gouvernement fut bientôt instruit de ces particularités². Il me fit prévenir indirectement qu'il respecterait cet hommage rendu au malheur, pourvu qu'il n'allât pas plus loin.

1. Il semble que cette romance qui rappelait à Madame tous ses malheurs ne fût point de nature à la distraire des ennuis de la prison; mais il convient de ne pas oublier qu'en 1796 la « sensibilité des âmes » aimait à faire couler les larmes et non point à les tarir. De même qu'avant sa sortie de prison, on entretenait Marie-Thérèse de la mort de son père, de même, plus tard, l'Europe tout entière, lui rappelant implacablement ses malheurs, la qualifia sans cesse d'orpheline du Temple et d'Antigone moderne.

La Princesse, sensible au début à des manifestations aussi touchantes que celles de mademoiselle de Brévannes, en contractera par la suite une sorte de lassitude. Et c'est, peut-être, par quelque inconsciente protestation contre cette compassion devenue plus tard fâcheusement officielle, qu'elle exagérera la fermeté de son caractère et la froideur de son abord.

2. Les concerts organisés par Hûe avaient pris une extension considérable et ils durèrent plus de quatre mois dans la chambre de la Rotonde « occupée jadis par de braves gens qu'on a payés très cher pour les faire partir ». Ils se transportèrent ensuite 12 rue de Beaujolais, « où on vit des femmes très élégantes et des hommes à nattes retroussées ».... (Dénonciation de Leblanc, qui porte à une centaine le nombre des « adorateurs de la fille Capet ».)

Je n'en indiquai pas moins à Madame, à l'aide d'un signal qu'elle se rappela, que j'étais chargé d'une lettre pour elle : cette lettre était de Sa Majesté Louis XVIII. Je la fis parvenir dans la tour, et Madame m'envoya sa réponse. La lettre dont le Roi m'honora confirmera ce que j'avance.

« Je suis fort satisfait, monsieur, du zèle avec lequel vous m'avez servi; et je serai fort aise, si cela est possible, que vous restiez attaché à ma mère.

» En tout état de cause, je n'oublierai jamais que votre courageuse fidélité vous a valu, de la part du feu Roi, mon frère, l'honneur d'être nommé dans son testament. Soyez bien sûr, monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

» LOUIS. »

Quelques jours après que j'eus reçu cette lettre de Louis XVIII, un des agents que le Prince avait à Paris me remit une lettre pour Madame Royale.

C'était une lettre du chevalier de Charette¹. La personne à qui je me confiai pour la faire par-

1. Il s'agit ici du fameux chef vendéen fusillé à Nantes en 1796.

venir dans la tour, craignant, ainsi que moi, de compromettre la sûreté des jours de Madame, si cette lettre était saisie, je me fis autoriser à en prendre lecture, afin que Madame ne connût que de vive voix ce qu'elle contenait. Je fus même contraint, pour éviter tout danger, de brûler cette intéressante lettre.

Le chevalier de Charette, cette illustre victime de l'honneur et de la fidélité, exprimait à la jeune princesse les sentiments de l'armée catholique et royale de Vendée, qu'il avait l'honneur de commander. Il terminait sa lettre en protestant que ses compagnons d'armes et lui verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour briser les fers de l'auguste captive.

Madame Royale fut touchée de ces sentiments généreux et me fit donner l'ordre de témoigner au chevalier de Charette et à son ami sa reconnaissance des efforts que l'on faisait pour mettre fin à son affreuse captivité. Je transmis cet ordre au roi.

Cependant, les habitants de Paris et quelques membres de la Convention témoignaient un vif intérêt à Madame Royale. Le Directoire exécutif, qui lui succéda, prit donc bientôt le parti de lui rendre la liberté et d'échanger sa personne contre

celles des commissaires de la Convention livrés à l'Autriche par Dumouriez¹.

Aussitôt qu'elle fût prévenue de cette décision, Madame demanda l'autorisation d'emmener avec elle quelques-uns de ses serviteurs², parmi lesquels elle daigna me nommer, M. Benezech³ me remit alors plusieurs pièces, dont une copie du décret délivrant Madame et un arrêté m'autorisant à la suivre à Vienne sans que, pour raison de ce voyage, on pût m'opposer les lois contre l'émigration.

Voici quelques-unes de ces pièces.

Extraits des registres du Directoire exécutif, du sixième jour du mois de frimaire, l'an quatrième de la République française, une et indivisible.

« Le Directoire exécutif arrête que les ministres de l'Intérieur et des relations extérieures, sont chargés de prendre les mesures nécessaires

1. Le ministre Bournonville, les députés Camus, Bancal, Lamarque et Quinette.

2. Madame désirait emmener avec elle mesdames de Tourzel, de Mackau et de Sérent, MM. Hûe et Turgy. Quand elle apprit qu'il fallait diminuer le nombre de sa suite, elle dit à Benezech : « Les preuves d'attachement que MM. Hûe et Turgy ont données aux miens me font cependant un devoir de vous prier de leur permettre de m'accompagner. »

3. Benezech était alors ministre de l'Intérieur.

pour accélérer l'échange de la fille du dernier Roi contre les citoyens Camus, Quinette et autres députés ou agents de la République, de nommer pour accompagner jusqu'à Bâle la fille du dernier Roi, un officier de gendarmerie décent et convenable à cette fonction; de lui donner pour l'accompagner celles des personnes attachées à son éducation qu'elle aime davantage.

• Pour expédition conforme,

» Signé : REUBELL, président.

• Pour le Directoire exécutif,

» Le secrétaire général, LAGARDE.

» BENEZECH. »

« Le Ministère de l'intérieur déclare qu'en exécution de l'arrêté du Directoire exécutif, dont copie conforme est ci-dessus, le citoyen Hue a été autorisé à suivre Marie-Thérèse-Charlotte fille du dernier Roi, à l'accompagner à Vienne, et même à rester auprès d'elle, sans qu'on puisse lui opposer les lois de la République française contre l'émigration pour raison de ce voyage, à condition toutefois qu'il ne pourra pas rentrer en France, sans une autorisation expresse du gouvernement français.

» BENEZECH. »

Paris, le 27 frimaire, an IV de la République
une et indivisible.

« Par ordre du Directoire exécutif, il est enjoint au maître de la poste de Paris de fournir au citoyen Hue, demain 28, à dix heures précises du matin six chevaux de poste pour une berline. Il est également enjoint à tous les maîtres de poste de la route de Paris à Huningue de fournir audit citoyen Hue la même quantité de chevaux, etc., sans aucun retard et de préférence à toute (*sic*) autre service sous peine d'être personnellement responsable des refus ou difficultés que le dit citoyen Hue pourrait éprouver de leur part.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» BENEZECH. »

Paris, le 27 frimaire, an IV de la République
une et indivisible.

M. Benezech, quand j'allai le remercier, me parla avec attendrissement du sort de la jeune princesse qu'il n'appelait que du nom de *Madame Royale*. S'apercevant que je le fixais d'un air étonné : « Ce nouveau costume, me dit-il, n'est que mon masque. Je vais même vous révéler une de mes plus secrètes pensées : la France ne recouvrera sa tranquillité que le jour où elle reprendra son antique gouvernement. Ainsi donc, lorsque

vous le pourrez, sans me compromettre, mettez aux pieds du Roi l'offre de mes services, assurez Sa Majesté de tout mon zèle à soigner les intérêts de la Couronne. »

Je m'acquittai de cette commission.

CHAPITRE IX

(18 décembre 1795-1 juin 1799.)

Voyage de Madame de Paris à Vienne. — Hûe la rejoint Huningue. — Triste séjour de Marie-Thérèse à Vienne. — Lettres de la princesse de Chimay et de la princesse de Tarente à Hûe. — Il est l'intermédiaire entre les Princes et Madame. — Lettre du comte d'Artois. — Départ pour Mittau.

Madame Royale, accompagnée de M. Benezech, sortit du Temple, à minuit, le 19 décembre 1795, jour anniversaire de sa naissance. La voiture du ministre l'attendait à une petite distance. Madame ayant accepté l'ordre d'y monter, le ministre la conduisit jusqu'au boulevard de la porte Saint-Martin, où se trouva la voiture de départ. Après avoir remercié M. Benezech des égards qu'il lui avait témoignés, Madame se mit en route pour se rendre à Vienne. La marquise de Soucy¹, sous-

1. On sait que la marquise de Soucy était fille de la baronne de Mackau que Madame avait également demandé d'emmener avec elle. Madame de Mackau, fort malade alors, n'était pas en état de voyager.

gouvernante des enfants de France, et les sieurs Méchain, officier de gendarmerie, et Gomin, commissaire du Temple, se placèrent avec elle; le fidèle Turgis, que Madame voulait emmener, était malade et ne la rejoignit à Vienne que quelques jours plus tard. M. Cléry n'y vint que quelques mois plus tard.

Un courrier précédait Madame. Son Altesse royale voyageait sous le nom de Sophie; et l'officier qui l'accompagnait avait l'ordre de lui faire garder le plus strict *incognito*. La Princesse fut cependant reconnue. Elle reçut de Paris jusqu'à la frontière, et particulièrement à Huningue, les hommages silencieux, mais expressifs, de l'attendrissement et du respect.

Madame étant arrivée à Huningue dans la nuit du 24 au 25 décembre, je l'y joignis presque aussitôt¹. Ma plume ne pourrait rendre que faiblement ce que je ressentis lorsque la fille de Louis daigna m'adresser la parole pour la première fois depuis ma sortie du Temple. Elle me remit à cet instant une lettre qu'elle écrivait au

1. Hûe était parti dans une seconde voiture avec le jeune fils de madame de Soucy, Meunier, Baron et le fidèle Coco. Le petit chien de Madame Royale entra à Huningue dans la chambre de sa maîtresse en même temps que Hûe et pensa mourir de joie en la revoyant.

Roi son oncle, en m'ordonnant de la faire parvenir à Sa Majesté. Ce ne fut pas la seule fois que je reçus la même commission, et dans une de ces occasions, la confiance dont Madame m'honorait fut assez grande pour qu'elle me donnât l'ordre de lire la lettre dont elle me chargeait. Qui ne conserverait un éternel souvenir des sentiments que cette princesse témoignait à Sa Majesté, en implorant sa clémence en faveur des Français, et même des meurtriers de sa famille, par ces expressions. « Oui, mon oncle, c'est celle dont ils ont fait périr le père, la mère et la tante, qui, à genoux, vous demande et leur grâce et la paix! »

Madame était descendue à Huningue à l'auberge du Corbeau, où elle resta trente-six heures.

Peu d'instant avant qu'elle en partit, le maître de l'hôtellerie monta dans la chambre de cette Princesse, et malgré les regards inquiets de quelques témoins, il se jeta à ses pieds en lui demandant sa bénédiction. La Princesse lui donna sa main à baiser. Au moment où elle allait monter en voiture, ses yeux se remplirent de larmes. Elle pleura sur la France et dit aux personnes qui l'entouraient : « Je quitte la France avec regret; je ne cesserai jamais de la regarder comme ma patrie. »

Le 26 décembre, la Princesse partit d'Huningue pour Bâle où se fit son échange, dont M. Bacher, premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, lui épargna le douloureux spectacle avec un respect qu'il sut allier à la délicatesse de sa mission.

Il conduisit Madame à la maison de campagne de M. Reber, riche négociant de Bâle, située à une petite distance de la porte Saint-Jean de cette ville.

Là, il remit la princesse entre les mains du prince de Gavres et du baron de Degelmann, ministre de la cour impériale en Suisse, l'un et l'autre nommés par Sa Majesté l'empereur d'Autriche pour la recevoir. J'exécutai aussi l'ordre qui me fut donné par Madame, de rendre à ses conducteurs le trousseau que les gouvernants de la France lui avaient fait préparer¹.

Le soir même, Madame, accompagnée du prince de Gavres et de la marquise de Soucy, se

1. Au moment où Madame entrait dans une chambre adjacente au salon de M. Reber, M. Hûe demanda la permission de lui parler. « J'ai été chargé, lui dit-il, par le ministre de l'Intérieur, de remettre à Madame deux malles contenant un trousseau destiné à S. A. R., Madame veut-elle que je les ouvre? — Non, répondit la princesse, remettez-les à mes conducteurs en les priant de remercier M. Benezech. Je suis touchée de ses attentions, mais ne puis accepter ses offres. » (Beauchesne, t. II, p. 444).

mit en route pour Vienne, et arriva dans la nuit à Lauffenbourg, où elle trouva, pour la servir, des femmes que l'Empereur avait envoyées à sa rencontre.

Le lendemain, cette Princesse entendit une messe qu'elle fit dire en mémoire de ses augustes parents. Le 28, s'étant remise en marche, elle arriva à Vienne le 9 janvier 1796, après s'être arrêtée deux jours à Inspruck, pour y voir S. A. I. l'archiduchesse Élisabeth, sa tante.

M. le prince de Gavres outrepassa certainement les instructions qu'il avait reçues de sa cour, en ne permettant pas à des Français, qui se trouvaient sur le passage de Madame, de se présenter à la fille de leur Roi pour lui offrir leurs respects. Cependant un jour que, par un heureux hasard, la voiture de cette princesse et celles des personnes qui composaient alors sa suite s'étaient arrêtées sur la grande route, j'aperçus de loin un officier du corps de Condé.

C'était M. Berthier, l'un des aides de camp de S. A. S. Je prévins Madame, qui le fit avancer. Elle lui demanda avec un vif intérêt des nouvelles du Prince et le chargea de lui exprimer, ainsi qu'à ses braves compagnons d'armes, les sentiments dont elle était pénétrée.

Quand Madame fut arrivée à Vienne, l'Empereur fit monter sa maison sur le même train que celui des archiduchesses. On lui donna pour grand maître le prince de Gavres et pour grande maîtresse madame la comtesse de Chanclos. Elle prit le deuil le plus austère, consolation qui lui avait été refusée au Temple, et vécut dans la plus grande retraite.

Étant au nombre des rares Français qui pouvaient l'entourer, je recevais des personnes dévouées à la mémoire de ses augustes parents des lettres fréquentes dont le but était d'obtenir de ses nouvelles. En transcrivant ici deux lettres de madame la princesse de Chimay, et de madame la princesse de Tarente, que j'avais eu l'honneur de connaître au service du feu Roi, je ne saurais mieux marquer la touchante affection qu'elles avaient conservée pour Madame Royale.

Erfurt en Thuringe, le 26 janvier 1796.

« Depuis l'instant, monsieur, que la *Gazette* m'a appris que vous suiviez Madame, je me suis senti le besoin, le désir de vous écrire.

1. La comtesse de Riquet-Caraman, princesse de Chimay, née Fitz-James, dame d'honneur et amie de la reine Marie-Antoinette.

» J'ai laissé passer les premiers moments de votre arrivée à Vienne, et je ne puis différer davantage à me donner la consolation que je vais trouver à m'entretenir avec celui dont l'attachement, dont le dévouement sans bornes pour mes infortunés maîtres me sont connus depuis si longtemps. Parlons surtout de cette malheureuse petite princesse dont l'existence et la liberté me paraissent un songe, un miracle!

» Je ne puis me fier à ce que disent les gazettes et les lettres particulières sur sa santé que l'on dit bonne?

» Je crois aisément à ses sentiments de douleur, de douceur, d'élévation et de dignité qu'elle montre; mais, monsieur, il me faut des détails sur tout ce qui la concerne. Que de sentiments différents dont mon pauvre cœur doit être ému! Les bontés de l'Empereur, l'amitié que lui témoigne la famille impériale doivent adoucir la plaie dont il est déchiré, mais aussi que de souvenirs amers doivent s'y mêler! puis *la contrainte dont la reconnaissance paraît lui faire un devoir envers son libérateur. quoiqu'il fût bien mal de se l'exagérer.*

» Il faut qu'elle ne se contraigne pas, son moral comme son physique en ont un grand

besoin, j'ai appris avec satisfaction qu'on lui parlait peu de ses malheurs, qu'elle avait demandé à prendre le deuil des objets si justes de ses regrets, qu'elle redoutait le plus léger son de musique par l'usage affreux qu'on en faisait dans notre si coupable patrie, elle montre, dit-on, une impression de terreur lorsqu'elle aperçoit une fenêtre grillée.

» Le contraste de sa situation actuelle avec les trois années et plus d'un malheur dont les termes manquent pour l'exprimer me fait craindre, si on n'a pas les plus grands ménagements, que sa santé n'en souffre.

» Je sais que l'Empereur ne pouvait confier Madame en meilleures mains sous tous les rapports que celles de madame la comtesse de Chanclos.

» On me dit aussi que cette dernière avait deux nièces de l'âge de Madame¹ et qui par cette raison pourrait lui être de ressource.

» Faites-moi part, monsieur, de tout ce qui peut regarder et intéresser notre malheureuse princesse.

» Mon attachement ne me fera regarder rien

1. Mesdemoiselles de Chanclos, nièces du comte de Chanclos.

de minutieux. Quelle vie lui fait-on mener? Paraît-elle déjà trouver quelque soulagement dans le changement de son existence; je sais qu'elle montre une grande piété. Ce doit être toute sa consolation et sa force. Quelle est aussi sa vie sous ce rapport? Avec qui passe-t-elle ses journées? Quelles sont les occupations qu'elle s'est faites si elle a déjà pu s'en faire? A-t-elle le besoin de parler de ses peines ou son caractère lui porte-t-elle à les taire?

» Je suis comme une mère qui questionne sur son enfant. Mon attachement pour tout ce que nous avons perdu m'en donne bien le droit. Le vôtre m'entendra et je pense avec plaisir que c'est lui qui me répondra. Tout ce que j'en ai vu, monsieur, dans les dernières années de vos malheurs vous ont acquis auprès de moi un intérêt aussi réel et sincère qu'il est mérité. Ne répondez donc point à ma lettre sans me parler de vous.

» Comment est-il possible que vous ayez échappé à tant d'horreurs et que vous ayez été choisi pour accompagner notre malheureuse princesse? Que n'avez-vous pas souffert jusqu'au moment de votre départ et qu'allez-vous devenir? On me mande que l'Empereur vous distingue comme vous le méritez assurément, qu'il veut

même vous en donner des marques. Je le désire bien vivement et je dis hautement que ses bontés ne peuvent être mieux placées.

» Je sais, monsieur, que je vais déchirer votre cœur, mais pardonnez au mien de vous demander quelques détails sur ma malheureuse maîtresse et Madame Élisabeth.

» A l'époque de leur martyre, les papiers n'osaient rien en dire et les lettres particulières ne passaient point. Ce ne sont point les horreurs monstrueuses que je vous demande, mais les effets, les traits de leur courage, de leurs vertus et si l'une et l'autre ont pu avoir la consolation de quelques secours spirituels? Vous croyez bien que je ne doute pas de leur bonheur actuel, mais je voudrais savoir si elles ont pu être soutenues et consolées dans leur abandon et dans leurs souffrances. Pour notre malheureux maître, nous sommes moins dans l'ignorance pour ce qui le regarde. Je vous avoue que j'ai bien de l'inquiétude pour madame de Tourzel, je sais bien positivement par une lettre de Paris du 10 décembre qu'elle n'était plus en prison et qu'elle se portait bien. Avez-vous appris qu'elle y ait été remise depuis? Que pensez-vous, monsieur, de l'état des esprits en France, croyez-vous que la terreur soit

le seul motif qui empêche le retour à l'autorité légitime, votre opinion est-elle que les Jacobins prendront encore le dessus et que le règne de la terreur se rétablira? Je bornerai ici mes questions déjà trop longues et pour lesquelles je vous fais mille excuses, mais j'espère que vous vous mettez à ma place. J'en appelle aux sentiments que je vous connais et qui font toute ma confiance.

» Je ne vous dis rien de notre malheureux petit roi qui vous était si cher, mais tout ce que vous pourriez m'en dire me serait d'un grand intérêt, comme quelques détails sur Madame dans son affreuse prison et quelle a été l'époque où elle a été séparée de Madame Élisabeth, de son pauvre petit frère et celle où elle a appris toutes les pertes que successivement elle a faites. Je n'ai pas besoin de vous dire, je l'espère, monsieur, quelle discrétion je porterai à tout ce que vous me manderez. J'espère que vous me connaissez assez pour juger les motifs de ma question et ma prudence pour ne pas vous citer.

» Depuis le jour du 10 août je me suis enfui de notre affreuse patrie, je suis ici un an où je compte rester jusqu'à ce qu'il soit possible de rentrer dans le Brabant où les terres du prince

de Chimay m'offrent un asile pour y passer loin du monde que je déteste le reste d'une vie que nos malheurs ont rendu bien malheureuse.

» Mon adresse ici est à Erfurt en Thuringe. Est-il vrai que depuis un an, Madame voyait souvent madame de Tourzel?... »

Quelques mois plus tard, madame la princesse de Tarente, dont l'attachement à la malheureuse reine Marie-Antoinette ne s'était jamais démenti, m'écrivait également dans ces termes pour obtenir que je parlasse en sa faveur à ma maîtresse, sur l'existence de laquelle je lui avais donné quelques détails.

Richemond, le 1^{er} septembre 1796.

« Ce n'est que demain le jour de la poste, mais je ne puis résister au besoin de vous dire à l'instant même quelle douce et sensible impression m'a faite la lettre touchante que vous m'avez écrite.

» Depuis deux heures que je l'ai reçue, j'en ai déjà lu trois fois les intéressants détails, elle a fait couler mes larmes avec cet intérêt qui durera autant que ma vie car, ni mon éloignement de ce malheureux pays, ni le temps qui passe si vite mais qui efface tout, n'ont pu attirer aucun des

sentiments qui ont dirigé toutes mes actions pendant le temps que j'ai passé auprès de mes maîtres adorés; leurs souffrances et leur fin funeste m'ont rendu presque insensible à aucune autre impression qu'à celles où leur idée chérie est mêlée.

» Ce profond souvenir vous dit assez tout ce qui a oppressé mon pauvre cœur, en lisant cette lettre, témoignage touchant et vrai d'un dévouement presque unique. Ah! je vous remercie de votre confiance, elle est bien placée, tous les sentiments de mon cœur vous en répondent, je connais peu de personnes dignes de la lecture de votre lettre, cette triste connaissance du peu d'intérêt qu'on attache à tant de malheurs vous devient une sûreté parfaite de ma discrétion, je vous le dois, rien ne peut en dispenser mais j'en rougis... je ne puis vous exprimer de quelle consolation c'est pour moi si j'apprends que nos maîtres infortunés ont eu quelques soulagements dans leur rigoureuse prison. J'entends, je sens parfaitement l'accent de la Reine, il a retenti jusqu'au fond de mon cœur tout à Elle. Je jouis qu'elle ait eu la douceur de recevoir par vous dans cette horrible demeure des nouvelles de ses enfants, par vous qu'Elle regardait, ainsi que le Roi, comme le meil-

leur et plus dévoué serviteur, et c'est une double jouissance que d'avoir la gloire de n'avoir évité aucuns dangers pour leur prouver jusqu'à la fin que votre attachement était inébranlable. Vous êtes heureux maintenant au milieu de vos souffrances (croyez-le) et je vous avoue que je vous envie, tout malheureux que vous vous trouvez, vous tenez en quelque sorte à l'objet qui réunit tous mes vœux les plus chers, toutes mes affections les plus sensibles. C'est pour Elle que vous êtes là, c'est Elle qui vous y a amené; enfin vous connaissez son intérêt.

» Il est vrai qu'il vous est bien dû, et qu'en s'acquittant de ce devoir Elle satisfait sûrement à votre cœur dont le besoin le plus absolu doit être d'alléger des maux si profondément sentis.

» Cette partie de votre lettre qui la regarde m'a fort soulagée, j'en avais besoin, combien la Princesse m'a affligée et combien elle m'afflige encore. Elle n'en a aucune idée, moi qui aurais trouvé tant de bonheur à lui renouveler le sacrifice de ma liberté que j'avais fait avec un abandon si entier à sa mère adorée. Elle n'a pas semblé m'entendre. Enfin sa réponse est celle qu'elle eût faite à une personne tout à fait indifférente et dont elle n'aurait pas connu les sentiments. Cependant

cette lettre, *toute froide* qu'elle est, est beaucoup pour moi, puisqu'elle est d'Elle, de la fille du Roi et de la Reine. Une seconde est restée sans réponse...

» Ah! Dieux! Comme Elle a blessé un cœur tout à Elle qui brûlait de reposer sur Elle des sentiments, des soins que sa mère daigna agréer, et qui, d'après cette douce expérience me semblaient dignes d'Elle.

» ... Comment puis-je écrire? Je n'ose. Je le dis, les larmes aux yeux, et le cœur *pénétré* de tristesse, il m'est assez prouvé que mon hommage ne peut lui plaire; aussi, tout en lui donnant mes vœux les plus tendres, mes pensées les plus habituelles, je me suis condamnée au silence absolu, silence qu'elle a commandé, et mon intérêt pour Elle est si grand que j'y trouve même quelque soulagement dans ma pénible existence.

» Si Elle pouvait lire cette lettre, Elle saurait au moins que les sentiments qui m'attachaient au Roi, à la Reine, à leur Fils, à Elle, à sa Tante, que ces sentiments, dis-je, qui ont fait la douce occupation de ma vie en font maintenant le supplice — digne de partager toutes ses affections — et que c'était Elle seule qui pouvait, par des bontés sur lesquelles j'avais osé compter, calmer

des chagrins auxquels le temps, ce destructeur de tout, n'apporte aucun remède, mais que chaque jour qui s'écoule rend plus difficile à supporter.

» Je ne l'accuse en rien, Dieu m'en est témoin! Je ne pense pas à la juger et, si, jamais sa position était changée et qu'elle le permit, je lui prouverais, je l'espère, par l'abandon de tous les moments de ma vie, qu'elle a tous les droits possibles, tous les droits de sa Mère sur moi, sur mes sentiments, et sur mon existence.

» Si vous m'avez parlé avec confiance, je vous parle de même et je vous demande aussi le secret.

» Je ne suis convenue qu'avec peu de personnes de ceci, je n'ai pas montré sa lettre, je l'aime trop pour cela.

» Peut-être, si elle a pensé à moi, s'est-elle dit que j'aurais dû aller l'attendre à Bâle. Mon cœur m'y portait, mais la triste politique qui ne connaît pas d'affection m'en a éloignée sans doute.

» Je ne peux répondre à toute votre lettre dont la longueur fait tout l'intérêt et le charme, j'entends si rarement parler un tel langage! Bien peu de personnes, oui, bien peu, pourraient vous comprendre, on a si peu de mémoire; mais moi je suis animée comme il faut pour en sentir tout le prix, écrivez-moi quand des occasions se présen-

teront ou que des courriers partiront. Portez vos lettres, ou au Nonce, ou à madame la comtesse de Rynsky, sous l'adresse de madame de Circello; elles m'arriveront sûrement, parlez-moi de nos maîtres infortunés, de leur Fille, de vos sentiments, de votre position, enfin de ce qui fait l'occupation de votre vie comme de la mienne, et croyez que rien au monde n'aura jamais le pouvoir de me distraire de mes chères et funestes idées.

» Vous savez tout ce que je pense sur ce qui vous est personnel et je suis charmée de vous voir tant de courage et de résignation.

» Adieu, mon cher, on trouve encore des douces consolations dans les malheurs, tels affreux qu'ils soient, quand on a une âme comme la vôtre. Comptez, si cela peut vous apporter quelque consolation, sur mon constant intérêt. Quels horribles anniversaires que ceux que nous amènent ces jours-ci! Dites-moi dans quel temps vous avez vu la Reine dans cette affreuse prison, si elle ne vous a pas chargé d'aucune commission ou de quelques paquets.... »

Madame de Tarente avait été profondément accablée par la froideur de la lettre que lui avait

adressée Madame; mais en agissant ainsi vis-à-vis d'elle Madame Royale n'avait pas agi selon son cœur. Elle avait dû écarter les services de l'ancienne dame du Palais de son infortunée mère, par ménagement pour les volontés de l'Empereur qui avait placé auprès d'elle madame la comtesse de Chanclos¹. Elle devait user, en raison de la guerre entre les deux nations et la volonté de l'Empereur, de la plus grande prudence dans ses rapports avec les Français. Je fus moi-même bientôt écarté de sa présence et contraint à habiter la ville sans aller jusqu'au palais. Madame y prit garde et voulut bien dire à madame de Soucy, quand celle-ci fut contrainte de quitter Vienne : « Je vous prie de consoler M. Hûe, qu'il ne désespère pas, je parlerai de lui à l'Empereur et je ne doute pas qu'il n'ait soin de ce fidèle serviteur de mon père. »

1. On sait dans quelle contrainte vécut Marie-Thérèse à Vienne. Elle fut reçue à la cour d'Autriche, plus en prisonnière qu'en parente. Dans la fière maison des Habsbourg, la fille de Marie-Antoinette ne comptait qu'une seule amitié désintéressée, celle d'une enfant... de la petite archiduchesse Marie-Louise, qui, plus tard, fut la femme du plus grand adversaire des Bourbons, de Napoléon I^{er}. Et, jeux singuliers du hasard, ironie des puissances, trente-deux ans plus tard, le sort du fils de Marie-Louise, du duc de Reichstadt, de l'« Aiglon », exilé français, jouet de l'orgueil autrichien, devait ressembler, en plus d'un point, à celui de Marie-Thérèse, isolée dans cette cour de Vienne qui nous fut toujours hostile.

Cependant, je devais me priver de la société habituelle de Madame et, malgré tous mes efforts pour ne pas déplaire à l'Empereur, elle me fit savoir qu'il serait prudent pour moi de quitter Vienne et d'aller à Vérone auprès du Roi, pour rentrer ensuite à Ratisbonne. Devinant quelque sujet de mécontentement de la part de Madame Royale qui avait bien voulu me confier les projets de mariage que l'Empereur berçait à son égard¹, je crus devoir, d'une part en entretenir le Roi, et d'autre part écrire à Madame et dans ces termes² :

« Madame,

» Occupé continuellement et par principe et par reconnaissance de la maison de V. A. R. et des vôtres, je dépose aux pieds de V. A. R. une nouvelle assurance qu'aucune des privations douloureuses que m'impose l'éloignement dans lequel on me tient de son auguste personne ne me fera transiger avec mes devoirs envers Madame.

» Comme Français, comme l'un des plus fidèles serviteurs de V. A. R., j'ose la supplier de croire que je serai constamment ce que Madame est

1. Avec l'archiduc Charles d'Autriche.
2. Vienne, 1^{er} mars 1796.

en droit d'attendre de moi. Cependant, je ne lui dissimule pas que pendant les premiers temps de son séjour à Vienne, madame de S...¹ commit des inconséquences, des légèretés, des imprudences même. Si une telle conduite avait pu, sans que je puisse le soupçonner, m'exposer à quelque reproche de V. A. R., elle daignera croire que je suis innocent et que j'étais digne de ses bontés.

» Conformément aux ordres de Madame, j'ai pris la liberté d'écrire au Roi. J'ai instruit Sa Majesté de l'intention que V. A. R. me fit connaître le jour qu'elle daigna me recevoir², mais, le dirai-je à Madame, je crains que, soit dans un moment, soit dans un autre, il ne lui soit fait des *propositions contraires aux volontés que Madame a daigné m'exprimer*³.

» Si j'apprehende toujours qu'on n'ait pas renoncé à toute prétention sur Madame, c'est que dans la société où je vis j'entends dire habituellement — les Français exceptés — que le mariage dont Madame fut instruite à Insprück ne peut qu'être avantageux aux intérêts de V. A. R.

» Il s'en faut toujours que je ne pense pas à cet

1. Madame de Soucy.
2. Le projet de mariage avec le duc d'Angoulême.
3. Les propositions de l'Empereur, relativement au projet d'une union entre Marie-Thérèse et l'archiduc Charles.

égard tout ce que Madame voulut bien me faire connaître. Sans chercher à flatter bassement V. A. R., *je persiste à croire que l'intérêt qu'elle continue d'inspirer en France peut lui ménager un jour le moyen de rendre par sa présence à ce royaume le repos qu'il a perdu.*

» Pour l'instant, Madame, je n'ai rien d'intéressant à faire savoir à V. A. R.; mais comme il se pourrait qu'il fût important de l'instruire autrement que par des lettres ostensibles (celles du Roi), je ne verrais d'autre moyen dont Madame pourrait faire usage que le jus de citron.

» Madame sait comment il s'emploie. Si Madame consent à se servir du citron je lui écrirais à l'aide de ce procédé sur l'enveloppe des lettres que le Roi me ferait parvenir pour Madame. Si V. A. R. avait quelque disposition secrète à faire connaître, elle voudrait bien mettre une enveloppe aux lettres qui me seraient confiées pour les envoyer au Roi. Les lettres que Madame écrit à Sa Majesté doivent lui parvenir scellées du sceau de Madame.

» J'irai lundi sur le rempart vers midi et demie, je continuerai chaque jour jusqu'à ce que Madame ait pu me faire connaître ses volontés. Si Madame veut employer le jus de citron, elle voudra bien

se moucher plusieurs fois. Mettre la main à mon oreille indiquera à Madame que j'ai compris le signe. Et quand j'aurai une lettre du Roi pour Madame, je la porterai conformément à ses instructions à la comtesse de C...¹.

» J'irai ensuite sur le rempart, et, des caresses faites par Madame à Coko seront, ainsi qu'elle a pris la peine de me l'écrire, l'indice sûr que la lettre du Roi lui a été remise.

» J'ai vu M. de Rivière. Ce qu'il m'a dit *des qualités et des vertus de Monseigneur le duc d'Angoulême* ne peut qu'augmenter mon attachement inaltérable pour la maison de Madame. »

Connaissant l'attachement de Madame Royale pour la personne du Roi son oncle et celle de son cousin le duc d'Angoulême, je me trouvais l'intermédiaire entre sa personne et celle des princes fort opposés à l'idée de lui voir contracter une union avec l'archiduc Charles.

1. La comtesse de Chanclos. Le 9 janvier 1796, le comte de Provence écrivait à François Hûe, de Vérone : « ... Voici une lettre que je veux qui soit rendue en mains propres à ma nièce et sans que personne d'autre en soit informé. Je m'en rapporte sur cela à votre zèle et à votre intelligence. Elle vous donnera deux lettres sans adresse. Vous les remettrez au duc de Gramont. Souvenez-vous que le secret le plus absolu est de nécessité indispensable et comptez, monsieur, sur tous mes sentiments pour vous. » LOUIS. »

Alors que Cléry, installé à Vienne depuis quelque temps, partait en Écosse pour rejoindre Monsieur le comte d'Artois, j'écrivis au Prince pour le tenir au courant des événements, et S. A. R. voulut bien me répondre en ces termes :

» J'ai reçu, mon cher Hûe, la lettre que vous aviez remise à Cléry et je profite de son retour à Vienne pour vous répondre.

Édimbourg, le 4 août 1798.

(Reçue à Vienne en Autriche, le 24 septembre. Note de Hûe.)

» Je vous remercie de l'avis que vous m'avez donné, il m'est une nouvelle preuve de votre attachement à ma famille et à ma personne et je suivrai très exactement votre conseil. *Ma nièce m'est bien chère, bien précieuse* et le temps ne pourra qu'ajouter à ma vive tendresse pour elle.

» Je me réfère à tout ce que Cléry vous dira sur le désir qui m'anime de voir terminer une union si importante et si intéressante sous tous les rapports et je suis bien sûr que vous ferez à cet égard tout ce qui dépendra de vous.

» Je n'essaierai pas d'exprimer ce que l'ouvrage de Cléry m'a fait éprouver. Vous le devineriez facilement. Je sais que vous devez travailler sur ce sujet si pénible et si touchant à la fois.

» J'attends avec impatience le résultat de votre travail. Adieu, mon cher Hûe, comptez pour la vie à tous les sentiments qui m'attachent à vous.

» CHARLES-PHILIPPE. »

Pendant trois années, Madame demeura à Vienne dans cet état de contrainte sans obtenir de l'Empereur qu'il lui fût permis de recevoir aucun des membres de sa famille paternelle. Enfin, grâce à l'intervention du tsar Paul I^{er}, elle obtint la faveur de quitter Vienne et de se rendre à Mittau au mois de mai 1799¹.

1. Marie-Thérèse quitta Vienne le 2 mai 1799. François Hûe demeura dans la ville de Vienne pendant ces trois dernières années et obtint la permission de ne pas quitter la capitale autrichienne pendant toute cette période. Sa femme avait été attachée à la Princesse, en qualité de dame lectrice.

CHAPITRE X

(4 juin 1799-janvier 1805).

Premier séjour à Mittau. — Départ subit de la capitale de la Courlande pour Memel. — La duchesse de Sérent et François Hüe négocient la vente des diamants de la duchesse d'Angoulême. — Détresse de la famille royale. — Départ pour Varsovie. — Mauvais état des finances royales. — Mesures d'économies prises par François Hüe. — Tentatives d'empoisonnement sur la personne du Roi. — Second séjour à Mittau.

Madame Royale avait reçu des habitants de Vienne les plus grandes marques d'attachement pendant tout le temps de son séjour et, lorsqu'elle en partit, ils lui témoignèrent vivement le regret de la voir s'éloigner.

J'accompagnai la princesse à Mittau, nouvelle résidence qui lui avait été assignée par la générosité de l'empereur de Russie Paul I^{er}, et c'est là que j'eus la joie de revoir le roi Louis XVIII qui supportait avec grandeur d'âme les heures cruelles de l'exil.

SOUVENIRS DU BARON HÛE. 231

Ma femme était demeurée au service de Madame Royale, mais je me trouvai moi-même sans état.

Aussi me fit-elle venir, dès le lendemain de son arrivée, pour me dire :

— Je n'aime pas à donner à mes fidèles des titres sans emploi. Ici, comme à Vienne, madame Hüc demeurera à mon service¹, mais comme vous ne pouvez pas trouver de place en ma maison je vous prie de passer dans celle du Roi mon oncle qui vous veut beaucoup de bien.

Immédiatement, Sa Majesté voulut bien m'adresser la nomination suivante :

« Voulant donner à M. Hüe une preuve de ma satisfaction de sa fidélité pour le feu roi mon frère et de l'attachement qu'il a témoigné pour madame Marie-Thérèse ma nièce, je lui donne la place de commissaire général de ma maison. Le duc de Villequier lui en délivrera le certificat ainsi que je l'ai autorisé le 1^{er} octobre 1796 à en délivrer à toutes les personnes de ma cour.

» LOUIS. »

A Mittau, le 4 juin 1799.

1. Madame Hüe était, nous l'avons dit, lectrice de la duchesse d'Angoulême. Encore qu'elle eût parfois à essayer les difficultés de caractère de la Princesse, elle en était fort aimée.

Ce service m'attachait définitivement à l'auguste personne du Roi¹.

Ce fut pendant le séjour de Mittau que, sous la protection du Ciel et sous les auspices de Paul I^{er}, Marie-Thérèse de France fut mariée le 10 juin 1800, à Monseigneur, duc d'Angoulême, fils aîné de Monsieur, frère de Sa Majesté Louis XVIII. Dans la matinée de ce jour, le Roi et la Reine vinrent prendre Monseigneur et Madame, chacun dans

1. Il est regrettable que Hûe nous donne fort peu de détails sur la Cour de Mittau, dans cette partie très brève de ses *Souvenirs*. La tradition nous en a rapporté quelques-uns. La place de commissaire-général, qui lui avait été octroyée, le mit en contact perpétuel avec le roi Louis XVIII qui le voulut bien honorer d'une estime toute particulière. On conçoit aisément que cette faveur ne fut pas sans exciter l'envie la plus violente dans la petite cour de Mittau où le désœuvrement et l'ennui régnaient en maîtres, où les moindres actes des princes en exil étaient commentés, chaque jour, par l'habituel bavardage des grands seigneurs inactifs.

On tenait à grief à M. Hûe le régime d'économie sévère que les circonstances lui firent imposer dans la maison du Roi. On lui reprochait plus encore l'affection dont l'honorait Louis XVIII. Dès lors, quelques esprits malveillants s'appliquant à lui nuire, cherchèrent l'occasion de le perdre dans l'esprit du roi, en baguenaudant à l'envi, sur une correspondance, en apparence fort suspecte, que François Hûe échangeait avec Joséphine Bonaparte, son amie des heureux jours. Fort contrarié de cette méchante affaire, le commissaire général prit le parti loyal de montrer les lettres de Joséphine au souverain qui s'écria : « Quand on a des relations comme celles-là, on les conserve ! » Et comme Hûe lui demandait si on devait cesser toute correspondance... « On les conserve et on leur écrit ! » répliqua le Prince d'un ton bref.

son appartement et les conduisirent à la bénédiction nuptiale. Elle leur fut donnée par le cardinal de Montmorency, grand aumônier de France, dans une vaste galerie du château des anciens ducs de Courlande¹. Un autel y avait été dressé; des branches de verdure et de lilas dans lesquelles s'entrelaçaient des lis et des roses, formaient le seul ornement de l'enceinte. Ce fut dans ce simple appareil que les rejetons de tant de rois, les héritiers du premier trône de l'Europe, relégués loin du beau pays qui les avait vus naître, prononcèrent le serment de leur union. La noblesse de Courlande, les habitants de Mittau, de fidèles serviteurs du Roi, furent présents à cette scène touchante. Leurs yeux et les miens s'arrêtèrent plusieurs fois sur l'auguste fille de Louis XVI et sur l'abbé Edgeworth !

Cette heure d'apaisement dans l'exil devait être pour nos princes de bien courte durée² !

1. André Hûe fut chargé avec un autre enfant de la Cour de tenir le *podle* au-dessus des mariés. Cet objet est demeuré dans la famille Hûe.

2. Ce fut vers cette époque que Marie-Thérèse donna à madame Hûe un portrait d'elle, en miniature. Ce portrait, peint par Chamisso en 1800, la présente sous un aspect charmant bien différent de celui qu'on remarque en ses portraits ultérieurs. Son visage finement dessiné, aux traits estompés à peine, au sourire tendre, et d'un teint éblouissant, est d'une expression délicieuse. Vêtue de blanc et de

Le 21 janvier 1801, notre malheureux Roi et sa famille recevaient l'ordre de quitter la Russie, malgré les rigueurs d'un hiver terrible. Sans se plaindre, Louis XVIII supporta son sort avec la magnanimité qui lui était propre et son départ s'effectua dans la plus grande précipitation.

Il laissa derrière lui plusieurs serviteurs au sujet desquels il écrivit cette lettre si digne d'un grand roi :

« Je charge mon cousin le duc d'Aumont d'assurer ceux de mes fidèles serviteurs que je ne puis emmener avec moi, que leurs traitements continueront à être payés. Il leur exprimera la peine que je ressens en me séparant d'eux, de ne pouvoir faire davantage, l'espoir que j'ai encore de les réunir auprès de moi, il leur commandera surtout de ne jamais oublier que je dois à Paul I^{er} l'union de mes enfants et que, s'il me

bleu, elle appuie sa petite main sur un coussin de velours rouge, tandis que son fidèle chien Coco repose à ses côtés. Les portraits de Madame lorsqu'elle était jeune, sont assez rares. On peut signaler, entre autres, celui peint par Friger et qu'elle donna, lors de son mariage, à Monseigneur de la Fare. Dans l'éclat de ses vingt ans, elle est douée d'une réelle beauté, dont elle ne conserva par la suite aucun vestige.

retire aujourd'hui l'asile qu'il m'avait donné, sa générosité me laisse les moyens de pourvoir à leur subsistance.

» LOUIS. »

Le 21/9 janvier 1801 ..

Je suivis la famille royale dans la petite ville de Memel¹, en Prusse, où elle obtint une précaire hospitalité du roi, après un voyage qui fut une longue suite de souffrances. La détresse du Roi et celle de Madame, en arrivant à Memel, était à son comble. Ils n'avaient pas pour deux mois de subsistance.

Au moment du départ de Mittau, l'ordre de l'Empereur pour le paiement de cent mille roubles, montant d'une demi-année du traitement du roi, venait d'arriver à Riga. Cette assurance de la continuation et de l'exactitude des paiements de cette pension était déjà annoncée à Sa Majesté, de la part de l'Empereur, par l'organe de M. le comte de Pahlen. Dans l'embarras et la précipitation des apprêts, on chercha promptement de l'argent à Riga, afin de pouvoir se mettre en route. Des banquiers, sur la connaissance de l'ordre de paiement de cent mille roubles, certifié par écrit par le

1. Chef-lieu de la province du même nom, Prusse orientale.

vice-gouverneur de Riga, en prêtèrent dix mille. C'est avec cette somme que le Roi et Madame partirent pour entreprendre un voyage sans termes, Sa Majesté laissant sa procuration pour recevoir la totalité des fonds qui lui étaient assignés. Mais qu'arriva-t-il? Peu après, le Roi apprit que le Cameralhoff de Mittau, avec lequel il avait lui-même concerté cette mesure, avait refusé de payer! Le duc d'Aumont, revêtu de la procuration de Sa Majesté, arriva à Memel auprès d'elle et lui rendit compte que jamais on n'avait pu la lui faire accepter, tandis que pour apaiser les créanciers de Riga, il avait fallu que ses serviteurs se dépouillassent de leurs dernières ressources. Parmi tout le chagrin dont il était dévoré, le Roi emporta celui de ne pouvoir faire honneur à une dette sacrée et dont la parole de Paul I^{er} était le gage.

La misère du Roi était accrue d'autant que le traitement fixé par l'Empereur avait mis fin aux secours que, jusqu'en 1798, il avait reçu de différents souverains.

La vente des effets, provisions, etc., dont on aurait dû tirer par aperçu et au dernier rabais douze mille thalers n'en produisit au plus que quatre mille; cette vente étant devenue un pillage par

toutes les entraves qu'y apporta le gouvernement de Courlande qui, aussitôt après le départ du Roi, changeant de conduite et de langage, et sous le prétexte qu'une vente publique qu'il avait d'abord autorisée ne pouvait se faire dans le château de l'Empereur, menaça de faire saisir par la police le serviteur du Roi dépositaire des effets, s'il n'était parti à jour fixe et, arrêtant ainsi la vente, se fit adjuger à vil prix et, en les taxant lui-même, nombre d'objets à sa convenance.

Enfin, aux embarras cruels où jeta le refus de paiement des cent mille roubles dans une situation où les dépenses du Roi étaient centuplées, se joignit la détresse affreuse de deux cent cinquante malheureux de tous rangs¹, de tout âge, de tout sexe qui n'avaient pu atteindre Memel qu'avec le secours des habitants du pays et auxquels le Roi, dont les bienfaits répandus sur l'émigration épuisaient annuellement les ressources, dut cependant

1. D'anciens gardes du corps, des officiers français avaient été chassés de Russie en même temps que le comte de Provence. Réduits à la misère, ils s'échouèrent à Memel, où le roi de Prusse leur fit signifier de ne point demeurer plus de vingt-quatre heures. Le comte de Provence leur donna quelques subsides. Marie-Thérèse leur fit remettre cent ducats par le vicomte d'Agoult, sans vouloir que son nom fût prononcé.

Il est curieux de constater que, six ans plus tard, le roi de Prusse, qui recevait si mal les émigrés dans son royaume, devait lui-même se retirer en proscrit à Memel, devant les armées de Napoléon.

fournir le moyen de se traîner en Allemagne, sous peine de les voir mourir sous ses yeux.

De ce nombre étaient cent fidèles et braves gentilshommes, près de la moitié d'entre eux gardes du corps sous quatre rois. Ils ne purent même pas toucher de la Russie leur solde échue, et ne purent obtenir un instant pour vendre le peu d'effets dont ils pouvaient disposer. La plupart de ces vieillards retombaient naturellement à la charge de leurs maîtres.

Dans cette cruelle nécessité, Madame, mue par un dévouement admirable à la cause de son oncle, se résigna à vendre ses diamants. Le séjour de Memel ne pouvant se prolonger pour elle, elle chargea madame la duchesse de Sérent¹, avant son départ, de recourir à madame de Pahlen² pour la négociation d'une affaire qu'il lui était impossible de traiter elle-même.

Madame de Sérent me communiqua la lettre qu'elle écrivit le 18 février 1801 :

« Madame la duchesse d'Angoulême me charge, madame la comtesse, de m'adresser à vous pour

1. Bonne-Marie-Félicité de Montmorency, duchesse de Sérent, ancienne dame d'atours de Madame Élisabeth.

2. Le comte de Pahlen (1744-1826), gouverneur de Saint-Petersbourg, fut chef du complot qui mit fin aux jours de Paul I^{er}, le 23 mars 1801.

l'exécution d'une mission très pénible mais dans laquelle je trouve l'adoucissement de me rappeler à votre souvenir. Les détails suivants eussent trop coûté à Madame elle-même. La lettre ci-jointe vous dira donc simplement qu'elle attend de vous un service. La cruelle position dans laquelle se trouve le roi son oncle, sans asile, sans argent, entouré de fidèles serviteurs que leur attachement pour lui ont réduit à la dernière misère, a réduit madame la duchesse d'Angoulême à faire au Roi offre de ses diamants. De ce nombre est le magnifique collier qu'elle tient de Paul I^{er}. Jugez, madame la comtesse, combien il en coûte à cette auguste princesse de s'en détacher, mais la nécessité est impérieuse. On a attendu jusqu'au dernier moment et Madame ne rougira point d'avouer qu'elle est réduite à faire ce sacrifice.

» C'est donc à madame de Pahlen, qui a témoigné à Madame la duchesse d'Angoulême respect et attachement et à qui de son côté S. A. R. accorde tous les sentiments qu'elle mérite à tant de titres, que je m'adresse au nom de Madame. Elle sera sûrement trop pénétrée de son affreuse situation pour ne pas se prêter à lui offrir le moyen de tirer le parti le plus avantageux du

collier en question, les joailliers de Pétersbourg qui l'ont fourni le reprendront sans doute et ils sentiront qu'ils ne peuvent l'évaluer trop au-dessous du prix qu'ils ont fixé eux-mêmes.

» Madame la duchesse d'Angoulême attache d'ailleurs la plus grande importance à démontrer jusqu'à l'évidence que c'est la nécessité seule qui lui fait la loi en cette circonstance.... »

A cette lettre était jointe cette note :

« J'autorise madame la Duchesse de Sérent, ma dame d'honneur, à remettre à M. Laurent Lorck, consul de Danemark à Memel, une parure de diamants pour être vendue, et le prix en provenant, aider, dans notre commune détresse, le Roi, mon oncle, ses fidèles serviteurs et moi-même.

» Comme aussi j'autorise la Duchesse de Sérent à nommer en mon absence M. Hûe pour stipuler mes intérêts hors de la vente.

» MARIE-THÉRÈSE DE FRANCE,
duchesse d'Angoulême. »

Memel, le 22 février 1801.

Madame ayant quitté Memel après la rédaction de cette lettre, ainsi que le Roi, je demurai pen

dant quelques jours en arrière, étant préposé par le Roi à la direction de ses équipages¹. Comme on l'a vu, par la note citée plus haut, je fus chargé de négocier les conditions de cette affaire avec M. Lorck à condition, me dit M. le comte d'Avaray, d'y apporter beaucoup de discrétion et de mesure. J'obtins de M. Lorck une avance de 2 300 ducats à 4 pour 100 d'intérêts qui firent face aux dépenses les plus urgentes. Sa Majesté la remboursa par la suite et je la rejoignis bientôt à Varsovie où je me rendis malgré le mauvais état de ma santé.

Je trouvai le Roi et sa suite installés à Varsovie, dans les premiers jours du printemps de l'année 1801. Sa Majesté occupait dans cette ville l'hôtel de la famille Vassilievitch. C'était une demeure modeste bien peu digne de recevoir l'héritier des Bourbons. Cependant la situation de mon malheureux maître et des quelques seigneurs de sa suite était telle qu'il dût établir dans sa maison un ordre et une économie sévères qu'il entendit cependant concilier avec la dignité due à son rang. Ce règlement dont il me donna

1. Hûe ne nous dit pas si madame de Pahlen répondit à madame de Sérent. Il est permis d'en douter, car elle dut recevoir sa lettre au moment de l'assassinat de l'Empereur.

le soin est une preuve de l'état auquel les horreurs de l'exil avaient réduit la famille royale :

Règlement du Roi pour le service de sa maison.

« Le Roi voulant établir dans sa maison un ordre et une économie sévères, entendant toutefois les concilier avec la dignité convenable, ordonne ce qui suit :

» I. — L'éclairage en nature étant, d'après l'expérience acquise lors du séjour du Roi à Mittau, une source d'abus qu'il est impossible d'arrêter, Sa Majesté veut qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, jusqu'au 1^{er} avril suivant, il ne soit fourni de sa maison, à chaque maître et domestique, ni bougie ni chandelle et pour remplacement de cet éclairage, elle autorise M. HÛe, son commissaire général, à payer, des fonds de la caisse qui lui sera confiée, la valeur de 10 livres de chandelle pour un maître et 3 pour son domestique, le tout chacun des six mois à parcourir jusqu'au 1^{er} avril prochain. Il se réglera sur le prix moyen du pays de la résidence actuelle du Roi.

» Les gens de Sa Majesté, ceux de ses cuisines et de son office seront éclairés comme précédemment, mais avec l'économie convenable. Le Roi

se réserve, à l'égard des six mois qui suivent le 1^{er} avril prochain, de fixer la quotité de chandelle qui sera payée à chaque maître et domestique.

» II. — L'abus énorme occasionné par la fourniture du chauffage aux personnes de la maison de Sa Majesté n'a point échappé à son attention. Elle se réserve, quand le local le permettra, d'aviser aux moyens qui lui paraîtront les plus économiques.

» III. — Lorsque le linge qui appartient au Roi arrivera dans le lieu de sa résidence actuelle, il sera délivré à chaque maître, sous sa responsabilité, deux paires de draps, deux taies d'oreillers, douze serviettes de toilette, deux paires de draps de domestiques et six torchons. Cette fourniture faite, le Roi veut que chaque maître paye de ses deniers le blanchissage de linge qui lui est prêté.

» IV. — Le Roi supprime, à partir du 1^{er} octobre prochain, le paiement de tout médicament à fournir aux personnes de sa maison. Sa Majesté se réserve le soin de venir, s'il lui plaît, au secours de ceux dont une maladie grave exigerait beaucoup de drogues. Et, dans ce cas, l'état de fournitures en serait arrêté par son médecin et payé sur les deniers de la caisse de l'administration.

» V. — Les déjeuners particuliers, donnant lieu à beaucoup d'abus, le Roi défend au chef de l'of-

fiée, sous peine d'en être responsable, de fournir pour le déjeuner, ailleurs que sur la table de Sa Majesté, sauf le cas d'indisposition, tout café ou boisson quelconque d'agrément.

» VI. — L'économie, si nécessaire dans les cuisines du Roi, ne doit point échapper à la surveillance de son commissaire général. Sa Majesté lui ordonne de soigner très attentivement cette partie, dans laquelle il existe, depuis très longtemps, une grande dilapidation. Et, pour commencer à arrêter les abus, Sa Majesté défend très expressément au chef de ses cuisines de fournir dans toute chambre, si ce n'est en cas d'indisposition marquée et en vertu d'un ordre exprès, tout repas quelconque.

» VII. — La table dite aujourd'hui 2^e table, anciennement table des maîtres, sera composée de MM. Perronet, HÛe, sa femme et mademoiselle Bazire. Elle sera servie de la desserte du Roi, mais avec les égards que méritent les personnes qui y mangent.

» VIII. — Il y aura — outre cette 2^e table — une table d'office. Elle sera composée des sieurs Bäuer, l'Hôpital et des femmes de chambre de madame la duchesse de Sérent, madame la comtesse de Damas et de mademoiselle de Choisy.

» (*De l'écriture de Louis XVIII*) : J'ordonne à M. HÛe, mon commissaire général, de faire exécuter le présent règlement, je le charge de tous les objets faisant partie de ma maison tels que bouche, office, approvisionnement et ameublements quelconques, réparations locatives et autres, entretien ou acquisition de voitures pour mon service, paiement de la nourriture de mes chevaux, sauf à remettre à mon écuyer lorsque je le rappellerai près de moi, ceux des objets qui concernent sa place.

» J'autorise M. HÛe à demander et à recevoir directement mes ordres, toutes les fois que le service de ma maison l'exigera.

» LOUIS. »

A Varsovie, le 28 septembre 1801.

Le Roi manquait de tout dans la ville de Varsovie et il était difficile pour moi de concilier la dignité de sa maison avec les nécessités de la vie. Le chauffage était insuffisant. Madame, la comtesse de Choisy¹ et mademoiselle Bazire souffraient du grand froid dans leurs chambres. Les meubles

1. La comtesse Henriette de Choisy, chanoinesse de Sainte-Anne, dame d'honneur de Madame, et plus tard vicomtesse d'Argoult.

les plus utiles faisaient défaut. Je dus, un jour, présenter à Sa Majesté la requête de M. l'abbé Edgeworth, si modéré dans ses demandes, qui n'avait pu obtenir un lit qui lui convînt et occupait une couche trop étroite que lui avait prêtée M. le comte d'Avaray.

L'éclairage lui-même était insuffisant et je dus obtenir du Roi une augmentation de luminaire pour le personnel de la Maison ¹.

1. Les registres de Hûe, soigneusement revus par le prince en exil, dont on reconnaît en marges l'écriture si caractéristique, nous renseignent exactement sur les ressources et les dépenses de Louis XVIII, pendant son séjour en Pologne.

Les revenus oscillent entre 250 et 300 000 livres par an. Les dépenses mensuelles sont d'environ 20 à 25 000 livres, comme il paraît par ce compte, pris au hasard au milieu de tant d'autres, des dépenses du mois de septembre 1803.

Le Roi possède alors en caisse 410 ducats 12 518 florins.

	Ducats.	Florins.
Traitements.....	120	658
Habillement.....		50
Pharmacie.....		1 713
Lingerie.....		754
Bouche-office.....		3 610
Bouche-cave.....		257
Bouche-cuisine.....		3 316
Chauffage.....		1 090
Eclairage en argent.....		304
Eclairage en nature.....		35
Loyers et maison.....		2 120
Ameublement.....		941
Réparations.....		4 752
Écuries.....		10 224
Diverses.....		819
Soit.....	120	30 643

Ce qui, d'après le calcul de Hûe, égale environ 20 000 livres

Pendant les étés que nous passâmes en Pologne, Sa Majesté s'était établie dans un château de la banlieue de Varsovie.

C'est là que se produit un incident dont les conséquences auraient pu être très graves et qui enleva à Sa Majesté tout regret de quitter la Pologne : En 1804, pendant la quatrième année que Louis XVIII passa à Varsovie, il prit la résolution de se rendre en Suède, où Monsieur devait se réunir à lui dans la ville de Calmar; le départ de Sa Majesté était fixé après la fête de la Saint Louis, et l'on était à la veille de cette fête, lorsque le bruit se répandit que la famille royale et toutes les personnes attachées à sa maison avaient couru le danger d'être empoisonnées par des carottes remplies d'arsenic qui avaient dû être jetées dans la marmite destinée à composer les soupes et ragoûts du dîner.

L'effroi fut général. Je l'ai éprouvé et ne pourrai le peindre.

Voici les détails qui circulèrent dans le relais

françaises. En octobre, la dépense est de 26 186 livres, en novembre, de 22 795 livres; en décembre, de 24 355 livres; à la fin du mois, la caisse est parfois vide. Il est temps que le premier jour du mois suivant arrive, apportant la pension mensuelle d'environ 20 000 livres, servie, croyons-nous, par la Prusse et le Brésil et augmentée de quelque milliers de livres dont l'origine nous est inconnue.

de la Lazenski où tous les Français étaient alors réunis.

Un Italien, le nommé H. Coulon, domestique de M. le baron de Milleville, écuyer de la Reine, lui rapporta que des hommes l'avaient suivi, accosté et mené dans une maison secrète pour lui proposer d'entrer dans un projet qui lui vaudrait beaucoup d'argent si le secret était gardé et le succès assuré. Il confia cette proposition à son maître qui en fit le rapport à M. le duc d'Aumont, chevalier d'honneur, celui-ci à M. le comte d'Avaray qui, d'après la volonté du Roi, chargea M. de Milleville d'ordonner à Coulon de se rendre à un rendez-vous qui lui avait été assigné et de s'engager à seconder les vues de ces hommes.

Il les joignit donc, monta en voiture avec eux et circula dans toutes les rues de Varsovie assez longtemps pour être dépaycé, il entra dans un logement bien meublé, et là, les hommes lui présentèrent un paquet de plusieurs grosses carottes, lui firent jurer qu'il le jetterait dans la marmite du Roi et lui dirent qu'ils lui donneraient encore une demi-bouteille de liqueur qu'il devait boire sur-le-champ pour se remettre du trouble qu'il aurait éprouvé. Il devait ensuite se placer dans une partie

du jardin à la vue d'une élévation nommée Belvédère où est située l'église, et agiter un mouchoir blanc en signe de victoire. Il avait déposé les carottes et la bouteille chez M. le comte d'Avaray et le soir même il rentra chez lui dans la rue de Cracovie où il logeait avec sa femme et ses enfants et tenait un billard. Il rapporta le lendemain à son maître que les hommes s'étaient approchés de sa chambre et que n'ayant rien à attendre d'eux, il avait couru mettre le verrou à la porte et entendu prononcer très distinctement :

— Le coup est manqué. Que dira Galon-Boyer¹?

Peu de temps après cet événement auquel, malgré les réclamations du Roi, la police prussienne ne voulut donner aucune suite, Sa Majesté partit pour Calmar où elle ne séjourna que peu de temps car elle obtint du successeur de Paul I^{er} l'autorisation de rentrer dans ses États, au mois de janvier 1805. J'étais demeuré à Varsovie à cause du délabrement de ma santé quand le Roi me rappela par une lettre du mois de décembre 1804 :

« En vous appelant aujourd'hui près de moi, mon cher HÛe, j'éprouve un véritable plaisir,

1. Galon-Boyer était un aventurier français qui rôdait depuis quelques temps aux environs de Varsovie. — Cf. Beauchamps, *Histoire de Louis XVIII.*

mais il n'est pas sans quelque regret : je connais vos forces. Je sais qu'elles répondent mal à ce courage qui, dans un terrible moment, vous a mérité la plus noble récompense pour un véritable Français. Je crains donc que votre santé ne souffre du voyage que vous allez faire, mais vous m'êtes nécessaire et je me flatte qu'à l'ordinaire le moral soutiendra chez vous le physique. Vous n'avez pas besoin d'exemple. Autrement je vous dirais : voyez auprès de moi. Rendez-vous donc sans délai à Mittau. Je me réfère pour le détail aux ordres que je vous fais passer aujourd'hui.

» Adieu, mon cher Hûe,

» LOUIS. »

En rentrant dans les États d'Alexandre I^{er}, le Roi prit de minutieuses précautions pour ne pas déplaire à son hôte. Pour répondre à la confiance que l'Empereur lui accordait relativement à l'introduction de ses effets dans l'Empire, Sa Majesté m'ordonna, dès qu'ayant obéi à ses ordres je l'eus rejointe à Mittau, de faire moi-même la visite de tous les ballots lui appartenant, ainsi que ceux des princes arrivant en Russie par voie de mer ou de terre, afin d'être bien certain qu'il ne s'en ren-

contrerait aucun qui fût prohibé et de nature à déplaire à Sa Majesté Impériale.

Alexandre I^{er} répondit à ces égards par une conduite généreuse et reçut le fils des Bourbons de manière à lui faire oublier les outrages dont l'avait abreuvé l'Empereur son père ¹.

Dès mon arrivée à Mittau, je repris mes fonctions de commissaire général et je fus chargé des dépenses de la maison, plus considérables qu'à Varsovie. La suite de Sa Majesté comprenait alors quarante-trois personnes, tant maîtres que domestiques dont je dressai l'état.

1. Nous apprenons par les comptes de Hûe que le tsar servit au comte de Provence une pension d'environ 200 000 roubles. Malgré tout, le Prince avait grand'peine à suffire à ses dépenses mensuelles qui variaient entre 10 et 20 000 roubles. En janvier 1805, il possédait en caisse 25 000 roubles 13 751 florins. Les dépenses du mois, qui se reproduisent sans grandes variantes pour les mois suivants, sont celles-ci :

	Roubles.
Pharmacie.....	259
Lingerie.....	196
Bouche-office.....	771
Éclairage.....	906
Dépenses diverses.....	60
Soit.....	9 994

La situation s'aggrave encore, quand, à partir de juillet 1805, les libéralités du tsar se resserrent, qu'il faut louer une « maison » 24 000 francs par an, payer les frais d'ameublement et d'écurie. On en est réduit à économiser sur la bouche-office et la bouche-cuisine. C'est un problème que l'entretien de la petite Cour!

C'étaient :

M. le duc de Gramont¹ et son domestique.

M. le duc de Piennes et son domestique.

M. le duc d'Havré² et deux domestiques.

M. le comte de la Chapelle³ et son domestique.

M. le marquis de Bonnay⁴ et son domestique.

M. l'abbé Edgeworth de Firmont⁵ et son domestique.

M. Le Fèvre⁶ et son domestique.

M. Gilles et son domestique.

M. l'abbé Fleuriel⁷.

Madame la comtesse de Narbonne⁸ et sa femme de chambre.

1. Le duc de Gramont, capitaine des gardes, devint, après 1815, pair de France, lieutenant général et reçut le commandement d'une compagnie des gardes du corps qui prit son nom.

2. Le duc d'Havré, également capitaine des gardes, de la maison de Croy, grand d'Espagne de 1^{re} classe, lieutenant général et commandant de la Compagnie d'Havré aux gardes du corps du roi après 1815.

3. Alexandre Le Filleul, comte de la Chapelle, maréchal de camp.

4. Pair de France, ministre d'État, membre du Conseil privé sous la Restauration.

5. Le célèbre confesseur de Louis XVI, dont il sera question plus loin.

6. Plus tard secrétaire de la chambre du duc de Bordeaux.

7. Un des aumôniers du Roi qui, présent à Rome, en 1817, lors des négociations avec le Saint-Siège, échangea une curieuse correspondance avec François Hûe, au sujet du Concordat.

8. Émilie de Sérent, dame de madame la duchesse d'An-

M. Collignon et un valet de chambre.

M. l'abbé Destournelles.

M. de Perronnet.

M. de Préau. M. Gonet¹.

M. le comte de Damas et son domestique.

Madame la duchesse de Sérent et sa femme de chambre.

M. le comte et madame la comtesse de Damas-Crux, un domestique et une femme de chambre.

Madame la comtesse de Choisy.

Madame Collignon.

Madame Hûe.

M. Turgy.

M. Hûe et son valet de chambre.

Plusieurs des personnes de la suite demeuraient en ville et c'est Sa Majesté elle-même, soucieuse des intérêts de chacun, qui leur assignait leurs domiciles. Elles se réunissaient chaque jour à sa table et demeuraient tout le jour en son entourage.

Le Roi se levait de grand matin et, chaque jour, vers huit heures, entendait dans la petite chapelle

goulême, et femme de Raymond-Jacques-Marie, comte, puis duc de Narbonne-Pelet.

1. MM. Collignon, de Préau et Gonet étaient valets de chambre du Roi. Il a été parlé de MM. de Damas, de Perronnet, etc.

de Mittau la messe célébrée soit par M. l'abbé Edgeworth, soit par M. l'abbé Fleuriel. Le dimanche était réservé aux audiences. Sa Majesté recevait quelques personnes étrangères, nobles russes, émigrés demeurés fidèles à la dynastie de nos rois et ruinés depuis le licenciement des cent gardes qu'avait formés l'Empereur Paul I^{er}....

Une des consolations que le Roi rencontrait dans son triste séjour en exil était la présence de M. l'abbé Edgeworth, ce témoin des dernières heures du roi martyr, modèle de toutes les vertus. Depuis 1796, Edgeworth de Firmont avait été appelé auprès de lui comme le confident d'un frère dont il pleurait sans cesse la perte, et dont tous les Français béniront à jamais la mémoire. La satisfaction que Sa Majesté éprouvait de l'avoir auprès d'Elle était sans bornes, et, le 20 avril 1797, Elle avait écrit à son sujet au cardinal de Montmorency ces pages mémorables :

« J'ai appris, monsieur, avec une extrême satisfaction que vous êtes enfin échappé à tous les

1. La partie des souvenirs de Hûe concernant le séjour en Allemagne et en Russie, se présente sous forme de notes insuffisamment reliées entre elles, de projets de lettres et de pages hâtivement rédigées qui nous obligent parfois à suspendre le récit et à pratiquer des « coupures » quand il aborde des sujets personnels, indifférents aux lecteurs.

dangers auxquels votre sublime dévouement vous a exposé. Je remercie sincèrement la divine Providence d'avoir daigné conserver en vous un de ses plus fidèles ministres et le confident des dernières pensées d'un frère dont je pleurerai sans cesse la perte, dont tous les bons Français béniront à jamais la mémoire; d'un martyr dont vous avez, le premier, proclamé le triomphe et dont j'espère que l'Église consacrerait un jour les vertus. Le miracle de votre conservation me fait espérer que Dieu n'a pas encore abandonné la France. Il veut sans doute qu'un témoin irréprochable atteste à tous les Français l'amour dont leur Roi fut sans cesse animé pour eux, afin que, connaissant toute l'étendue de leur perte, ils ne se bornent pas à de stériles regrets, mais qu'ils cherchent, en se jetant dans les bras d'un père qui les leur tend, le seul adoucissement que leur juste douleur puisse recevoir. Je vous exhorte donc, monsieur, ou plutôt je vous demande avec instance de recueillir et de publier tout ce que votre saint ministère ne vous ordonne pas de taire. C'est le plus beau monument que je puisse ériger au meilleur des Rois et au plus chéri des frères¹.

1. L'abbé Edgeworth avait donné à l'abbé J.-B. Hûe, frère de François Hûe, un fac-similé des testaments de Louis XVI et de Marie-Antoinette sur satin blanc.

» Je voudrais, monsieur, vous donner des preuves efficaces de ma profonde estime; mais je ne puis que vous offrir mon admiration et ma reconnaissance. Ce sont les sentiments les plus dignes de vous¹.

» LOUIS. »

Aussi Sa Majesté fut-elle douloureusement éprouvée quand, le 22 mai 1807, M. Edgeworth mourut des suites d'une fièvre maligne qu'il avait contractée en soignant des prisonniers français.

Peu de temps après la mort de M. l'abbé Edgeworth, le Roi et Madame quittèrent la Russie pour aller demander au roi d'Angleterre l'hospitalité sur la terre d'exil. J'avais moi-même quitté Mittau, ayant obtenu de Sa Majesté un congé qu'Elle m'avait accordé avec sa bonté habituelle.

En but à des tracasseries² dont l'unique objet était de me contraindre à la retraite, je m'étais retiré, à force de dégoûts, sous un prétexte plausible, prêt cependant à revenir au service de mon Roi dès qu'il daignerait me rappeler auprès de lui.

1. Cette copie a été faite à Mittau sur l'original même dont le roi a permis à M. le cardinal de me donner communication, le 16 août 1798. (Note de Hûe.)

2. De la part de l'entourage du Roi, jaloux de son influence.

CHAPITRE XI

(Janvier 1805-avril 1814).

François Hûe à Londres puis à Hambourg. — Séjour à Hartwel. — La vie privée de Louis XVIII. — Mesures d'économie prises par Hûe. — Retour en France.

Après avoir quitté Mittau, je me rendis à Londres pour donner le jour aux pages que j'avais écrites sur les dernières années du règne et de la vie de mon malheureux Roi. Lorsque j'avais entrepris de rassembler ces tristes souvenirs, la France couverte de ruines fumait encore du sang des victimes immolées à la fureur des partis.

Ce fut au bruit des armes, au son du tocsin que je traçai les premières lignes de ce récit. Combien de fois, dans la prison de la Force, l'apparition subite d'inquisiteurs sanguinaires soudoyés pour épier les sentiments secrets, pour interroger les pensées m'avait forcé de détruire mon ouvrage! Enfin, je le terminai mais en me réservant de lui

donner plus de développement lorsque cela me serait possible.

Quand je rejoignis Madame à Huningue je laissai mon manuscrit en France. Peu de temps après, ma famille le confia à un étranger, M. d'Auewerck, qui partait en Angleterre. Il le conserva pendant trois mois et ne put me le faire parvenir à Vienne qu'au mois de juillet 1796 par l'intermédiaire de M. de Damas¹. Une fois que je fus en possession de ces feuilles, j'aurais voulu céder au désir de faire publier ces vestiges des malheurs d'une famille que pleurait l'Europe entière, mais je rencontrai là bien des difficultés.

Les intrigues des subalternes qui étaient voués seulement au comte d'Avary en arrêtaient longtemps la publication. On avait fait craindre à M. d'Avary qu'elle ne réveillât en faveur de

1. Madame François Hûe se plaignait amèrement des emprunts faits au manuscrit de Hûe dans le *Journal de Cléry*. Cléry, qui rédigea son journal à Mittau, sur le conseil de la princesse de Hohenlohe et fut aidé sans doute par le nommé Mariala, homme d'affaires du duc d'Arenberg, ignore probablement la source de ces emprunts faits par Mariala. Quoiqu'il n'y eût pas une grande sympathie entre lui et Hûe, qui fut peut-être moins récompensé de ses services que le valet de chambre de Louis XVI, Cléry conserva toujours de bons rapports avec François Hûe et lui offrit même, en 1799, un exemplaire de son *Journal*.

Madame, duchesse d'Angoulême, un intérêt qui était au détriment du Roi son oncle. Quelle absurdité! Il me coûte de dire qu'un sieur Mariala, qui rédigea le journal de Cléry, abusa, lors de ce travail, de la confiance avec laquelle je lui avais prêté, à Vienne en Autriche, le manuscrit de mon ouvrage.

En 1798, je fis une tentative pour obtenir l'autorisation de le publier, mais aucun succès ne couronna mon entreprise, et M. le comte d'Artois m'adressa la lettre suivante au sujet du refus que j'essayai du Roi :

Édinburgh, le 3 janvier 1798.
(Reçu à Vienne, le 5 février 1798. Note de Hûe.)

« J'ai tardé à vous répondre, mon cher Hûe, parce que j'attendais de savoir par vous ce que le Roi vous aurait fait connaître sur la publication de votre ouvrage. Mais si mon frère a pensé qu'il n'était pas encore temps de divulguer ce qui doit produire, un jour, un si grand effet sur les Français, je veux au moins que vous sachiez directement que votre conduite si noble et si touchante pour mon trop malheureux frère vous a acquis à mon affection et à mon intérêt des droits imprescriptibles et que je me trouverais heureux de

vous en donner la preuve dans toutes les circonstances.

» Ce sera toujours avec le même plaisir que je vous renouvellerai, mon cher HÛe, l'assurance de ma bienveillante affection.

» CHARLES PHILIPPE ».

Enfin en arrivant à Londres j'avais obtenu la permission de publier, mais au prix de quelles difficultés !

Mon manuscrit était précédé d'une adresse aux Français qui déplut à M. d'Avaray à cause de quelques expressions telles que celles de patriotes qui pouvaient se prendre en mauvaise part. Enfin, j'avais cru inutile de dire aux lecteurs, en rappelant la convocation des États Généraux, que, seul, le bureau de Monsieur avait voté

1. L'ouvrage de HÛe, qui obtint beaucoup de succès en Angleterre et en France, était précédé de cette belle dédicace adressée à sa femme :

« Sois à jamais le modèle des épouses, mon amie, tu liras ces récits des malheurs de la famille la plus auguste et la plus infortunée : tu les répéteras à cet enfant, gage de notre union.....

» Tu embraseras son cœur de ce fidèle amour que j'eus pour ceux que je servais. Il partagera nos sentiments, il les transmettra tant qu'une génération naîtra de nous, et si jamais il a un maître tel que fut le mien, dis lui qu'alors il se souvienne de son père. »

Cf. à l'appendice les lettres de différents souverains que HÛe reçut à l'occasion de la publication de son ouvrage.

le redoublement du Tiers. M. le comte d'Avaray, malgré mes représentations et celles de M. le duc d'Havré, me contraignit à faire usage de cette phrase aussi inutile qu'inconvenante. Je demurai en Angleterre pendant près de deux ans jusqu'au jour où M. le comte d'Avaray m'écrivit de Mittau, le 3 mars 1807, une lettre qui me parvint le 28 avril suivant et qui m'annonçait ma nomination au poste confidentiel occupé jusqu'alors par M. le comte de Gimel¹.

M. de Gimel était chargé dans la ville d'Hambourg, d'aller percevoir et encaisser les fonds que l'Espagne y faisait payer pour aider à la subsistance de la famille royale et de distribuer aux émigrés les secours que leur accordait le Roi.

1. Voici quelle était la teneur de cette lettre :

« Monsieur,

» N'ayant qu'un instant avant le départ du courrier, je m'empresse, conformément aux ordres du Roi, de vous faire part que l'estime et l'affection de notre auguste maître vient de vous nommer à la mission vacante par la mort de Monsieur le comte de Gimel, dont Sa Majesté vient d'être instruite. Ce fidèle et dévoué serviteur ne peut être remplacé d'une manière plus satisfaisante dans un poste important que par l'homme que Louis XVI a désigné lui-même à la confiance de son frère. Le Roi me charge spécialement de vous dire, Monsieur, qu'il vous aurait donné sur-le-champ ce témoignage de sa main s'il n'était dans l'impossibilité d'écrire par l'effet de la goutte. Le prochain courrier vous portera des instructions.

» Agréez, etc.... »

J'écrivis pour demander qu'un autre que moi fût nommé à ce poste que mon extrême fatigue me donnait la crainte de ne pouvoir remplir. On insista, j'obéis. Cette soumission m'a coûté cher! Mon séjour à Hambourg fut bien difficile et j'y séjournai pendant plusieurs mois dans une situation où la plus grande réserve ne me mit pas toujours à l'abri des dangers¹. A l'époque où l'Espagne cessa le paiement qui était fait à la famille de Madame, je fus rappelé. La crainte de nouveaux chagrins me faisait désirer de ne pas revenir; mais Madame, en quittant Mittau, chargea ma femme qui venait me voir à Hambourg de me ramener où elle serait. Après un voyage mouvementé, je revins auprès de cette princesse qui se trouvait alors à Hartwel en compagnie de son oncle et du duc d'Angoulême.

Je trouvai beaucoup de monde dans l'entourage

1. Hûe courut à Hambourg les dangers les plus grands. Le Sénat de la ville ne voulut pas le reconnaître comme agent d'un prince détrôné et lui enjoignit, au contraire, de se constituer prisonnier dans une forteresse, ou de sortir du territoire sans passeport et sans escorte. Ces conditions ne pouvant convenir au caractère dont il était revêtu, il prit le parti de se tenir dans la ville où sa femme l'avait rejoint. Il y passa environ neuf mois, à la faveur d'un passeport que lui délivra M. de Bourrienne, ministre de l'Empereur. Le danger de sa position le détermina enfin à quitter Hambourg, et ce ne fut qu'à l'abri d'une frêle barque et au péril de sa vie qu'il put aborder en Hollande.

du Roi, en arrivant à Hartwel, en 1807. Pour pouvoir loger toute la cour dans cette demeure seigneuriale on avait dû diviser la maison en pièces de médiocre étendue et établir des baraquements dans les communs¹.

Sa Majesté y menait la vie simple d'un grand seigneur anglais. La promenade et la lecture occupaient ses heures de loisir tandis que son inépuisable charité et celle de Madame ouvraient leurs bourses et leurs cœurs aux nombreuses infortunes qu'ils soulageaient.

La présence d'un nombre considérable de grands seigneurs établis à Hartwel donnait quelque éclat à la résidence royale. Le Roi avait auprès de lui Monseigneur, duc d'Angoulême, et Madame, Monseigneur le duc de Berri et monsieur le prince de Condé. Le comte d'Artois résidait plus habituellement à Londres. Les capitaines des gardes du Roi étaient les ducs de Gramont et d'Havré et les premiers gentilshommes, les ducs de Fleury

1. Louis XVIII fit peindre, sous la Restauration, les vues de ses différentes résidences en exil et les offrit à François Hûe en même temps qu'un service de Sèvres sur lequel étaient reproduits les mêmes motifs. Le château d'Hartwel, bâtiment sans style et sans grandeur, apparaît dans cette collection entouré de maisonnettes et de baraques qui donnent à la résidence l'aspect étrange d'un campement ou d'une colonie naissante.

et d'Aumont. Les visites que Sa Majesté recevait le plus habituellement étaient celles de MM. de Flamarens, de Colbert, de Belbeuf, de Villedieu, Amelot, d'Argentré, de Laurentie, de Dillon et Lamarche, évêques français qui s'étaient réfugiés à Londres après la conclusion du concordat.

Ayant repris mon poste de commissaire général que le Roi daigna me restituer, je dus seconder ses vues d'économies, pour faire face aux dépenses qui s'imposaient à sa dignité royale, alors que ses revenus s'élevaient à peine à six cent mille livres par an. Sur cette somme Sa Majesté donnait au duc d'Angoulême une pension annuelle de cent mille livres et la même somme pour ses aumônes à l'archevêque de Reims, M. de Talleyrand-Périgord, et il distribuait de larges aumônes aux officiers français ruinés par l'émigration. Le Roi me donna donc bientôt l'ordre d'établir à Hartwel, comme il l'avait fait à Mittau, une économie sévère, entendant toutefois les concilier avec sa dignité royale.

Ce règlement fut dressé sous la forme suivante :

« Le Roi, voulant établir dans sa maison un ordre et une économie sévères, entendant toutefois les concilier avec la dignité convenable, ordonne ce qui suit :

» I. — Sa Majesté veut qu'à compter du 1^{er} avril prochain jusqu'au 1^{er} octobre suivant, il soit payé à chaque maître pour son éclairage la somme de huit schillings par mois et celle de cinq schillings aussi par mois, pour chacun de leurs domestiques et que chacune desdites sommes soit augmentée d'un tiers depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} avril. L'éclairage continuera d'être fourni en nature, mais avec la plus stricte économie aux gens de bouche, de cave et d'office du Roi et aux valets de pied et gens d'écurie de Sa Majesté.

» II. — Chaque maître ayant reçu précédemment sous sa responsabilité deux paires de draps, deux taies d'oreillers et six serviettes, et chaque domestique deux paires de draps et six torchons, tous lesquels objets ont été fournis de la lingerie du Roi, les maîtres et domestiques représenteront les dits objets dans l'état où ils peuvent être ou diront ce qu'ils sont devenus, avant qu'il soit pourvu au remplacement de ceux qui se trouveront manquer. Les dits maîtres et domestiques continueront de payer de leurs deniers le blanchissage du linge qui leur est prêté. Les gens de bouche, d'office et de cave du Roi, et les valets de pied et gens d'écurie de Leurs Majestés recevront en argent, comme par le passé, le prix du blanchissage du linge qui

leur est fourni de la lingerie et, à cet effet il leur sera payé par mois la somme de deux schillings.

» III. — La dame Guignet, ayant sous sa garde et surveillance immédiate le linge qui appartient au Roi, sauf celui dont le sieur Guignet a le manie- ment journalier pour le service de la personne du Roi, remettra chaque trois mois, en état énonciatif, la quantité de chaque espèce de linge de corps du Roi. Le raccommodage et entretien continueront d'en être faits par la dame Risbourg.

» IV. — Le Roi maintient l'article de son règlement du 18 septembre 1801 par lequel Sa Majesté a supprimé le payement de tous médicaments qui seraient fournis aux personnes de sa maison. Sa Majesté continue de se réserver de venir au secours de ceux dont une maladie grave exigerait beaucoup de drogues et, dans ce cas, l'état de fourniture en serait arrêté par son médecin et payé des deniers de la caisse du Roi.

» V. — Les déjeuners particuliers donnant lieu à beaucoup d'abus, le Roi défend très expressément au chef d'office de fournir ailleurs que sur la table de Sa Majesté, sauf le cas d'indisposition, tout café et boisson quelconque d'agrément.

» VI. — Le Roi défend au chef de cuisine de fournir dans les chambres tout repas quelconque,

si ce n'est dans le cas d'indisposition marquée, ou de cause valable, mais, dans l'un ou l'autre cas, il ne pourra le faire sans en avoir reçu l'ordre exprès. Mêmes défenses sont faites au sommelier du Roi pour le vin confié à sa garde.

» VII. — La table d'office sera composée des sieurs et dames Mouillard, Bäuer, Risbourg, Français, Gouvernot, Lefèvre, Pierre, Armand, la dame Pierre, la Marie (?) et des femmes de chambre de mesdames la comtesse de Narbonne, duchesse de Sérent, comtesse de Damas et mademoiselle de Choisy.

» VIII. — Chacun désormais payera ses ports de lettres. Celles qui sont portées chez le comte de la Châtre continueront d'être insérées dans le paquet qu'il expédie pour le service du Roi. »

En récompense des modestes services que je pouvais lui rendre Sa Majesté m'adressa le 1^{er} janvier 1810 le billet suivant écrit de sa main.

« J'assure à M. Hûe, voulant de plus en plus l'attacher à ma personne, une des charges de mon premier valet de chambre et, pour lui donner une marque de l'estime particulière que je lui porte, je le charge spécialement d'exercer les fonctions de trésorier général de ma maison. »

Ces bontés du Roi attirèrent sur moi le courroux du gouvernement inique qui pesait alors sur la France. Quelle ne fut pas ma stupeur, en apprenant en 1810, qu'après avoir obtenu un arrêt qui me mettait à l'abri des lois sur l'émigration, je figurais sur la liste des émigrés depuis 1807 sous le nom de Hûe, valet de chambre de la comtesse de Lille, demeurant à Altona!

Mon frère¹, sorti des cachots où la Terreur

1. Jean-Baptiste Hûe, né en 1760 à Fontainebleau, chanoine de Saint-Denis, secrétaire général de l'ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs, administrateur des hospices de Fontainebleau, chapelain du roi Louis XVIII après 1815, mourut en 1835, après avoir essuyé la seconde révolution de 1830 qui le priva encore une fois de ses fonctions. Il avait été, sous la Terreur, incarcéré à Fontainebleau, dans la même prison que M. Gillet de la Renommière, capitaine des chasses royales à Fontainebleau, que ses filles et que la comtesse du Tillet, née Sigy. De cet écrou devait résulter un double hymen. Madame du Tillet fit, en 1805, le mariage d'un de ses jeunes amis, M. de Mazonod, avec la fille de M. de la Renommière. Et en 1828, l'abbé Hûe bénit l'union de leur fille, Louise de Mazonod avec son neveu André Hûe.

L'abbé Hûe contaient souvent, qu'entrées en prison au moment de leur croissance, mesdemoiselles de la Renommière avaient vainement demandé au comité révolutionnaire de leur octroyer des vêtements. La réponse ayant été négative, elles sortirent de prison, après le 9 thermidor, vêtues de robes qui leur tombaient aux genoux.

L'abbé Hûe était fort lié avec l'abbé Edgeworth de Firmont et avec l'abbé Liautard, fondateur du collège Stanislas, parain d'une fille d'André Hûe, qui se souvient avoir vu, dans son enfance cet « aimable vieillard, doué d'une rare corpulence, d'un regard malin et d'un aspect affable et bienveillant ». « Il a formé beaucoup d'hommes de bien. Ses pensées

l'avait plongé et qui était demeuré en France, plaïda ma cause de la manière qui suit :

Pétition de M. l'Abbé Hûe à son excellence M. le Ministre des relations extérieures, Jean-Baptiste Hûe, prêtre ordonnateur administrateur des hospices de Fontainebleau et administrateur général de leurs dépenses.

« Monseigneur,

» Le décret impérial du 15 novembre 1807 porte, comme maintenu sur la liste des émigrés, Hûe à la résidence d'Altona, qualification de valet de chambre de madame la comtesse de Lille. Ce décret est rendu sur le sénatus-consulte du 6 floreal an X qui accorde amnistie pour fait d'émigration à tout individu qui en est prévenu et qui n'est pas rayé définitivement et maintient ceux de cette classe qui le premier vendémiaire an XI n'auraient pas satisfait aux conditions qui y sont fixées.

» François Hûe, mon frère, a été suivant l'acte du Directoire exécutif et la Déclaration du ministre

étaient profondes. J'ai vu peu de prêtres dont la piété fût plus aimable et la charité plus grande », écrivait, en 1887, la baronne André Hûe au sujet de M. Liautard.

de l'Intérieur, dont je joins ici copie légale, autorisé à suivre Marie-Thérèse-Charlotte, fille du dernier Roi, à l'accompagner à Vienne et même à rester auprès d'elle, sans que l'on puisse lui opposer les lois de la République française contre l'émigration pour raison de voyage, à condition qu'il ne pourra rentrer en France sans aucune autorisation expresse du gouvernement français.

» François HÛe n'a jamais été et n'est point valet de chambre de madame la comtesse de Lille, j'ai l'honneur de supplier Votre Excellence de déclarer ou faire déclarer par qui il appartiendra que François HÛe porté dans la déclaration du ministre de l'Intérieur du 27 frimaire an IV, n'est pas le HÛe porté sur la liste des émigrés maintenus au 15 novembre 1807.

» Mon espérance est d'autant plus fondée qu'elle repose sur la sagesse et la justice du gouvernement qui n'a pu vouloir maintenir sur la liste des émigrés un homme qui n'a jamais été porté sur aucune et qui n'a pu l'être puisqu'il n'est sorti de France qu'en vertu d'une permission, je pourrais presque dire d'un ordre du gouvernement.

» J'ai l'honneur..., etc.

» HÛE. »

Pour toute réponse mon frère reçut communication de la note suivante :

« M. HÛe avait été effectivement autorisé à accompagner la fille de Louis XVI à Vienne. A cet égard, il serait ridicule de l'assimiler aux émigrés. Mais l'autorisation qui lui fut donnée dans le temps ne lui accordait ni la faculté de s'attacher particulièrement au comte de L'Isle, ni celle de se rendre l'agent de la correspondance et des manœuvres des Princes. »

Cette vexation, dont je m'honorais plus que je ne m'en indignais puisqu'elle était une preuve de mon attachement bien naturel à mes princes légitimes, fut bientôt suivie d'un acte également arbitraire.

En 1813, ma femme obtint de Madame la permission de rentrer pendant quelque temps sur le sol de France où l'attiraient des affections et des intérêts de famille¹. A peine était-elle arrivée à Calais qu'elle fut appréhendée au corps, conduite

1. Pendant son séjour à Hartwel où elle occupait les fonctions de dame lectrice du Cabinet, madame HÛe, que la duchesse d'Angoulême honorait d'une dilection toute particulière, reçut d'elle un précieux cadeau : C'est le « Journal des événements qui se sont passés pendant la captivité du Temple ». Dans ce curieux manuscrit écrit en entier de la main du comte de Provence, sous la dictée de sa nièce, il ne faut chercher aucune trace visible d'émotion. Le style en est sec, net et précis. Nature digne et fière, madame Royale répugnait aux manifestations de « sensibilité » qui furent, si l'on peut ainsi parler, le snobisme de son époque.

en prison, détenue pendant un mois et renvoyée à Paris où elle demeura sous la plus étroite surveillance. Le 14 octobre 1813 le gouvernement de l'usurpateur m'adressa la note suivante :

« M. Hûe est informé que sa femme en débarquant en France a été arrêtée et détenue pendant un mois après lequel temps elle a obtenu de se rendre auprès de sa mère pour y rester en surveillance, sans qu'elle sache s'il lui sera permis de le rejoindre. Le gouvernement est violemment courroucé contre M. Hûe pour s'être attaché à M. le comte de Lille lorsqu'il n'avait que l'agrément d'accompagner madame d'Angoulême et de rester auprès d'elle. C'est donc à cette princesse que doivent être reprochées toutes les disgrâces et les malheurs que l'on éprouve. Si au défaut de son frère à qui Louis XVI avait légué M. Hûe, elle eut acquitté sa dette, le gouvernement ne reprocherait rien à M. Hûe contre lequel il est extrêmement irrité.

» Il faut que M. Hûe s'abstienne de tout autre chose que de donner des nouvelles à madame Hûe! »

Malgré le courroux des séides de Bonaparte, je ne tins aucun compte des observations qui

m'avaient été faites et je continuai mon service auprès du Prince jusqu'au jour béni où je pus rentrer sur le sol de mes pères en compagnie d'un Roi dont l'inaltérable confiance ne s'était jamais lassée et qui, le 25 avril 1814, mit pied à terre à Calais et, rendu à l'affection de son peuple, put remercier sur la côte française le souverain Maître des Peuples et des Rois.

CHAPITRE XII

(Avril 1814-avril 1815.)

La Restauration. — Les Cent-Jours. — Hüe est chargé de transférer les diamants de la Couronne hors de France. — Péripéties de son voyage. — On veut l'arrêter à Beauvais. — Nouveaux incidents à Armentières, Tournai et Courtrai. — Lettre de M. de Blacas. — Hüe rejoint le Roi à Gand. — Il rentre en France après Waterloo. — On lui conserve la garde des diamants de la Couronne.

Il faudrait une autre plume que la mienne pour retracer l'allégresse du peuple et l'émotion de nos princes pendant les jours et les mois qui suivirent le retour en France du roi Louis le Désiré. Après avoir fait tomber les fers de la nation, le Roi donna à son peuple une charte et une paix. Sa bienfaisance trouva chaque jour l'occasion de s'exercer et il fut la Providence de son peuple. Attaché à sa personne en qualité de trésorier de sa cassette, je fus le distributeur de ses aumônes et de sa miséricorde dont j'eus, chaque jour, de

nouvelles preuves. Je n'ai pas la prétention de retracer les événements de cette première période de sa restauration et, ayant eu à tâche de parler des malheurs de nos souverains plus que de leurs fortunes, je ne parlerai que des événements auxquels j'ai été mêlé. Je ne ferai donc que consigner ici le récit de la dernière infortune de nos rois et, n'ayant pas à rapporter les événements de 1814 qui sont gravés dans toutes les mémoires, je voudrais retracer seulement mes derniers souvenirs sur l'heure douloureuse à laquelle ils reprirent le chemin de l'exil.

Une dernière mission devait, en effet, me revenir quand, après une année de bonheur à peine, Sa Majesté dut gagner les frontières à la nouvelle du retour de Bonaparte.

Le 18 mars 1815, le Roi prévoyant son prochain départ, sans toutefois en faire part à son entourage, avait confié à M. de Vitrolles le soin de faire emballer les diamants de la couronne qu'il désirait emporter aux frontières. Tous les fonds dont il pouvait disposer avaient été dissimulés également dans des caissons d'artillerie¹.

1. Cette somme se montait à 7 434 050 francs (Archives de la famille Hüe). Cf., pour le récit des événements des Cent-Jours, les intéressants *Souvenirs* du vicomte de Reiset.

Le lendemain, Sa Majesté me fit mander pour me faire connaître ce qu'Elle attendait de moi. Il fallait transporter le précieux bagage à Calais et, de là, le faire passer en Angleterre. Il était nécessaire d'agir avec la plus grande prudence. M. le comte de Blacas me remit les sauf-conduits et les passeports qui m'étaient nécessaires, un état des joyaux de la couronne dressé par M. de Gournay¹ et m'engagea à quitter les Tuileries vers minuit. Il me donna également une lettre de recommandation pour M. le comte de Cély, commandant de la place de Calais, dont la grande fidélité était connue du Roi.

Je devais partir à minuit, le 20 mars, mais quelques mouvements se faisant remarquer dans la troupe pour s'opposer à mon départ je ne pus sortir des Tuileries qu'à six heures du matin. Chacun des caissons qui composait le convoi portait en même temps deux gendarmes déguisés et fortement armés. Les intentions du Roi, qui me furent transmises par M. le comte de Blacas, portaient de me rendre à Calais et d'y attendre les ordres ultérieurs de Sa Majesté.

Je partis donc dans une chaise de poste avec des

1. Le chevalier Radulph de Gournay, trésorier-général du garde-meuble de la Cour, chevalier de Saint-Louis.

chevaux des écuries du Roi et me rendis à Saint-Denis sans éprouver beaucoup d'obstacles. Là, je pris des chevaux de poste et j'arrivai jusqu'à Beauvais après avoir essuyé des averses fines et glaciales sur un terrain détrempe¹. Dans cette ville, je devais rencontrer des difficultés plus sérieuses. A peine étais-je arrivé à la poste aux chevaux qu'on vint m'annoncer une visite. C'était celle de M. Saal, officier d'origine bavaroise, chevalier de la Légion d'honneur et commandant la gendarmerie de cette ville.

« Ne vous inquiétez pas, me dit-il, mon cœur est attaché par les liens les plus fidèles à l'auguste dynastie des Bourbons. Le but respectable de votre haute mission m'est connu. Vous courez de grands dangers car vous devez suivre la route d'Abbeville qui est infestée de mauvais sujets. Si vous n'êtes pas sous meilleure garde vous serez infailliblement dévalisé. Je vais donc faire placer sur votre passage le plus grand nombre possible de mes gendarmes, mais ayez soin de ne pas paraître les apercevoir. Les événements se dessinent de telle sorte que je ne puis pas sembler

1. On sait qu'une température exceptionnellement mauvaise, que des pluies diluviennes et incessantes, signalèrent le printemps et causèrent de grands dommages dans les troupes de Louis XVIII et des Anglais comme dans celles de Napoléon.

votre complice. C'est dans l'assurance de votre discrétion que je prête la main à ces projets. »

A la poste où j'étais descendu pour me réchauffer pendant qu'on relayait, je reçus la visite des autorités du lieu. Les municipaux voulaient à toute force visiter les caissons dans le soupçon, disaient-ils, qu'ils renfermaient des trésors.

Je leur résistai avec la même opiniâtreté, me bornant à dire que j'ignorais ce que contenaient les caissons, que seulement je pensais que cela pouvait être des effets à l'usage du Roi. Ils insistèrent en me traitant d'agent du Roi emportant de l'argent à l'étranger. Je persistai de mon côté. Je fis monter les postillons sur leurs chevaux et les forçai à se mettre en marche, ce qu'ils firent, et me délivrèrent de ces importuns. J'ai su depuis, par M. le comte de Blacas, qui passa après moi, que les mêmes hommes avaient été trouver le maire, M. de Nully d'Hécourt¹, pour lui dire que je n'étais pas très éloigné et qu'ils allaient faire courir après moi et m'arrêter, que la présence d'esprit et la louable façon de penser de cet honnête royaliste avait tout sauvé en leur disant :

— Ne reconnaissez-vous donc pas ce voyageur?

¹. Le maire de Beauvais a laissé d'estimables souvenirs dans cette ville. Une rue y porte encore son nom.

C'est M. Hûe, qui a été enfermé au Temple avec le Roi. Il emporte avec lui la cendre de ses maîtres. Osez-vous y porter une main sacrilège?

Apaisés par ce discours, ils se retirèrent.

Arrivé à Abbeville, où je devais passer la nuit, je fus appelé à la préfecture, en m'annonçant que j'y coucherais. Je m'y rendis et fus introduit dans une pièce où, à mon grand étonnement, j'aperçus le Roi et plusieurs personnes de sa cour qui m'avaient suivi. Sa Majesté était calme. Elle m'adressa quelques paroles de bonté, me dit d'aller me reposer et de partir le lendemain de bon matin pour Calais où je n'arrivai qu'après avoir couru le risque de perdre deux barils remplis d'or, qu'il fallut remettre en état de continuer la route, après avoir ramassé les pièces qui s'étaient échappées et qui furent ramassées à une centaine près, ce qui retarda ma marche et me fit appréhender d'être atteint par les gens de Bonaparte.

Entré dans Calais, je remis la lettre du Roi à M. le comte de Cély, qui conféra avec le capitaine du port sur les moyens à prendre pour me faire passer en Angleterre.

Cet officier répondit qu'il s'y engageait, mais qu'il faudrait employer la force.

Je dis à M. de Cély que, dans ce cas, je courrais

le risque presque certain de faire décidément tomber la place au pouvoir de Bonaparte et de perdre les objets qui m'étaient confiés, que dans cette crainte je croyais me décider à prendre la route de Lille où je pouvais penser que le roi devait être; sur ces entrefaites un courrier qui avait été expédié de Londres par M. le duc de la Châtre, ambassadeur de France en Angleterre, à M. de Jaucourt, ministre des Affaires étrangères, ayant appris à Montreuil-sur-Mer l'arrivée de Bonaparte à Paris, rebroussa chemin et vint à Calais dans l'auberge, il demanda à me parler et me consulta sur l'usage qu'il devait faire des dépêches dont il était porteur.

Dans l'opinion où j'étais que le Roi était à Lille, je l'engageai à aller les porter à Sa Majesté; en même temps je le chargeai d'une lettre par laquelle j'informais M. le comte de Blacas de ma position à Calais. M. le comte de Cély écrivit aussi au Roi et me montra sa lettre par laquelle il approuvait beaucoup la résolution que j'avais prise de me rendre à Lille. Aussi dès le lendemain, je partis de grand matin sans éprouver aucun obstacle de la part des habitants de Calais puisque je restais sur le continent. La dernière des postes qui conduisent de cette ville à celle de Lille est de quatre

lieues, je n'étais pas à moitié chemin qu'un individu, qui était en chaise et que je ne reconnus pour être de la maison du Roi que lorsqu'il eut fait arrêter ma voiture, me remit une lettre écrite à la hâte par M. le comte de Blacas par laquelle il m'ordonnait de la part du Roi de me rendre en diligence à Tournai ou à Mons et me laissait carte blanche sur les moyens pécuniaires à employer pour sauver mes équipages.

Pour me conformer à cet ordre, lorsque je fus arrivé à la station où les chevaux rafraîchissent avant Lille, je dis aux gendarmes dont je n'avais eu qu'à me louer, que mes affaires m'appelaient momentanément à Tournai où je préférais me rendre et les invitai à me suivre; mais, comme ils étaient déjà instruits de l'entrée de Bonaparte à Paris, ils me donnèrent des raisons de refus auxquelles il me fut impossible de ne pas me rendre. Le maréchal des logis de l'escorte me dit que quand ils étaient venus aux Tuileries ils ignoraient l'objet de leur mission, que préférant retourner en ce moment à Paris ils seraient arrêtés, chemin faisant, parce qu'ils n'avaient pas de feuilles de route. Je lui répondis sans hésiter que je connaissais beaucoup le commandant de la place de Lille, quoique de fait j'ignorasse

jusqu'à son nom, que j'allais lui écrire et qu'il lui porterait la lettre par laquelle je le prierais de leur donner les papiers nécessaires pour qu'ils ne fussent pas inquiétés. J'ai quelquefois affecté cette assurance et m'en suis bien trouvé. Ce fut à cette même poste, avant Lille, que j'éprouvai un très grand embarras par le refus que me firent d'abord les postillons de me conduire à Tournai contre mon premier dessein. Je parvins cependant à les y déterminer à la faveur d'un léger sacrifice d'argent. Les lanciers étaient dans la même auberge que moi; l'un d'eux, au nom de ses camarades, me proposa de me servir d'escorte; je ne balançai pas à accepter leur offre dans la crainte qu'un refus de ma part ne les blessât et ne compromît la sûreté des effets dont j'étais chargé, je fis venir du vin et, pour leur tenir compagnie, je bus plus de rasades qu'il ne m'était jamais arrivé de ma vie. Ils me prévinrent cependant qu'ils ne pouvaient m'accompagner que jusqu'au poste le plus prochain de l'armée anglaise dont une partie était sur la frontière. Je donnai aux gendarmes une gratification, que le Roi me dit depuis avoir été trop mesquine. Me voilà enfin en route sous une pluie battante et une nuit des plus obscures; surcroît de difficulté :

il fallait pour tourner la place de Lille et n'être aperçu par aucune des sentinelles en faction sur les remparts, passer à travers des terres labourées qui étaient tellement mouillées qu'un de mes trois caissons s'embourba. Cet accident m'arrêta plus d'une heure et me causa les plus vives inquiétudes. Cependant, quoique avec beaucoup de peines et de fatigues, nous parvinmes à dégager ce caisson, je me remis en route et vers les six heures du matin je pus me présenter aux avant-postes anglais; là, je remerciai les lanciers qui m'avaient escorté et je les priai d'accepter quelques pièces d'or pour boire à la santé du Roi, ce qu'ils me promirent de faire de bien bon cœur. Arrivé à Tournai je n'éprouvai aucune difficulté, M. le comte de Blacas m'ayant remis avant mon départ tous les passeports et sauf-conduits dont je pouvais avoir besoin. Descendu dans une auberge j'y appris que M. le duc d'Orléans y était arrivé la nuit. Lorsque le Prince fut éveillé, je le priai de m'instruire sur la route que je devais tenir pour me rendre auprès du Roi. Il me dit, sans néanmoins m'affirmer rien de bien positif, que je pouvais me diriger sur Ostende. Je fis donc réparer mes caissons qui étaient dans le plus mauvais état et, à peine à Tournai, je partis dès

le lendemain matin pour recommencer une nouvelle marche. Quand je fus à Courtrai pour prendre des chevaux, le maître de postes me dit que je ne pouvais en avoir que fort tard, ce qui me détermina à aller à la municipalité montrer les ordres dont j'étais porteur et qui me prescrivaient de me donner tant en France qu'en pays étranger, les chevaux dont j'aurais besoin sans y mettre de délai. Monsieur le maire me reçut fort obligeamment et m'invita à retourner à mon auberge en m'assurant qu'il allait mettre des chevaux en réquisition et que sous deux heures je serais en état de partir.

Durant l'intervalle, je liai conversation avec un Français qui habitait Courtrai depuis de longues années, il me parla du Roi d'une manière qui me satisfit et me dit même que dans ce moment il donnait l'hospitalité à un émigré, je l'invitai à dîner avec moi, ce qu'il voulut bien accepter, m'ayant demandé où j'allais, je lui répondis que c'était à Ostende où l'on m'avait dit que le Roi était. « Vous êtes mal informé, me dit ce particulier, les rapports que nous avons ici établissent que Sa Majesté est à Gand et qu'elle loge chez M. le prince de Broglie, évêque de cette ville. » Cette annonce m'ayant été donnée comme positive,

je changeai de route et pris celle de Gand; arrivé dans cette ville, pendant la nuit, je ne trouvai qu'avec peine un logement dans une auberge, j'y demandai des nouvelles du Roi, on me répondit qu'il n'était point venu, que l'évêque était absent. J'appris alors, par un jeune homme qui se trouvait là, que le Roi était à Ostende comme on me l'avait dit d'abord, que même, lui, jeune homme, en était parti la veille et qu'il allait à l'instant prendre la voiture publique pour y retourner auprès de sa famille. J'écrivis à la hâte à M. le comte de Blacas et priai ce jeune monsieur de lui remettre ma lettre aussitôt qu'il serait rendu à Ostende. Moi-même, je me mis bientôt en route pour cette ville, où j'arrivai peu d'heures après que ma lettre y eut été reçue. Comme M. le comte de Blacas était alors en mission, elle avait été remise à M. le duc de Duras, qui la communiqua à Sa Majesté et calma la crainte qu'elle avait que je n'eusse été arrêté. Sa Majesté était dans une vive impatience quand elle me reçut et quand j'eus enfin la satisfaction de l'aborder, elle me fit conter les détails de ma mission et me témoigna sa vive reconnaissance.

Ce ne fut que quelques jours après mon arrivée à Ostende que Sa Majesté partit pour Gand, où

j'eus l'honneur de la suivre et de rester auprès d'elle jusqu'au moment où l'armée de Bonaparte, ayant fait une incursion dans la Belgique, je reçus nouvel ordre de partir pour Anvers avec mes bagages et injonction de passer en Angleterre si l'armée française, faisant de plus grand progrès, venait à s'approcher d'Anvers; mais, la bataille de Waterloo ayant eu lieu, je revins à Gand d'où, peu après, le Roi se mit en marche sur Paris, où j'entraï quelques heures avant Sa Majesté¹.

1. Par une faveur spéciale, Louis XVIII, lors de son retour en France, détacha de la charge de trésorier du garde-meuble la surveillance des diamants de la Couronne, dont il laissa le soin à François Hûe jusqu'en 1817. (Cf. Appendice.)

APPENDICE

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

LETTRES REÇUES PAR FRANÇOIS HÛE
AU SUJET DE LA PUBLICATION
DES « DERNIÈRES ANNÉES DE LOUIS XVI »

Lettre du duc de Bourbon¹.

Londres, le 25 février 1807.

Je vous remercie, monsieur, de l'ouvrage que vous m'avez envoyé, où vous tracez d'une manière si touchante et si honorable pour votre cœur les malheurs de notre infortuné maître. Je l'ai lu avec le vif intérêt qu'il mérite sous tant de rapports et je profite en même temps, de cette occasion pour vous renouveler, monsieur, l'assurance de la bien sincère estime que vous m'avez inspirée et mon affection pour vous.

L. H. J. DE BOURBON.

1. Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, né en 1756, fils du prince de Condé et père de l'infortuné duc d'Enghien, émigra, commanda plusieurs fois l'armée royale sans succès, revint en France en 1814, tenta vainement de soulever la Vendée, et mourut tragiquement à Saint-Leu en 1830. Il avait connu Hûe à la cour de Vienne.

*Lettre de Mademoiselle de Condé, ancienne abbesse de Remiremont*¹.

Le 15 mars 1807.

Loué soit le T. S. S.

J'ai reçu, monsieur, l'intéressant ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer et si je ne vous ai pas remercié plus tôt, c'est que je me suis laissé aller au charme douloureux qui enchainait mon cœur et qui l'a fait se livrer à une lecture qu'on ne peut quitter facilement. Que n'ai-je point éprouvé, en voyant retracés les malheurs et les vertus des plus augustes victimes, par le pinceau d'un attachement aussi pur que constant et courageux? Ce sentiment, monsieur, qui vous a si bien caractérisé, est fait pour assurer ceux de la parfaite et sincère estime dont je trouve un grand plaisir à vous renouveler les assurances et dont je désire que vous ne cessiez jamais d'être bien convaincu.

S. JOSEPH de la Miséricorde,
(dans le monde) LOUISE-ADÉLAÏDE DE BOURBON.

Je vous prie, lorsque vous écrirez à madame Hüe, de lui dire mille choses de ma part.

1. Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, dite Mademoiselle de Condé, sœur du précédent, née en 1757, abbesse de Remiremont en 1786 et, depuis la Restauration, supérieure des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, décédée au Temple à Paris, en 1824, laissant une grande réputation de vertus et de piété.

*Lettre du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel*¹.

J'ai lu, ainsi que la Reine², mon épouse, et la princesse Béatrix, ma fille³, avec autant de sensibilité que d'intérêt l'histoire des dernières années du règne et de la vie de Louis XVI que vous avez rédigée, monsieur, comme témoin oculaire et serviteur fidèlement dévoué de ce digne et malheureux souverain et, en vous remerciant de votre attention à en faire parvenir un exemplaire à toute ma famille, je me fais un plaisir de vous assurer des sentiments d'estime particulière que m'inspirent pour vous votre zèle et courageux dévouement au service d'un si regrettable maître, surtout dans les temps dangereux de ses derniers malheurs, et je prie Dieu qu'il vous aye en sa sainte garde.

V.-EMMANUEL.

Cagliari, le 9 juin 1811.

*Lettre de Frédéric-Guillaume de Prusse*⁴.

Monsieur Hüe, je sais apprécier l'intention qui vous a dicté la lettre que vous m'avez écrite le premier de mars. J'y suis sensible et j'accepte avec d'autant plus de plaisir

1. Victor-Emmanuel I^{er}, né en 1759, mort en 1824. Deuxième fils de Victor-Amédée III il succéda en 1802 à son frère Charles-Emmanuel IV, abdiqua en 1821 et mourut en 1824. Il était fort hostile aux idées libérales et à la Révolution française. Par le mariage de ses sœurs, il était beau-frère de Louis XVIII et de Charles X.

2. Marie-Thérèse-Jeanne-Josèphe d'Autriche-Modène, née en 1773, fille de l'archiduc Ferdinand d'Autriche et nièce de la reine Marie-Antoinette.

3. Marie-Béatrice-Victoire-Joséphine, née en 1792, morte en 1840, avait épousé son cousin François IV d'Autriche-Este, duc de Modène, dont elle eut, entre autres, la comtesse de Chambord.

4. Frédéric-Guillaume III de Prusse, né en 1770, mort en 1840, roi de Prusse en 1797. — Cf. plus haut : Séjour du roi à Memel, p. 234.

l'exemplaire de l'ouvrage que vous m'avez envoyé qu'il me confirme dans la bonne opinion que votre talent et vos sentiments m'avaient inspirés. En vous assurant que je serai charmé de trouver l'occasion de vous en marquer ma bienveillance, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME¹.

Bartenstein, le 8 mars 1807.

En recevant les *Dernières années de Louis XVI*, l'empereur François¹ d'Autriche ne répondit point en personne à François Hüe, mais il lui voulut bien envoyer un présent, témoignage de sa reconnaissance, comme il apparaît par la lettre suivante :

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche a daigné me charger de vous remettre de sa part la boîte² que vous trouverez ci-jointe. Recevez-la, monsieur, comme un témoignage de l'accueil gracieux que cet auguste souverain vient de faire à votre intéressant ouvrage que vous lui avez soumis ainsi que du plaisir que lui a fait votre attention d'en faire parvenir aussi un exemplaire à LL. AA. II. et RR. Monseigneur l'archiduc, grand prince héréditaire et Madame l'archiduchesse³.

Très charmé d'être l'organe de ce gracieux sentiment de mon auguste maître, j'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, monsieur,

Votre très humble serviteur,

TH. YOUNG,

Secrétaire intime de S. M. I. et R.

Vienne, le 8 juillet 17807 (*sic.*).

1. François I^{er}, né en 1768, mort en 1835, neveu de Marie-Antoinette.

2. Nous ne savons quelle était cette « boîte » dont on a perdu le souvenir dans la famille Hüe.

3. Le futur empereur Ferdinand I^{er}, alors âgé de treize ans, et sa sœur Marie-Louise, âgée de quinze ans, qui devint, par la suite, femme de Napoléon I^{er}.

Lettre de l'archiduc Charles d'Autriche.

Vienne, le 26 juin 1807.

Monsieur, j'ai reçu avec reconnaissance l'ouvrage que vous m'avez adressé, avec votre lettre du 1^{er} mars. C'est une marque d'attention à laquelle j'ai été d'autant plus sensible que les sentiments qui vous ont dirigé sont infiniment respectables.

CHARLES.

*Lettre de M. Silvestroph,
secrétaire de la Reine douairière de Suède¹.*

1^{er} juin 1807.

Sa Majesté la reine, ayant reçu, monsieur, votre lettre en date du 1^{er} mars et l'ouvrage intéressant que vous venez de consacrer à la mémoire de feu votre maître, m'a ordonné de vous marquer sa satisfaction et de vous faire parvenir la médaille ci-jointe comme un témoignage des sentiments avec lesquels elle a reçu cette marque d'attention de votre part.

*Lettre du baron de Ramel,
gouverneur du prince de Prusse.*

21 juillet 1807.

S. A. R. monseigneur le prince royal² a reçu, monsieur, l'intéressant livre que vous avez eu l'attention de lui

1. Sophie-Madeleine, princesse de Danemark, née en 1746, mariée en 1766 au roi Gustave III de Suède, veuve en 1792, aïeule du suivant. Elle adressa à Hüe un portrait de son petit-fils.

2. Gustave, prince Wasa, fils de Gustave IV roi de Suède, ne parvint jamais au trône. Il suivit dans la retraite son père, qui se vit, par suite de son impopularité, contraint à abdicquer en 1809, et entra au service de l'Autriche, en qualité de feld-maréchal.

envoyer et me charge de vous témoigner, monsieur, sa sensibilité de votre obligeance.

Permettez qu'en ma qualité de son gouverneur, je vous en marque ma reconnaissance particulière. Mon prince lira un jour votre livre, ce livre qui inspire tant d'intérêt aux lecteurs de toutes les classes, quelle impression ne fera-t-il pas sur le rejeton des rois, attaché depuis des siècles à l'auguste maison de Bourbon par les liaisons les plus intimes d'alliance et d'amitié!

Les sensations vives qu'éprouvera son jeune cœur y graveront profondément les utiles leçons que fournit cette lecture aux princes destinés à régner. Il y verra à quel point de véritable grandeur peut parvenir un souverain à l'école du malheur. Il y puisera la conviction intime et consolante que, même pour les maîtres de la terre, un seul sujet fidèle et attaché comme vous peut devenir d'un prix inestimable.

Votre livre vous donne, monsieur, des droits à l'estime des âmes honnêtes de tous les pays et de tous les temps. Agrérez, etc...

Lettre de la duchesse d'Angoulême.

Gosfield Hall. Essex, le 1^{er} novembre 1808.

Les témoignages de satisfaction qui furent donnés en mon nom à M. Hüe, lors de l'envoi qu'il me fit d'un exemplaire de son ouvrage ne lui étant pas parvenus par la difficulté des correspondances, je veux lui expédier de ma propre main que j'ai lu cet ouvrage avec le plus vif intérêt. J'y ai reconnu la loyauté de l'auteur et la marque du dévouement et de l'attachement qu'il a toujours témoignés au Roi mon frère et de celui qu'il conserve à sa mémoire et porte à toute ma famille.

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE.

Lettre de la baronne du Coëtlosquet¹.

Metz, le 27 septembre 1814.

Trouvez bon, monsieur, que le petit neveu de l'ancien évêque de Limoges vienne vous remercier du témoignage que vous avés rendu à la mémoire de ce saint Prélat²; vous le louez côme il méritoit de l'être sur sa *doctrine et sa vertu*. Ah! que cet héritage est doux à recueillir! Aucune révolution ne peut l'enlever! Mon vertueux mari, le baron du Coëtlosquet sçavoit en connaître le prix et il avoit inspiré le même sentiment à ses enfants. Pourquoi la mort prématurée nous prive telle de le voir témoin du bonheur de la France! Mais cette mort sainte précédée d'une vie chrétienne, la déjà réuni à son oncle. Ainsi je dois chercher à modérer mes regrets et espérer que du haut du ciel, il veillent ensemble sur leurs rejettons et obtiendront à mes fils de marcher sur leurs traces. J'aurai une véritable consolation, Monsieur, d'apprendre que vous avez bien voulu accueillir l'ainé et que vous le verrés avec le même sentiment que lui accordent ceux qui ont connu son grand oncle et son père.

J'hésitois, Monsieur, à avoir l'honneur de vous écrire dans la crainte de vous importuner, mais il y a des sentiments irrésistibles et de ce nombre est celui que j'ai éprouvé à me rapprocher de vous et de vous présenter mon fils après la lecture de votre excellent ouvrage. Il doit attendre tous les François, mais plus particulièrement encore les Coëtlosquet qui y trouvent le patron de leur famille peint d'une manière si vraie et si digne de lui.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

1. Baronne de Coëtlosquet, née Lasalle.

2. Jean-Gilles du Coëtlosquet, né en 1690, évêque de Limoges jusqu'en 1758, précepteurs de Louis XVI et de ses frères.

*Lettre du maréchal Dutheil*¹.

Monsieur, j'achève la lecture de votre intéressant ouvrage sur les dernières années de la vie d'un Monarque dont vous fûtes un des plus zélés serviteurs. Il n'est aucun français qui ne soit profondément touché de votre récit et lorsque dans un siècle nos neveux jetteront les yeux sur cette sanglante époque de notre histoire, ils remarqueront, sans doute, que l'honneur français et l'humanité avoient encore des autels dans le cœur de quelques fidèles serviteurs.

Votre ouvrage sera un répertoire aussi utile qu'honorable à consulter pour les familles qui, sous Louis XVI, ont donné des preuves de dévouement. On regrettera néanmoins quelques lacunes que j'ose me permettre de vous indiquer, parce que leur rétablissement donnera à votre ouvrage un nouveau degré d'intérêt.

On ne conçoit pas comment après avoir rendu compte de la lettre si honorable du chef de la Vendée², vous ayez passé sous silence la conduite si noble et si courageuse de la ville d'Orléans qui fut, quoiqu'on en ait dit, la seule ville qui ait osé réclamer la mise en liberté de madame la duchesse d'Angoulême.

Cette adresse était l'ouvrage d'un digne serviteur du Roy, M. de Mersen, ex-législateur, alors procureur général d'Orléans et, depuis, proscrit pour ses opinions royalistes au 18 fructidor.

Je sais que ce vertueux citoyen a été présenté à Madame Royale, mais comme il est sans intrigue, à peine les journaux qui ont rendu compte de sa démarche, en parlent-ils aujourd'hui.

Il est digne, monsieur, des hommes qui approchent le souverain et madame la duchesse d'Angoulême d'appeler

1. Vicomte Dutheil de la Rachère.

2. Charette.

leur attention sur la conduite héroïque de M. de Mersen qui, je crois, mériterait d'être anobli (il n'est pas gentilhomme).

Il serait essentiel de joindre cette adresse de la ville d'Orléans à la suite du testament de Louis XVI.

Cette pièce inspirée par les sentiments et le courage a été déjà insérée dans la troisième édition de l'*Orpheline du Temple*.

En admettant cette addition, je présume que vous considérez aussi comme une tâche honorable celle de faire connaître à Sa Majesté la noble conduite de M. de Mersen. Vous pouvez, à cet égard, consulter la table du *Moniteur* et la *Bibliographie moderne* (au nom de M. de Mersen).

Comme ancien serviteur du Roy, comme ayant trouvé un azyle à Orléans sous le règne de la Terreur, j'acquitte la dette de la reconnaissance envers M. de Mersen qui jusqu'ici n'a point été récompensé après trois proscriptions.

J'ai l'honneur d'être, avec considération, Monsieur, votre très humble serviteur.

A. DUTHEIL,

Ancien maréchal de camp.

Rue de Mont-Rouge n° 60.

Lettre de madame de Luchapt.

Monsieur, les événements appartiennent à l'histoire et à l'histoire qui s'en empare, mais les faits sont la propriété de ceux qui y ont figuré.

J'ai lu votre inimitable et bien touchant récit des dernières années de notre malheureux roi. La douleur d'un côté et l'horreur de l'autre sont les sentiments qui s'emparent de l'âme, en voyant tant de vertus et de constance la proie des brigands. Mais jugez, monsieur, ce que doit éprouver une femme qui, à chaque page, croit y

trouver le nom de son mari et de son beau-frère et qui voit qu'ils ont été oubliés.

C'est du fond de sa tombe, monsieur, que mon mari vous crie de ne pas lui ôter l'honneur. C'est sa veuve, c'est son fils unique qui vous demandent justice. Mais je dois m'expliquer.

Mon mari servait dans les gardes du corps dans les affreuses journées des 5 et 6 octobre. M. de Luchapt, mon mari, M. de Larie, mon beau-frère, M. d'Afflon, officier, et deux autres gardes dont je ne me rappelle pas le nom, étaient au poste de l'appartement de la Reine¹, pressés de toutes parts, ils y entrèrent pour la faire lever et l'engager à se retirer chez le roi. Quelques minutes après, le roi y entra par une autre issue et demanda la Reine. Sachant qu'elle était sauvée, il reprit le même chemin et mon mari lui demanda la permission de le suivre et de mourir à ses côtés, ce qui fut fait.

M. du Repaire, ami intime de mon mari, a été criblé de blessures à l'escalier de marbre et non à la porte de l'appartement. Mon mari, heureux en remplissant son devoir, d'avoir été utile à Sa Majesté ne parloit nullement de sa conduite; il y étoit encore engagé par M. du Repaire, son ami, qui lui écrivoit continuellement d'attendre pour donner le récit de tout ce qui lui étoit arrivé. Enfin M. du Repaire réclama de l'amitié le détail circonstancié de tous les événemens arrivés à mon mari dans cette nuit désastreuse. Ils lui furent encore demandés par M. le comte d'Agoult. Mon mari fit tout passer à son ami.

Quelque temps après, mon mari reçut de madame Noll, veuve Thibaut, première femme de la Reine, une lettre écrite par ordre de cette Princesse infortunée, pleine de satisfaction de sa conduite, et l'annonce d'une pension de 100 francs sur sa cassette.

1. Cf., pour ces faits, la Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris, sur les faits d'octobre 1789 (1790).

J'ai cette pièce entre les mains et un certificat qui constate tout ce que j'ai l'honneur de vous mander.

Comment se fait-il, Monsieur, que je voie le nom de MM. du Repaire et Miomandre à la place de celui de mon mari et de mon beau-frère, morts tous deux à l'armée de Condé. Cette mort serait-elle un terme même du souvenir de leur conduite, et ne l'auroit-on connue que pour m'en punir dans la révolution par toutes les horreurs dont j'ai été la victime? Je ne puis le croire. La parfaite connaissance que j'ai, Monsieur, de votre justice m'avait engagée à me présenter chez vous pour vous porter mes titres, mais, au moins dix fois, j'ai été malheureuse, j'ai donc pris le parti de vous écrire tous ces détails, vous priant, au nom de l'honneur, d'y avoir égard, et de ne pas priver mon fils du seul héritage qui lui reste de son père. J'ai l'honneur, etc.

Veuve DE LUCHAPT.

Rue de Marivaux, n° 7.

Ce 14 septembre 1814.

*Lettre de la duchesse de Tourzel*¹

22 septembre 1814.

Je suis infiniment sensible à votre souvenir, Monsieur, et je vous prie de recevoir tous mes remerciemens pour l'ouvrage que vous m'avez envoyé et qui aura un double intérêt pour moi par mon ancienne et constante estime pour l'auteur de l'ouvrage.

Permettés-moi de vous exprimer une petite peine que j'ai éprouvée en le feuilletant, c'est d'y avoir vu oublier mon fils qui n'a, non seulement jamais quitté la personne du roi, mais qui même, par suite d'une circonstance particulière, a passé toute la matinée du jour où il a été au Temple auprès de sa personne, et où il obtint du roi de

1. Cf. *Mémoires de la duchesse de Tourzel*.

demander encore qu'il l'y accompagnât, il ne le quitta, n'ayant pu obtenir cette permission, qu'un quart d'heure avant qu'il montât en voiture sur l'ordre exprès de ce bon prince qui lui dit :

« N'attendés pas le dernier moment, ce serait trop dangereux » et il ajouta : « Je vous ordonne de vous retirer. C'est peut-être le dernier ordre que vous recevrez de moi. » Il lui fit l'honneur de l'embrasser ainsi que toute la famille royale et le força de le quitter, baigné de larmes comme vous le croyés bien, et le cœur navré de douleur. Je suis fâché de vous faire une observation qui, je suis sûre, vous peinera; car je suis bien sûre qu'elle est une distraction, mais mon cœur ne le pourrait passer sous silence, et soyés assuré que je n'en conserverai pas moins pour vous les sentimens que vous me connaisés, et avec lesquels je suis, très parfaitement Monsieur, votre très humble, etc.

CROY DE TOURZEL.

Je demande pardon à M. Hûe de ma petite observation d'hier. J'ai vu aujourd'hui un autre article où mon fils n'avait pas été oublié et je m'empresse à réparer une erreur qui aurait affligé un aussi bon cœur que le sien si elle avait existé dans un ouvrage fait pour consacrer le dévouement des fidèles serviteurs de notre bon Roi. Je lui renouvelle, etc.

CROY D'HAVRÉ, marquise DE TOURZEL.

Lettre de M. de Fontanes.

Paris, 30 novembre 1814.

J'aurais prévenu, Monsieur, le désir que vous me faites l'honneur de m'exprimer. Je ne connais rien de plus propre à former l'âme de la jeunesse que le récit touchant des vertus et des malheurs de Louis XVI. Ce sera donc

avec un véritable empressement que je mettrai entre les mains de nos élèves les mémoires dont vous avez bien voulu m'adresser un exemplaire. Ils y puiseront l'amour de la Religion et du Roi et trouveront dans l'auteur même qui les publie le modèle de la fidélité qu'ils doivent tous au Prince.

Je vais inviter MM. les recteurs des Académies à comprendre ces mémoires parmi les ouvrages qui doivent être distribués en prix dans tous les lycées et les collèges de l'Université.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

FONTANES ¹.

Toutes les lettres de M. Hûe lors de la publication de son ouvrage ne sont point lettres de louanges. Quelques-unes contiennent de douloureuses récriminations. M. Hûe a oublié des faits mémorables! M. Hûe n'a pas nommé tout le monde! Et on ne lui ménage point les hyperboles pour le ramener à des sentimens meilleurs. Citons comme exemple cette lettre curieuse et touchante de la Maréchale de Rochambeau ².

1. A ces lettres adressées à Hûe sont jointes une quantité d'autres de Royer-Collard, Villenave, du cardinal de Bausset, etc., une lettre du vicomte de Rivarol, frère du fameux écrivain, qui se plaint de n'avoir pas vu nommer dans les *Dernières années de Louis XVI* « le comte de Rivarol qui fut le seul écrivain osant au commencement de la Révolution défendre le Roi! » enfin une correspondance de MM. de Tilly, de Clermont-Gallerande, des députés Cahier et Feydel formant un véritable dossier sur la Révolution.

2. Il s'agit ici de la veuve de Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, gouverneur d'Artois et de Picardie, maréchal en 1791, le fameux héros des guerres d'Amérique, condamné à mort pendant la Terreur, sauvé par la chute de Robespierre, mort en 1807.

A Rochambeau, par Vendôme.

Vous, Monsieur, qui êtes si parfaitement bon, vous voudrez bien me permettre sans rancune de vous exposer une erreur que je viens de trouver à la page 79 du livre *Dernières années de Louis XVI* qui pèse infiniment sur mon cœur et qui ne rend pas justice aux sentimens, au respect et à la reconnaissance et à l'attachement que feu mon époux et moi ont toujours conservé pour toute la famille royale dont voici la preuve. Louis XVI fit appeler trois fois aux tuilleries mon époux pour le nommer commandant de l'armée du nord. Sur ses refus et représentation que le maréchal de Broglie étoit plus capable que lui, il eut la bonté de le prendre par le bras, de le lui serrer et lui dit : je ne connais personne en qui j'ai plus de confiance. Ce mot exprimé avec tant de bonté lui rappela toutes les obligations de respect pour obéir, il revint chez lui et me dit, ma tête répond de cet ordre et je me soumetts à tout. Vous savez, Monsieur, que six mois après, il fut heureusement rappelé et remplacé par Lakener et nous partimes tout de suite pour venir et rester ici. Louis XVI a eu la bonté de faire copie sur les originaux qu'il avoit dans son cabinet deux superbes tableaux, l'un de la prise de l'armée angloise dans l'Amérique septentrionale qu'il commandoit et le second la prise d'Yorktown¹ que le roi Louis XVI eut la très grande bonté de lui envoyer avec un médaillon où est écrit : « Donné par Louis XVI à M. le comte de Rochambeau » et après cela, toujours par cette même bonté, maréchal de France, j'ai eu le bonheur de les conservé en les cachant soigneusement; mon époux et moi depuis sa démission de l'armée du nord nous n'avons (pas) quitté Rochambeau. Je comprends dans cet espace neuf mois d'emprisonnement que M. de Rochambeau a passé à la consiergerie, menacé

1. La fameuse capitulation de Cornwallis à Yorktown, 1781.

chaque jour d'estre conduit à l'échafaud qu'il n'a échappé que par miracle par la mort de Robes pierre. D'après cet exposé (*sic*) véritable, vous jugez, Monsieur, que vous ne pouvez vous dispenser si votre exelente ouvrage a une nouvele édition de corriger cette erreur en séparant mon époux de tous ceux qui ont figuré dans les nombreuses scènes de la révolution dont il a bien pensé être la victime. Monsieur votre réponse portera quelques consolations à sa mal'heureuse veuve. Voulez-vous bien en recevoir d'avance les assurances de ma reconnaissance ainsi que les sentimens de considération de vénération que vous méritez a tant de titres et que je me feré toujours un devoir de vous rendre.

Voilà mes sincères et véritables sentimens avec lesquelles je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant

La Maréchale DE ROCHAMBEAU.

Les États-Unis d'Amérique envoyant à mon époux deux piesttes de canon avec leurs affûts que le roi Louis XVI eut la bonté d'envoyer à Rochambeau, M. Grégoire¹ qui ce disoit évêque de Blois les fit prendre et envoyé à Blois.

Je ne suis pas encore consolé de cette dernière adversité ne m'étant jamais revenus².

Ces lettres furent accompagnées de bien d'autres dont l'énumération serait ici de lecture fastidieuse³.

1. Le fameux abbé Grégoire qui prêta, le premier, le serment à la Constitution civile du Clergé.

2. Nous avons conservé l'orthographe de cette lettre, mais, en faisant remarquer le caractère fantaisiste dont elle est empreinte, il serait oiseux d'ajouter qu'elle n'est pas personnelle à la maréchale de Rochambeau, femme de grande naissance et de haute éducation. On sait assurément que les grandes dames du xviii^e siècle ne s'arrêtaient point aux minutieux détails de la langue française et usaient souvent de l'orthographe du cœur.

3. Mentionnons seulement une lettre du duc d'Orléans, plus

Portrait de M. Hüe par sa femme Henriette Hutin.

PARALLÈLE FAIT A MON INSCU
PAR MA FEMME ENTRE MOI ET CLÉRY

(Note de François Hüe.)

M. HÜE

L'article du testament de Louis XVI qui concerne M. Hüe, prouve l'estime qu'en faisait le malheureux monarque. La Reine et madame Élisabeth l'appréciaient aussi et lui donnèrent en plusieurs occasions des témoignages de confiance qu'il pourrait citer. Les premiers coups de la révolution menaçant le bonheur et la sécurité de la famille royale, elle sentit plus que jamais le prix des personnes dont la fidélité, le dévouement croissaient avec leurs peines et leurs dangers. M. Hüe qui ne respira que pour la servir et que son zèle retint sans intervalles auprès d'elle lui donna dans toutes les circonstances des preuves d'un attachement sans bornes. C'est sans doute ce qui le fit choisir comme premier valet de chambre du Dauphin, choix toujours important, et qui eût alors l'approbation de toutes les personnes qui pensaient que ce précieux ne devait être confié qu'à un homme dont le cœur et les principes étaient purs.

Le désastre du 10 août auquel M. Hüe échappa miraculeusement le sépara de la famille royale, mais, le lendemain, dès six heures du matin, il avait repris son poste aux Feuillants et rendit au Roi le service le plus essentiel à la sûreté du moment. Il brûla dans une des cellules, et presque sous les yeux des gardiens inquiets, des papiers que Louis XVI avait cachés sur lui; il fut du nombre des

tard le roi Louis-Philippe, en date du 25 juin 1807, lui parlant de « son dévouement pour le Roi, qui ajoute encore à la satisfaction qu'il ressent de tous les sentiments que Hüe manifeste pour lui ».

personnes que le Roi demanda pour le suivre au Temple et la dernière qui lui fut enlevée le 2 septembre au soir. Enfermé dans un cachot pendant quinze jours, jugé, enfin rendu à la liberté, M. Hüe chercha par tous les moyens imaginables celui de servir de loin les infortunés du service desquels il avait été arraché. Son amour augmentant toujours avec leurs malheurs, il brava tous les dangers pour parvenir à la Conciergerie où la Reine reçut tous les jours par lui des nouvelles de sa famille.

Emprisonné une deuxième fois pendant près d'un an, à peine est-il libre qu'il trouva moyen de se rendre utile à Madame Royale et lorsqu'elle eût la liberté de se promener dans le jardin du Temple, M. Hüe qui avait loué un petit appartement dont les fenêtres donnaient sur le jardin, s'y montrait soir et matin, avec les personnes qui osèrent se montrer attachées à cette princesse. Le gouvernement jeta un voile sur ce culte des âmes sensibles et ne gêna point l'hommage silencieux et triste rendu par le malheur à la fidélité. Madame demanda au Directoire que M. Hüe la suivit.

Il quitta Paris avec elle, en emportant le juste tribut d'admiration que les révolutionnaires ne purent refuser à son courage et à son dévouement à ses maîtres. Il arriva à Vienne où Madame consentit à lui voir associer M. Cléry. En ne voyant aucune nuance entre eux, le public dût croire que les services qu'ils avaient rendus à la famille royale en France et leurs opinions ainsi que leur conduite pendant la révolution étaient également purs. Ce qui lui était réservé à Mittau ne devait pas lui faire oublier toutes les humiliations qu'il avait reçues dans la capitale de l'Autriche. Avec le titre d'une belle place que le Roi lui donna comme récompense, on n'a jamais voulu voir en lui qu'un commis, ou de M. le duc d'Aumont, ou de M. de Villéon, ou de M. de Thouvenay. M. le marquis de Bonnav, ancien membre de l'Assemblée constituante, s'est aussi permis la même prétention!!! Cette situation

détestable l'a laissé en but à une multitude de mauvais procédés; on n'a tenu aucun compte de son empressement à faire ce qui était agréable à tout le monde et les refus que commandait la position du Roi lui ont été reprochés comme des fautes capitales. A ces chagrins qui lui étaient personnels, il fallut bientôt en ajouter d'autres qui étaient plus poignants.

Avant son départ de Vienne, ne pouvant avoir aucune place dans la maison de Madame, il avait offert à S. A. R. le service de madame Hüe. Il ne savait pas alors que dans la maison de la fille de Louis XVI, on n'admettait aucune différence entre sa coëffeuse et la femme de M. Hüe. Lorsque M. l'abbé Marie chargé à Mittau de présenter l'état de la maison de Madame crut devoir proposer une nuance (?), Madame n'y consentit qu'avec peine disant *qu'elle ne voulait pas près d'elle une madame Campan.*

La femme de M. Hüe une madame Campan! Sa femme qui avait harcelé le gouvernement pour s'enfermer au Temple avec Madame qui sacrifia parents, amis, fortune pour voler auprès de cette princesse et la servir dans son exil. Ce que M. Hüe pensa alors, ce qu'il craignait ne s'est que trop réalisé; il était pourtant loin de prévoir que les humiliations réservées à sa femme augmenteraient de jour en jour et seraient portées au point où il les a vues au moment de son départ. Il est difficile de ne pas voir que M. Hüe a été le jouët d'une fortune aveugle qui se plait à tromper les hommes¹.

1. Ce portrait de M. Hüe est suivi d'une biographie de Cléry, dont les termes sont trop pamphlétaires pour que nous les reproduisions ici. Madame Hüe reproche au valet de chambre de Louis XVII ses liaisons avec les Jacobins tels que Dorat-Cubières, son attitude à la Journée des Poignards, le rôle qu'aurait tenu sa femme (chanteuse distinguée) dans une fête de la Déesse Raison, la bienveillance de la comtesse de Provence qui l'admit une fois à sa table, etc. Hâtons-nous d'ajouter que nous n'entendons nullement diminuer l'admirable dévouement de Cléry, en disant quelques mots

État des diamants de la Couronne.

Paris, le 22 janvier 1818.

Je soussigné, garde général des meubles et diamants de la Couronne, certifie que M. Hüe, premier valet de chambre du Roi, m'a remis en présence de MM. le baron de Villevray, Ménière, Oiselle, Grouvelle, Lazard et Bapst 1° une malle, 2° un nécessaire, 3° un écrin renfermant les diamants, perles, pierreries et bijoux de la couronne que nous transportons au garde-meuble où M. Hüe sera présent à l'ouverture qui sera faite des dites malles, nécessaires et écrins pour constater ce qu'ils renferment.

Le chevalier DE RADULPH DE GOURNAY.

L'an 1818, le 22 janvier, en conformité des ordres de M. Jean-Baptiste François de Chardebeuf, comte de Pradel, directeur général du ministère de la maison du roi. Devant M. Armand Thierry, baron de Ville d'Avray, premier valet de chambre du roi, intendant du garde-meuble, Alexandre, Louis-Camille Asseline, secrétaire trésorier de la garde-robe de Sa Majesté en l'absence de M. le comte de Blacas, grand maître de la garde-robe,

des reproches que madame Hüe lui adressa à l'insu de son mari. C'est dans un froissement d'amour-propre qu'il faut chercher l'origine de ce conflit. A tort, sans doute, on a parlé de l'ingratitude proverbiale des Bourbons. Cléry n'eut point à en souffrir. Il reçut les récompenses que méritait son attachement sans bornes à ses maîtres. Madame Hüe n'eut pas à se louer autant de leur générosité. Elle vit Cléry, homme de grand cœur, mais de petite naissance, recevoir des honneurs dont son mari fut privé. Il n'en faut point davantage pour expliquer un pamphlet qui est un véritable document de la psychologie des cours.

B. Pierre, chevalier de Radulph de Gournay, garde général des meubles et diamants de la Couronne, inspecteur en chef, Jacques Evrard Bapst faisant fonction de joailler du roi, Paul Nicolas Minière, joailler, inspecteur des diamants de la Couronne, assistés de M. Jean-François-Gabriel de Cambes, chef de division au ministère de la maison du roi, s'est présenté M. Hüe, premier valet de chambre du roi, trésorier général de la maison militaire de Sa Majesté demeurant aux Tuileries, lequel a dit que les 15 et 19 mars 1815 les diamants, perles, pierreries et bijoux de la Couronne détaillés dans l'état qu'il a présenté avaient été extraits du Trésor de la liste civile par ordonnance du roi, en date du 19 mars 1815 et confiés à sa garde, etc... Sont intervenus les sieurs Charles Ouizille, expert de la couronne, Jacob Lazard et Jean-François Grouvelle, joailler, à Paris, qui ont rédigé un procès-verbal trop long pour être inséré ici avec détails des objets remis à M. Hüe, d'où il résulte que dans les colliers, boucles d'oreilles, ceintures, diadèmes, couronnes, parures, agraffes, etc., composant le trésor de la couronne il existe : 4769 diamants dont plusieurs très gros, entre autres le Régent, 1770 pierres et perles, 54 saphirs, 241 turquoises, 236 rubis, 234 améthystes, et un nombre innombrable de petits diamants non comptés, employés dans l'ornementation, plus 103 épis de diamants, 12 palmes de diamants, plaques d'or, croix, décorations, etc., paquets de diamants et de pierres précieuses non montées, estimés les uns 175,089 fr. 21, et les autres 39,302 francs.

(Suivent les signatures.)

*Notice biographique sur son père rédigée par André baron Hüe et signée par la duchesse d'Angoulême*¹.

FAITS RELATIFS A MON PÈRE DURANT LA DERNIÈRE ANNÉE QU'IL EUT L'HONNEUR D'ÊTRE ATTACHÉ AU SERVICE DU ROI LOUIS XVI.

Mon père, honoré de la recommandation du roi Louis XVI dans son testament, a été attaché depuis l'année 1785 au service de ce prince. Il mérita ses bontés et celles de la Reine qui aimait à lui confier son fils, Monseigneur duc de Normandie, ensuite Dauphin et depuis la mort de Louis XVI, connu sous le nom de Louis XVII. Dès la première année de la révolution, mon père ne quitta presque plus le Roi à toutes les époques qui troublèrent la tranquillité de la famille royale ou l'exposa à quelque danger, il fut constamment auprès d'elle pendant la nuit du 5 au 6 octobre, il veilla à la porte du Roi et le lendemain le suivit à Paris. Lors du retour de Varennes, il parvint à rester dans le jardin des Thuilleries malgré la consigne de n'y laisser entrer personne. Il y attendit l'arrivée du Roi qui descendit de voiture au bas de la terrasse. Mon père reçut dans ses bras monseigneur le Dauphin et le porta dans les appartements du Roi ; le 20 juin 1792, mon père fut chargé de veiller sur ce précieux dépôt.

Il passa la nuit du 9 au 10 août auprès de Louis XVI et n'a échappé à la mort, dans l'instant où le Roi se rendit à l'Assemblée, qu'en se jettant d'une fenêtre dans le jardin des Thuilleries, qu'il traversa sous le feu qui renversait une quantité considérable de Suisses. Poursuivi au delà de ce jardin, il se réfugia dans un bateau, ensuite il fut

1. Ce fut sur la seule présentation de cette pièce que, âgé de quinze ans, André Hüe obtint, en 1814, une lieutenance en Angleterre.

obligé de se jeter dans la rivière d'où, quelques heures après, il sortit pour se rendre à sa maison située place du Carrousel, il la trouva en feu.

Sans azile, n'osant en demander à personne, mon père erra dans Paris, jusqu'au lendemain 6 heures du matin, qu'a travers mille dangers, il pénétra dans le jardin des religieux feuillands et jusque dans la cellule où le Roi et la famille royale étaient détenus. Le Roi qui était encore couché, lui tendit la main et sûr de son zèle ne craignit pas de lui confier des papiers de la plus haute importance pour la sûreté de la famille royale. Le 10 août, le Roi avait sur lui ces papiers qu'il avait cachés soigneusement dans son lit. Mon père les reçut de sa main pour les brûler, ce qu'il fit. Le 14 août, mon père suivit la famille royale au Temple. Il y resta seul de tous les serviteurs de la famille royale jusqu'au 27, jour de l'arrivée de Cléry. Le 2 septembre, deux officiers municipaux arrêtaient mon père aux côtés du Roi pour, disaient-ils, le conduire à la prison de la Force. Ils changèrent de résolution et le conduisirent à la Commune de Paris.

Il subit un long interrogatoire avant d'être jetté dans un cachot d'où il vit et entendit massacrer des prisonniers.

Le 17 septembre suivant, mon père ayant subi un nouvel interrogatoire fut mis en liberté. Peu de temps après, il établit une correspondance avec la famille royale et, malgré les plus grands dangers l'a entretenue avec la Reine lorsqu'elle a été conduite à la Conciergerie. Ce fut par lui que, jusqu'à sa mort, la Reine reçut des nouvelles de ses enfants et de madame Élisabeth.

Le 16 octobre 1793, mon père fut arrêté de nouveau et conduit successivement pendant onze mois dans quatre prisons différentes. Il ne recouvra sa liberté que six semaines après la mort de Robespierre.

Lorsqu'il fut permis à Madame, fille de Louis XVI, de se promener dans le jardin du Temple, mon père profita de la liberté donnée à cette auguste et malheureuse prin-

cesse, pour lui donner de nouvelles preuves de son zèle, en lui procurant de correspondre avec sa famille, de donner de ses nouvelles et de recevoir des siennes. Madame, du moment où sa longue captivité cessa, daigna demander que mon père la suivit à Vienne. Mon père l'a suivie dans cette ville, ensuite à Mittau et, présentement, est à Varsovie avec Madame.

La description de ces faits que le fils de M. Hüe m'a mis sous les yeux est d'une exacte vérité.

MARIE-THÉRÈSE. L'abbé EDGEWORTH DE FIRMONT.

(Sceau en cire rouge de Madame, duchesse d'Angoulême.)

Varsovie, ce 1 octobre 1803.

*Lettre d'André Hüe à François Hüe son père et réponse de celui-ci*¹.

Trimestery, le 23 août 1810.

(Reçu le 25 octobre, répondu le 20 novembre. Note de François Hüe.)

Mon cher papa, j'ai reçu votre lettre, en date du 27 juin. Le malheur arrivé à ma chère maman m'a fait

1. En 1810, François Hüe, voulant éprouver son fils qui guerroyait en Sicile, au service de l'Angleterre, ou voulant peut-être sacrifier à la plus chère de ses convictions, la plus chère de ses tendresses, lui fit une proposition pour le moins singulière : celle de servir sous les ordres de « Buona-parte ». Nous croyons devoir transcrire ici, sans commentaires, la réponse que lui fit son fils et la lettre de François qui suivit cette dernière. Elles sont la plus parfaite image de l'état d'esprit des émigrés, état d'esprit que nous pouvons à peine concevoir et que nous ne pouvons encore juger avec sérénité. Alors qu'on entend un Français, de caractère aussi pacifique et doux que le fut M. Hüe, parler avec aisance de tuer Murat « comme une bête puante », et cela dans une lettre où, par ailleurs, il exprime les sentiments les plus chevaleresques, on conçoit mieux que jamais que le devoir, en matière politique, est de nature essentiellement « ondoyante et diverse ».

infiniment de peine ¹. Il faut espérer cependant, que la fortune qui nous fut jusqu'ici si contraire nous deviendra un jour favorable; ma résolution lorsque je suis entré au service anglais n'a jamais eu d'autre but que de servir en quelque manière que ce fût, les droits de mon Roy. Je compte donc y attendre que *des événements qui ne sont pas impossibles me permettent de servir sous des drapeaux que la Révolution a renversés*. Je vous prie de témoigner à Sa Majesté combien je suis sensible à la recommandation dont elle a bien voulu m'honorer.

Vous me mandez dans votre lettre qu'il est presque impossible d'avancer un officier aux dépens d'un autre, mais cela est seulement dans son propre régiment, mais passer de lieutenant, capitaine dans un autre régiment sont des choses qui se voyent tous les jours et, pour preuve, c'est que nous en avons reçu 6. Je suis lieutenant depuis quatre ans et ne suis encore que le 11^e dans la colonne, ce qui rend mon avancement dans la colonne, non pas impossible, mais du moins très reculé. Veuillez donc, mon cher papa, supplier Sa Majesté de me demander une compagnie dans un régiment étranger. Il y en a tant qu'il est presque probable que cette demande ne sera pas refusée à Sa Majesté.

Le major Renaud m'a dit, il y a quelques temps, que lorsque vous auriez retiré les cent louis que vous avez eu la bonté de m'avancer, vous auriez la bonté de me rendre la pension que vous me faisiez alors; faites-moi le plaisir de me mander dans votre lettre si cela est. Les changements continuels que fait le bataillon de chasseurs, car nous en sommes déjà depuis un an et demi à notre 17^e cantonnement, m'ont fait dépenser beaucoup plus d'argent que je ne l'aurais fait au régiment, qui n'a changé que deux fois pendant ce temps. Quant à la chasse, elle ne me fait pas faire de grandes dépenses, mais je ne

1. Nous ignorons à quel événement il est fait allusion ici.

pourrai pas y aller cet hiver si vous ne me faites pas faire une paire de platines, celles qui sont à mon fusil, qui, du reste, est très bon étant en trop mauvais état, et qu'il ne se trouve pas un armurier dans toute la Sicile qui y soit capable de faire les pièces qui y manquent.

Adieu, mon cher papa, témoignez à tous mes amis combien je suis sensible à leur souvenir et soyez sûr que ma conduite sera telle que vous le désirez.

Nous passons toujours les nuits sous les armes dans l'attente du général Murat qui nous a menacés de sa visite. Adieu, je vous embrasse tendrement.

ANDRÉ HUE, lieutenant.

François Hùe répondit à son fils, dans les termes suivants :

Hartwel-House, Buckingham Shire 20 9-1810.

Hartwel-House, Buckingham-Shire, 20 novembre 1810.

Tu dois croire, mon cher enfant, que la résolution si noblement et si fortement énoncée par ta lettre du 23 août dernier flatte autant mon orgueil que mes principes de fidélité à la mémoire de Louis XVI et de très respectueux dévouement au Roi, qu'il faut espérer que la divine Providence replacera un jour sur le trône de ses pères. Non, tu ne dois jamais combattre sous les drapeaux de la rébellion. C'était et ce sera mon opinion jusqu'à mon dernier soupir. Et quand je te fis le tableau de la position pécuniaire si différente aujourd'hui de ce qu'elle aurait été sans notre exécrable révolution, quand je te laissais l'arbitre de ton sort, alors que je t'écrivais par cette lettre à laquelle tu réponds de manière à me convaincre que tu portes et porteras avec honneur un nom qui a pu acquérir un peu de célébrité et que je te transmettrai sans tache, alors, dis-je, que je t'écrivais

que, dans quelque lieu que tu portes tes pas, ma vive tendresse t'y suivrait, c'était assez te dire que je ne quittais pas le chemin de l'honneur, et t'inviter, presque, à m'y suivre, malgré les épines dont cette route est hérissée. Des considérations me forcèrent, en quelque sorte, à te faire des questions sur les projets que tu aurais eus, peut-être, parce qu'il n'est pas donné à tous les hommes de sacrifier la fortune à un sentiment, plus ou moins fort chez la plupart d'entre eux.

Partagé entre mon devoir de père et mon religieux attachement à la maison de France, je n'aurais pas voulu me mettre dans le cas de me reprocher, ce dont tu es incapable, mais de penser au-dedans de toi-même que, sous la crainte de me déplaire, tu te serais occupé des moyens de réparer, dans ta patrie, la fortune dont tu dois la perte à la religieuse observance de mes sermens. Tu es digne de moi, mon enfant. Ta lettre, que j'ai baisée, me le prouve. Je te presse de nouveau contre mon cœur. Je te donne de nouveau ma bénédiction.

Parlons chasse maintenant! Ma précédente lettre t'aura annoncé, mon enfant, que j'avais chargé M. de Besson de t'acheter chez le meilleur armurier de Londres deux platines de fusil, l'une droite et l'autre gauche, parce que j'ai dû supposer que ton fusil était à deux coups. Il a fait aussi l'emptette de poudre à tirer, dont il a fait mettre dans un baril, et, si bien arrangée que j'espère qu'elle t'arrivera sans humidité. Je regrette de ne pouvoir manger de ta chasse, et surtout de ces bonnes cailles que j'aime beaucoup et qui doivent être bonnes dans le pays que tu habites. Si ce cuistre de Marat se trouvait au bout de ton fusil, ne le manque pas. Mais ne m'en fais pas l'envoi. Car, autant j'aime le gibier, autant je déteste les bêtes puantes, de l'accabit surtout de cet ancien garçon d'écurie et de sa détestable famille, car cette canaille n'a pas craint de se faire oindre de l'huile sainte, et Dieu n'a pas tonné!

J'ai prévenu aussi dans ma dernière lettre la demande que tu me fais, relativement à ta pension. C'est le 31 décembre prochain que j'aurais remboursé à un de mes amis les 100 louis que je t'avançai pour payer une dette d'honneur. Tu peux donc compter affirmativement sur les 2 louis que le Roi veut bien te faire donner par mois, à titre de haute paye. Quant aux deux autres que je prenais sur le traitement de ta mère et sur le mien, je ferai pour mon fils bien aimé tout ce que ma position actuelle me permettra. Je te disais aussi par ma dernière lettre que je ne faisais que l'avance du prix des deux platines du fusil et de la poudre à tirer, ne pouvant, aujourd'hui que je suis seul, faire face à tout ce qui concerne tes intérêts pécuniaires. Je te donnais presque le denier de la veuve en t'envoyant 12 louis comme récompense de ta conduite militaire lorsque tu pris l'île de Sainte-Maure.

J'admiraais tout à la fois le bon officier et le procédé d'un cœur sensible, puisque tes soins contribuaient à arracher des mains d'une soldatesque effrénée des officiers qu'ils voulaient massacrer. Sois victorieux, c'est un de mes vœux, mais respecte constamment le malheur de celui que tu soumets à tes armes. *Honor miseris* est une maxime qu'il ne faut jamais perdre de vue. Ta bonne maman regardera comme une consolation du malheur qui lui a ravi la majeure partie des débris de sa fortune l'envoi que je t'ai demandé pour elle, d'une mèche de tes cheveux, et moi je te demande de m'envoyer ton portrait que je mettrai sur une boîte à tabac dont j'use aujourd'hui comme remède pour mes yeux. Tu me fais cet envoi que si tu trouvais un bon peintre, je n'aime ni la caricature, ni les croûtes. C'est moi qui payerai ce portrait du prix d'une de mes bagues de diamant que je vendrai, avec le prix duquel je ferai monter aussi le portrait sur une boîte simple, mais analogue à ce que j'ai de plus cher au monde.

Je finis par où j'aurais dû commencer, je veux dire la protection dont le Roi daigne t'honorer.

Sa Majesté a bien voulu te recommander encore dernièrement à M. le comte de La Châtre, son ministre confidentiel auprès du gouvernement britannique. Un beau jour, celui de ton avancement peut-être, luiira peut-être pour toi, mais il faut l'attendre. Un roi sans trône, sans pouvoir, recevant un asile chez des étrangers, exige par le respect que doivent lui porter ses fidèles sujets dont je vois, avec plaisir, que tu fais nombre, qu'on ne compromette pas une dignité que le plus simple délai à lui accorder une demande juste, ne peut que compromettre infiniment. Ne perds donc pas courage, et sois assuré que ton bon père qui est aidé de quelques appuis, veille sur toi. Ce ne serait pas un strict devoir de ma part, que ta bonne conduite me porterait à ne rien négliger pour ton avancement. Une circonstance amenée par le hasard a fait que le Roi a pris connaissance de ta lettre et ma réponse. Madame duchesse d'Angoulême en a pris aussi connaissance et je suis en droit de t'assurer que tu t'es acquis des titres à leur bienveillante affection. Ton ami Perronet¹ va être forcé de quitter le service d'Autriche d'après un ordre de l'empereur d'Allemagne qui enjoint à tout français à son service d'aller servir sous les drapeaux de l'usurpateur. O honte éternelle pour ce monarque! Je crois que Perronet passera en Suisse et que son père essaiera de le placer au service de Sa Majesté britannique. Adieu, mon cher enfant, je te serre encore contre mon cœur. J'omettais de te dire que tu es inscrit au bureau de la guerre sur la liste des postulants. Le nombre en est de 80. M. le comte de La Châtre suivra ta demande. Ainsi je t'invite de nouveau à la patience.

1. Fils du premier valet de chambre du Roi et, plus tard, premier valet de chambre lui-même.

*Lettre de madame la baronne Hûe à
Madame, duchesse d'Angoulême¹.*

Madame.

J'étais prévenu par les médecins sur l'extrême danger de mon mari. Lui seul en ignorait la gravité, quand une note insérée dans les journaux est venue le mettre dans le secret de sa situation et le frapper de la plus douloureuse pensée en lui faisant connaître qu'on désignait à ses places un autre que son fils. Serait-ce donc le sinistre présage d'un malheur dont M. Hûe et sa famille seraient menacés? Si, ce que je ne puis croire, telle était la détermination du Roi, je sais qu'il faut respecter ses décrets en silence, mais je dois recourir à la prière et faire connaître à Madame que, lorsqu'originellement mon mari fut nommé à la place de premier valet de chambre de Louis XVII, alors dauphin, il était absent et que cette faveur, non sollicitée, fut l'effet de l'estime et de la confiance éprouvées du Roi et de la Reine, et de la conviction qu'ils avaient du dévouement de M. Hûe pour ses augustes maîtres, ainsi que des qualités, je dirais même des vertus qu'exigeait cette place.

M. Thierry² avait occupé le même poste auprès du roi Louis XVI, encore enfant, ce qui l'a naturellement porté à celui de premier valet de chambre du Roi. La justice de Sa Majesté l'a rendu à son fils, ainsi que l'intendance du garde meuble de la couronne. M. le comte de Blacas avait offert à M. Hûe, en dédommagement de la place de tréso-

1. A peine Hûe avait-il quitté la Cour pour n'y plus revenir, que le Roi chercha, sollicité de toutes parts, à disposer de ses charges dont son fils avait cependant promesse de survie. C'est alors que madame Hûe écrivit en ces termes à Madame.

2. Thierry, baron de Ville-d'Avray, dont il a déjà été parlé plus haut.

rier général de la maison du Roi, dont il avait la promesse de la main de Sa Majesté, mais dont les fonctions ont été continuées par M. de la Bouillerie, une autre place dont un autre titulaire était encore en vie. Au lieu de cette dernière, M. Hüe a eu en compensation l'emploi de trésorier de la maison militaire. M. Hüe aurait préféré vivre sans emploi, plutôt que d'accepter celui qu'il croirait devoir appartenir à un autre. Jamais son caractère de probité et sa délicatesse dans les procédés ne peut se démentir et s'il pouvait pressentir un avenir humiliant pour son fils, dont il atteste la fidélité, le dévouement et le zèle pour le service du Roi et de son auguste famille, il lui resterait encore trop de jours à en souffrir. J'implore en sa faveur la bonté, l'auguste protection de Madame contre l'intrigue qui déjà, peut-être, s'agite autour de lui...

Paris, 9 septembre 1818.

*Lettre de madame Hüe au comte de Pradel,
ministre de la maison du Roi¹ (s. d.).*

Monsieur le Comte,

Mon malheur est consommé. M. Hüe n'existe plus. C'est le 19 janvier qu'il est mort et c'est le 21 qu'il a été inhumé à la suite du service annuel pour le feu Roi. Lui seul n'a pu se croire si proche de sa fin. Il n'a été averti du danger de son état qu'au moment d'être administré et c'est dans cette trompeuse tranquillité que jusqu'à ses dernières heures il ne s'est occupé que du détail journalier de ses emplois. Alors il ne lui restait plus ni force ni courage pour

1. Aussitôt après le décès de Hüe, Louis XVIII s'empessa de disposer de sa charge de trésorier de la cassette. Vainement, madame Hüe en demanda-t-elle l'office pour son fils André. Sa requête fut inutile.

recommander au Roi sa malheureuse famille. Quelques heures avant, Sa Majesté avait fait demander l'apport des registres de caisse qui ont été à l'instant mis sous ses yeux, elle a pu juger par elle-même du mérite et de la scrupuleuse exactitude de M. Hüe. Une vérification faite depuis, par des commissaires nommés à cet effet, a dû lui en donner une nouvelle assurance.

J'étais instruite, en secret, des épargnes que M. Hüe se plaisait à accumuler pour subvenir aux besoins pressants dans lesquels le Roi pourrait se trouver, elle se montait, je crois, à 2 000 400 francs à part des sommes en or renfermées dans 6 barils. M. Hüe m'a souvent répété : si je venais à te manquer, tu porteras au Roi un bon portefeuille, il y verra avec quelle sollicitude j'ai géré ses affaires. Sa Majesté ne t'abandonnera pas.

Je crains bien, monsieur le Comte, que l'espoir sur lequel mon mari se fondait avec la confiance d'une âme pure, ne soit cruellement trompé. J'ai eu l'honneur de voir le Roi au moment où je venais de perdre M. Hüe. Oserais-je le dire? *Pas un mot de regret pour le mari, pas un regard de pitié pour la veuve désolée.* Sa Majesté m'a répété que M. Hüe avait trois belles places; le serrement de cœur que j'éprouvai ne m'a pas donné la faculté de donner au Roi une juste idée de la position de mon mari. Je vais la faire connaître à Votre Excellence. M. Hüe avait un traitement de 15 000 francs pour chacune des places de premier valet de chambre et de trésorier de la maison militaire, une retenue de 3 000 francs sur chacune réduisait à 24 000 francs le produit des deux sur lequel mon mari prenait encore 1 800 francs pour les employés de son bureau, car on avait diminué de 3 000 la somme qui lui était allouée pour les frais. Il est vrai que M. le comte de Pradel donnait depuis 2 ans une forte gratification pour le travail extraordinaire qu'exigeait l'emploi des fonds privés. Cette place était donc gratuite et le Roi mieux instruit n'aurait pu la compter que pour telle.

Cependant cette gestion était celle qui plus que l'autre donnait par ses détails un travail continuel et demandait une attention fatigante, aussi est-ce celle qui a le plus contribué au dépérissement de sa santé en lui ôtant tout loisir de jouir de quelque repos. Esclave de ses devoirs, rien n'a pu le déterminer à quitter son bureau pour aller à la campagne chercher l'air dont il avait besoin et un logement qu'il pût atteindre sans monter 100 marches ce qui épuisait le peu de forces qui lui restait. Il n'a cessé de travailler qu'en cessant de vivre. J'ai crû devoir entrer dans ces détails pour que Votre Excellence daigne faire connaître au Roi la position de la veuve de M. Hüe chargée de l'entretien de sa mère et de son oncle, tous deux dans un âge très avancé. La générosité de M. Hüe a jusqu'ici suffi à leurs besoins. La munificence du Roi laissera-t-elle la famille de l'homme dont il est superflu que je rappelle les services pendant 20 ans, au-dessous de l'idée qu'on a dû se faire de la justice et des nobles sentiments de Sa Majesté.

C'est vous, monsieur le Comte, que je prie, dans ces tristes circonstances d'être l'arbitre de mon sort et le plus ferme appui de mes espérances parce que vous avez su apprécier l'homme dont la mort me réduit au désespoir.

HUTIN HÜE.

Immédiatement après la mort de Hüe, les journaux publièrent un grand nombre d'articles nécrologiques, de biographies et de pièces de vers à sa mémoire dont nous ferons grâce au lecteur. Rappelons seulement ce passage des *Annales politiques* du 21 janvier 1819 : « M. Hüe était le distributeur des aumônes secrètes de Sa Majesté. C'est par ses mains que les secours de la bienfaisance du prince arri-

vaient au pauvre honteux et à l'indigent. Il ne laissait jamais une pétition ni une lettre sans réponse et souvent nous l'avons vu, sortant de table, se mettre à son bureau, examiner les nombreuses demandes qui lui étaient adressées tous les jours et ne se délasser du travail pour le bien qu'il avait fait que par le travail pour le bien qu'il allait faire. Que de larmes il a taries ! que de services il a rendus sans ostentation, avec une intarissable bonté, avec une fatigue perpétuelle et qui sans nul doute a avancé le terme de ses jours. On croit pouvoir affirmer que M. Hüe n'avait pas un seul ennemi. Ses amis étaient nombreux... Aucune vie n'a été plus remplie de vertus et d'honneur. »

Extraits du Journal tenu par Louise de Mazenod, baronne Hüe, pendant les premiers temps de son séjour à Saint-Cloud, et rédigé sous forme de lettres à sa mère Henriette Gillet de la Renommière, dame de Mazenod¹.

1^{er} juillet 1823. — La voilà donc terminée, cette première journée de Saint-Cloud où tout est nouveau pour moi, où j'ai été examinée par chacun, où j'ai déjeuné à la table du château avec contrainte, où enfin je me suis occupée de mon emménagement, en regardant par la fenêtre et me disant : « Quel plaisir de quitter les Tuileries, de respirer un air pur, de promener ma vue sur

1. Archives de la famille Hüe. Louise-Élisabeth de Mazenod (1808-1893) était mariée depuis 1828 à André, baron Hüe, capitaine aux mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, premier valet de chambre de Charles X. La situation de son mari la

ce magnifique tapis de verdure. Beaux marronniers, superbes marronniers! que vous avez de charmes pour moi! Je ne puis profiter de votre ombre bienfaisante. Elle est réservée à nos princes, mais au moins tout ici est tranquille et je puis contempler le ciel, ma pensée s'élèvera plus facilement vers l'auteur de la nature. Je m'y retirerai souvent seule pour réfléchir à Dieu, à mes parents, à mes amis de Seine-et-Marne.»

2 juillet. — Bonheur d'habiter Saint-Cloud. Oui, c'est avec plaisir que je connais Saint-Cloud. Déjà je me promets mille jouissances de cette aimable solitude. Puisse-t-elle être ainsi nommée par moi. Après le déjeuner, j'ai vu le jeune duc de Bordeaux¹ et Mademoiselle descendre chez le roi, je me suis mise ensuite à l'ouvrage. J'ai été dérangée par le duc de Damas² qui, en homme galant et poli, a voulu me présenter de suite à la duchesse. Je n'étais pas en toilette, cependant il a fallu profiter de cette offre. Mon amour propre en eût souffert s'il eût fallu paraître devant une femme hautaine et fière.

Madame de Damas est tout le contraire, l'accueil que j'en ai reçu m'a donné la juste preuve de sa simplicité et surtout de sa bonté. Je suis revenue on ne peut plus contente. J'ai passé le reste de la journée gaiement et utilement. J'ai vu notre roi, madame la dauphine et si, dans la journée, j'ai eu à compter quelque contrariété,

retenait depuis quelques mois à la Cour, tantôt aux Tuileries, tantôt à Saint-Cloud, quand elle écrivit ce journal à sa mère demeurée en Seine-et-Marne.

1. Madame Hûe possédait à Saint-Cloud une fort belle chatte jouissant de l'affection particulière du duc de Bordeaux qui venait fréquemment lui offrir ses caresses. On le savait dans l'entourage de madame Hûe et on profitait des heures de récréation du jeune prince pour venir la visiter, afin de le rencontrer.

2. Le duc de Damas dont il a été plusieurs fois question dans le cours de cet ouvrage était alors premier gentilhomme de la chambre du duc d'Angoulême.

ce sont les petits dérangements qui m'ont empêché de donner à ma bonne mère de plus longs détails sur mes actions.

4 juillet. — Disons un mot de la journée d'hier. Je ne suis pas sortie le matin, il pleuvait. Je me suis occupée toute la journée de manière à ne pas m'ennuyer. Le soir, mon frère Édouard et M. de Sasselange¹ sont venus dîner avec nous. C'était un jour maigre. On ne servait pas de viande à la table. Aussi était-elle déserte. Le dîner ne fut pas long. Je sortis ensuite avec mon frère et M. de Sasselange. Nous parcourûmes quelques allées du parc où mes deux jeunes gens s'amuserent beaucoup de la prodigieuse quantité de lapins que nous y vîmes. Cette promenade agréable dans le moment fut pourtant pour moi la source de quelque chagrin. Voici ce que c'est. Entraînée par le plaisir de trouver dans mon frère et mon parent une société qui me convenait, je parlai beaucoup, je ne ménageai pas assez la charité. Je fus vaine, étourdie.

En un mot, ma conscience fut alarmée de tout mon babillage et je résolus de tout vous avouer comme à ma meilleure amie.

...7 juillet. — J'ai fait aujourd'hui une lecture... Ces points vous étonnent, ma chère maman. En effet, vous saurez qu'un mauvais roman était la lecture que j'avais commencée et dont la perversité me fit rejeter loin de moi ce qui, sans gâter mon âme, ne pouvait que la salir.

— Comment est-il possible, disais-je ce matin à André, que l'homme ait l'esprit assez impur, assez détestable pour écrire et répandre un tel mélange de scandale, de libéralisme et d'hypocrisie?

— Tel est le monde, me répondit-il. Telles sont beaucoup de femmes à Paris.

Le monde est donc une abomination? Heureux celui

1. Le marquis Saignard de Sasselange, allié de la famille de Mazonod.

qui, élevé loin du monde, peut trouver son bonheur dans une morale simple et pure en même temps qu'il ignore la perversité, le désordre affreux dont le récit n'est qu'un scandale. Voilà, bonne mère, les pensées qui m'ont occupée ce matin.

Ce soir, j'ai vu le roi, le dauphin, la dauphine et madame de Berri. Comme cette dernière courait avec son chien ! Comme elle semblait contente de sa liberté ! Cette promenade de nos princes ressemblait beaucoup à une réunion de famille. Et cela me fit plaisir pour eux...

9 juillet. — Ce matin, j'ai visité le Trocadéro. C'est un endroit du parc fort élevé, distribué dans le genre d'un jardin anglais entouré d'un treillage.

Au milieu est un pavillon en coutil bleu chamarré en dedans de diverses couleurs et meublé de sofas, fauteuils et tables champêtres.

Plusieurs fontaines se trouvent sur le Trocadéro qui est cependant un lieu assez aride. On remarque aussi un autre petit pavillon d'une forme chinoise ouvert d'un seul côté et dirigé sur une machine où le jeune duc de Bordeaux s'exerce à tirer au pistolet.

Une grande quantité d'arbres sont étiquetés, même les plus communs de nos forêts. Sans doute cette méthode est pour instruire nos jeunes princes du nom de chacun de ces arbres.

Rentré au château, j'ai reçu la visite de M. de Trogoff, gouverneur de Saint-Cloud. C'est un homme qui m'a semblé assez simple. J'ai vu aussi M. de la Bourdonnais¹, qui est entré un instant, en sortant de chez le roi. Je laisse à vous, ma bonne mère, le soin de le juger. Sa démarche est fière, ses questions brèves. Au reste il a été poli. J'avais à faire une visite de redevance qui me tenait fort à cœur. Je me suis donc costumée pour la rendre au plus

1. Le comte Arthur de La Bourdonnaye, gentilhomme de la chambre du Roi.

vite. J'ai trouvé dans madame Collignon¹ beaucoup d'affabilité. J'ai tâché de suivre cette méthode dont je vous ai souvent entendu parler et plus souvent encore dont vous m'avez donné l'exemple. J'ai écouté et laissé parler.

Pour finir ma journée, j'ai vu de ma chambre les princes qui folâtraient devant le roi comme nous jadis devant bon-papa.

14 juillet. — Le Roi a chassé. Pendant ce temps je suis sortie dans le parc avec André. Nous avons visité les cascades, lieu charmant où malgré la chaleur affreuse de midi nous sentions une agréable fraîcheur émanant des eaux jaillissantes que l'on faisait jouer pour les préparer au lendemain, jour de la Saint-Henri. Nous avons prolongé notre promenade dans des endroits sombres par la hauteur des arbres qui s'y trouvent. Là, nous avons assisté aux exercices d'un jeune écuyer de la Dauphine, M. O'Héguerty² qui, fier de son talent, domptait un jeune cheval destiné à la Princesse.

15 juillet. — Au milieu de la belle fête dont j'ai fait un petit récit à Bonne maman, mon esprit y était à peine. Je regrettais ma campagne si calme où j'ai si souvent goûté le bonheur d'être à moi, le bonheur de la réflexion... et par dessus tout, celui d'être avec une mère que je chérirai toujours.

16 juillet. — Ma journée a été employée utilement pour ma layette et pour me délasser des fatigues d'hier. La seule chose dont je puisse vous faire mention est quelques instants passés avec M. O'Héguerty, jeune homme étourdi selon l'opinion de ses camarades. M. O'Héguerty ne veut pas se marier. On croit dans le monde que c'est pour jouir de sa liberté. Point du tout, ce jeune homme connaît le monde depuis sa tendre jeunesse. Il ne

1. Première femme de chambre de la duchesse d'Angoulême.

2. Le vicomte O'Héguerty, écuyer cavalcadour de madame la duchesse d'Angoulême, fils du comte O'Héguerty, écuyer-commandant du Roi.

s'abuse pas sur le peu de ressources que l'homme de bien peut trouver dans une femme mondaine. Il est dégoûté de la fausseté du monde. Il en connaît toute l'illusion. Enfin, en l'écoutant, il me semblait trouver un raisonnement comme je souhaiterais en entendre toujours et je me félicitais plus que jamais d'avoir les idées que je ne dois qu'à vous.

18 juillet. — J'ai eu aujourd'hui la visite de M. Alibert¹, célèbre médecin, auteur de la *Physiologie des passions*. Mon frère Édouard était avec moi; nous étions fort attentifs aux raisonnements de cet homme dont le physique annonce un esprit vif et ardent. La conversation tomba sur le bonheur du mariage, sujet bien propre à captiver mon attention!

D'abord, je trouvai que ses réflexions avaient beaucoup d'analogies avec celles que fait, si je ne me trompe, Milady Montaigne. « Le bonheur, consiste, dit-il, dans l'assortiment de caractère et de goûts, dans cette union de sentiments et de pensées qui fait que l'homme et la femme ne forment plus, pour ainsi dire qu'une seule âme s'aimant l'un et l'autre par-dessus tout ce que l'on peut aimer sur la terre et passant sa vie à se donner des marques réciproques d'affection. »

Voici jusqu'à présent des idées que j'approuve... mais continuons : « Pour être heureux, il faut être riche, sans la richesse point d'union, point d'accord. Il faut que le mari soit à même par sa fortune de prévenir les moindres désirs de sa femme.

» Un cachemire, un bijou de tel prix qu'il soit étant remarqué la veille doit être le lendemain dans la toilette de « Madame ».

Dernière pensée qui me semble bien tenir à l'idée que les gens du monde se font du bonheur. Après cela, M. Alibert se tournant du côté de mon mari et de moi,

1. Le célèbre baron Alibert (1766-1837), premier médecin du roi, médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis.

voulant nous donner des avis à cause de notre inexpérience, me prouva combien il paraissait peu chrétien et peu bienveillant à l'égard des femmes.

Je l'avoue, j'ai jugé simplement par mon cœur pour combattre le système de M. Alibert contre la richesse, système qui quoique bien extraordinaire peut avoir de malheureux exemples. Je connais à peine le monde, il le connaît depuis sa jeunesse. Et c'est sans doute pour l'avoir trop connu que M. Alibert a, selon moi, une fausse idée du bonheur. Il parle d'un bijou, d'un schall comme les objets du bonheur. Il oublie la vertu, les principes religieux et, selon moi, voilà le fondement du bonheur auquel je joindrai les premières réflexions de M. Alibert qui m'ont, ainsi qu'à mon frère, semblé justes. A vous, ma bonne mère, la décision, car en tout vous serez ma boussole.

18 juillet. — Ce matin c'était la messe du Roi. Les toilettes y sont brillantes, les dames debout par respect pour le Roi, la musique merveilleuse, selon le monde, mais, suivant ma petite décision, trop mondaine et surtout chantée par des gens trop mondains. Comment se peut-il que nos Princes, si chrétiens, trouvent dans cette messe de quoi satisfaire leur piété? Il est vrai que, seuls dans leur tribune, ils ne sont distraits que selon leur volonté. Dans l'intérieur de la chapelle, il n'y a, au contraire, aucun recueillement. Il semble que le Roi soit le seul adoré. Tous les regards sont portés sur lui. On tourne le dos à l'autel et la curiosité tient lieu de dévotion. Je voudrais être assez forte pour rester recueillie au milieu de tout le bruit. Peut-être m'y accoutumerai-je?

J'ai fait aujourd'hui des visites et une surtout qui m'a intéressée. Je voulais connaître une jeune femme dont on m'avait fait l'éloge sans le vouloir.

Madame d'Acher Montgascon¹, dit une dame que je con-

1. Femme d'un huissier de la chambre du duc d'Angoulême

nais à peine, mais dont le ton ne me plaît pas, est une bonne petite femme, mais toute adonnée à la dévotion et voyant très peu de monde.

Comme le mari de cette jeune femme mange à notre table, et qu'André ne semblait pas s'opposer à ce que je fis cette connaissance, je fus aujourd'hui faire ma première visite. Plusieurs fois, j'avais aperçu madame d'Acher à la chapelle. Elle était en deuil et je savais que c'était de sa mère. Je la trouvai aujourd'hui, dans le même costume et avec cet air de douceur mêlée de tristesse que j'avais remarquée en elle.

Après avoir causé de son enfant ¹ qui, par son extrême délicatesse, lui a causé déjà bien des tourments, elle me parla de tous les chagrins qui l'éloignaient maintenant du monde où les peines sont un instant prises en pitié, mais, où elles trouvent bien vite un contraste excédant. Cette jeune femme a perdu successivement ses frères et sœurs. Ils étaient sept et ne sont restés que deux. Le dernier chagrin de cette intéressante personne est la mort d'une mère *bonne comme la mienne*. Je suis restée longtemps auprès d'elle et j'espère la connaître davantage et vous en parler quelquefois.

19 juillet. — Le Roi a chassé. J'en ai profité pour me promener avec André dans le parc. A peine rentrée, j'ai reçu des visites de Paris. M. de Manne ², bibliothécaire du Roi, est venu apporter des livres à mon mari, lesquels furent cause d'une discussion entre ces messieurs et moi. Je fis de sérieux reproches à M. de Manne sur la qualité des livres qu'il confiait à mon mari. Il me répondit que ne les ayant pas lus, sa conscience n'était pas engagée. Cependant, dit-il, je sais que ces livres sont infâmes et je

1. Le baron d'Acher de Montgascon, ministre plénipotentiaire, marié plus tard à mademoiselle Laurens de Waru, et ensuite à mademoiselle de La Loyère.

2. Conservateur-directeur de la Bibliothèque du Roi (aujourd'hui Bibliothèque Nationale.)

ne les prêterais pas à un jeune homme, mais à l'âge de M. Hûe on peut sans risquer, lire un tel livre et, même d'un mauvais livre, il peut résulter un bon fruit. L'homme raisonnable, dit-il, conçoit de l'éloignement pour le mal. Les exemples de dépravation et d'immoralité que nous trouvons dans les livres doublent l'horreur qu'il a pour le crime.

Mon mari, fort de l'avis de M. de Manne, ainsi que de quelques autres messieurs, soutenait ce système en ajoutant que les mauvais livres ne lui avaient jamais fait de mal. Et d'ailleurs, dit-il, lorsqu'on a l'esprit assez fort pour s'en amuser, ils ne sont point dangereux. Je rassemblai tous les arguments qui me vinrent à l'esprit pour combattre son opinion et lui demander ainsi qu'à ces messieurs : « Si vous jugiez votre estomac assez fort pour supporter une dose de poison et qu'il n'y eût que votre volonté pour vous forcer à l'avalier, risqueriez-vous cette épreuve? »

M. Hûe m'assura qu'il le ferait, mais bon nombre de ces messieurs qui étaient d'abord de son côté passèrent du mien, en approuvant ma réflexion. Je vous l'avoue, ma bonne mère, mon amour propre fut trop flatté de ce succès. J'aurais dû réfléchir combien j'avais peu réussi puisque mon mari ne semblait pas convaincu. Sa réponse était celle d'un mari. Celles de ces messieurs venaient de leur politesse.

24 juillet. — Déjà quatre jours sans un mot sur le petit cahier! Ah! ma fille, cela n'est pas bien.... Cherchons donc dans notre mémoire ce qui peut vous occuper. Que vous dire, chère maman, de la visite d'une sollicitieuse sans fin, ou plutôt sans fin de paroles. Une femme bavarde et singulière restée chez moi pendant tout le temps que mon mari était chez le Roi et qu'il eut à son retour bien de peine à faire partir, en m'engageant à me défier d'elle. En un instant, je sus tous les noms, prénoms, aventures, malheurs, bonheurs, *tout, tout*, ce que peut éprouver